
MÉMORIAL

DES

SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE DE GENÈVE

Quarantième séance – Mardi 18 janvier 2011, à 20 h 45

Présidence de M^{me} Frédérique Perler-Isaaz, présidente

La séance est ouverte à 20 h 45 dans la salle du Grand Conseil.

Font excuser leur absence: *MM. Gary Bennaim, Sylvain Clavel, Roland Crot, M^{mes} Silvia Machado, Maria Pérez et Martine Sumi.*

Assistent à la séance: *M^{me} Sandrine Salerno*, maire, *M. Pierre Maudet*, vice-président, *MM. Manuel Tornare, Patrice Mugny et Rémy Pagani*, conseillers administratifs.

CONVOCATION

Par lettre du 7 janvier 2011, le Conseil municipal est convoqué dans la salle du Grand Conseil pour mardi 18 janvier et mercredi 19 janvier 2011, à 17 h et 20 h 30.

Communications du Conseil administratif et du bureau du Conseil municipal
Proposition: réaménagement et assainissement de la place de Longemalle

1. Communications du Conseil administratif.

Néant.

2. Communications du bureau du Conseil municipal.

Néant.

3. Rapport de la commission des travaux et des constructions chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 10 février 2010 en vue de l'ouverture d'un crédit pour un montant net total de 6 153 000 francs, soit:

- un crédit de 5 467 000 francs destiné au réaménagement de la place de Longemalle, de la rue de la Fontaine et de la rue Neuve-du-Molard, tronçon entre la place de Longemalle et la rue Robert-Céard, parcelles 7283, 7286, 7287, 7305, 7306, 7307, 7308 (Genève-Cité);
- un crédit net de 437 000 francs, déduction faite de la participation de l'Etat de Genève de 68 000 francs, destiné aux travaux de construction et rénovation des collecteurs situés sur la place de Longemalle, la rue Neuve-du-Molard et la place du Port, soit un montant brut de 505 000 francs;
- un crédit net de 249 000 francs destiné à l'achat et la mise en fonction d'un pavillon commercial sur la place de Longemalle bordant la rue du Rhône (PR-775 A)¹.

Rapport de M^{me} Linda de Coulon.

Cette proposition a été renvoyée par le Conseil municipal à la commission des travaux et des constructions le 23 mars 2010. La commission l'a traitée au cours de sa séance du 5 mai 2010, sous la présidence de M^{me} Maria Pérez. C'est M^{me} Consuelo Frauenfelder qui a assuré la prise des notes de séance.

¹ «Mémorial 167^e année»: Proposition, 5150.

Proposition: réaménagement et assainissement de la place de Longemalle

Préambule

En résumé, le crédit demandé vise le réaménagement global de la place de Longemalle, avec mise en place d'un pavillon commercial. Cette place bien connue, au centre de laquelle règne une fontaine monumentale érigée en 1773, s'insère dans le plan de site de la rade.

A l'occasion de ces travaux, la remise en état du réseau de collecteurs, devenu obsolète, sera également entreprise. Elle s'étendra à la rue Neuve-du-Molard et à la place du Port.

Il convient, pour le surplus, de se référer au texte même de ladite proposition.

Note de la rapporteuse: Le réaménagement de la place Longemalle constitue un des éléments intégrés dans la première étape de la «stratégie de piétonisation» de la Ville de Genève, selon les termes de la proposition PR-787 du Conseil administratif, proposition renvoyée le 9 juin 2010 à la commission de l'aménagement (cf. *Mémorial*).

Séance du 5 mai 2010

Audition de M^{me} Marie-Hélène Giraud, cheffe du Service de l'aménagement urbain et de la mobilité, et de M. Jean-Pierre Zoller, chef du Service du génie civil

La cheffe du Service de l'aménagement urbain et de la mobilité rappelle que ce projet est le résultat d'un concours remontant en fait à 2003 déjà. Le projet initial s'est développé en 2004 et 2005, en concertation directe avec les commerçants et les autres usagers, selon l'intervenante.

La requête en autorisation de construire, déposée en 2006, a toutefois rencontré des oppositions émanant d'une partie des commerçants, d'une association de deux-roues motorisés et du Touring Club Suisse. Des négociations ont néanmoins permis de lever ces oppositions.

C'est ainsi que l'autorisation de construire a finalement pu être délivrée au mois de mai 2009.

Les représentants des services de la Ville en charge de la proposition du Conseil administratif la reprennent dans les grandes lignes.

Il s'ensuit un certain nombre de remarques et questions de la part des membres de la commission, ce qui permet encore d'apporter quelques précisions résumées comme suit:

- le pavillon prévu par la proposition sera un glacier ouvert de mars à octobre;
- malgré les entraves à la circulation prévues, les véhicules d'urgence pourront bien entendu circuler dans la rue de la Fontaine;

Proposition: réaménagement et assainissement de la place de Longemalle

- une commissaire déplore que, à chaque nouvel aménagement de place, un concept soit réétudié, mobilier urbain compris. Elle regrette également que la place Longemalle ne soit pas réunie à la place du Port. A cela, la représentante de la Ville évoque l'axe de la rue du Rhône qui constitue, pour reprendre ses propres termes, un obstacle physique à la réunion des deux places;
- des mats éclaireront la couronne des arbres;
- des bornes rétractables seront mises en place pour entraver la circulation;
- six platanes seront abattus, mais ils seront immédiatement remplacés par dix nouveaux arbres de la même essence, permettant ainsi de maintenir le caractère du lieu;
- un commissaire, peu convaincu par l'éclairage prévu, qualifie de gadget le concept retenu. Il déplore également l'encombrement de la place par le mobilier urbain prévu;
- les stocks de pavés restant de l'aménagement des Rues-Basses ne pourraient-ils pas être récupérés pour la place Longemalle? Les quantités sont insuffisantes, déclare la représentante de la Ville.

Discussion et vote

Suite à cette présentation, les représentants des divers groupes du Conseil municipal expriment bien quelques bémols: certains déplorent notamment la pose de bornes escamotables, d'autres le retour de la circulation ou encore l'absence de fleurs.

Néanmoins, au vu de la situation actuelle de la place Longemalle, l'ensemble des commissaires admettent la nécessité de son réaménagement.

C'est ainsi que cette proposition, soumise au vote, est acceptée sans grand enthousiasme mais à l'unanimité des 14 commissaires présents. (*Voir ci-après le texte des arrêtés adoptés sans modification.*)

Premier débat

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Mesdames et Messieurs, je ne dirai qu'un seul mot: enfin!

M. Jacques Finet (DC). Madame la présidente, je vous prie d'emblée de m'excuser auprès de la majorité de cette auguste assemblée, car je vais utiliser un gros mot: «parking»! Je cite la page 2 du rapport PR-775 A de M^{me} de Coulon:

Proposition: réaménagement et assainissement de la place de Longemalle

«La requête en autorisation de construire, déposée en 2006, a toutefois rencontré des oppositions émanant d'une partie des commerçants, d'une association de deux-roues motorisés et du Touring Club Suisse. Des négociations ont néanmoins permis de lever ces oppositions.»

Voilà où je voulais en venir: le problème, c'est que la place de Longemalle accueille actuellement une cinquantaine de places de stationnement pour deux-roues motorisés – j'admets que ce n'est pas très beau – que son changement de structure fera disparaître. Telle est la raison qui avait motivé, entre autres, l'une des oppositions mentionnées dans le rapport. Or, celle-ci a été levée à la suite de négociations menées par MM. Pagani et Maudet, si je me souviens bien, lesquels ont fait preuve d'une très grande largeur d'esprit que je me plais à saluer; en effet, ils ont accordé aux scootéristes et aux motocyclistes la compensation de ces places de stationnement supprimées à la place de Longemalle dans les rues du Port, du Prince et de la Tour-Maitresse.

Or, je constate que ces nouvelles places sont toutes destinées à disparaître en fonction de la piétonisation du centre-ville et des projets que nous votons actuellement dans ce sens. Oui, ces 50 places pour deux-roues motorisés seront supprimées à leur tour – avec bien d'autres, d'ailleurs.

Par conséquent, bien qu'étant personnellement tout à fait favorable au projet de réaménagement de la place de Longemalle, je me permettrai donc de ne pas voter les arrêtés de la proposition PR-775 – ou de m'abstenir – en signe de défiance. En effet, je considère qu'il y a là une certaine tromperie – consciente ou non – sur la marchandise.

M. Alexandre Wisard (Ve). Chers collègues, depuis trois ans, les Verts râlent dans ce parlement pour dénoncer l'absence de projet en matière d'aménagement de l'espace public. Maintenant, enfin, un tel projet nous revient de commission! Cela aura été un accouchement douloureux, puisque le concours pour l'aménagement de la place de Longemalle a été lancé en 2003! Mais nous sommes à Genève, où il faut huit ans pour discuter avec les gens et monter un projet qui prévoit la suppression de quelques places de parking.

Nous félicitons le Conseil administratif, qui a eu la persévérance d'aller jusqu'au bout de son projet pour piétoniser la place de Longemalle, et nous soulignons que celui-ci s'inscrit dans la logique des espaces publics en voie de réalisation aux squares Pradier et Chantepoulet. L'année passée, en onze mois, Genève a accueilli 6200 nouveaux habitants; la problématique des espaces publics devient donc de plus en plus actuelle et importante.

Nous voterons la proposition PR-775 et nous nous réjouissons de voir s'ouvrir le chantier de la place de Longemalle.

Proposition: réaménagement et assainissement de la place de Longemalle

M^{me} Andrienne Soutter (S). M. Wisard vient d'exprimer ce que je voulais dire; j'ajouterai simplement quelques mots supplémentaires. Le rapport PR-775 A de M^{me} de Coulon signale que cette proposition a été acceptée «sans grand enthousiasme mais à l'unanimité» des membres présents de la commission des travaux et des constructions; pour ma part, j'ajouterai qu'elle l'a été «avec soulagement». En tout cas, tel est le sentiment des socialistes.

Cela fait vingt ans que nous déposons des motions pour la réhabilitation de la place de Longemalle en nous offusquant du stationnement anarchique et du chaos qui y règnent; M. Manuel Tornare, qui siégeait déjà au Conseil municipal à l'époque, pourra le confirmer. Je pense notamment à la motion M-1003, acceptée au mois de juin 1991, et à la motion M-399, votée par le plénum en avril 2006. L'Association des habitants du centre et de la Vieille-Ville (AHCVV) a fait tout ce qu'elle a pu pour la place de Longemalle.

Certes, je suis enthousiaste à l'idée que le Conseil municipal s'apprête enfin à accepter la proposition PR-775, mais je regrette que nous ayons autant tardé à passer à la réalisation de ce projet. Vingt ans, c'est long! Et ce n'est pas le premier objet qui demande un tel délai! Pendant tout ce temps, l'état de la place de Longemalle a été un véritable scandale, quiconque se promène aux alentours peut le constater. Non seulement elle est moche, en raison des véhicules stationnés dans tous les sens, mais elle est dangereuse, car les piétons doivent slalomer entre les voitures.

De plus, l'interdiction de tourner à gauche en montant la rue de la Fontaine, du côté de la poste du Vieux-Collège, n'est quasiment jamais respectée. Par conséquent, cette rue prétendument piétonnière, avec son rehaussement, n'en oblige pas moins les piétons à faire attention aux automobilistes qui tournent à gauche au lieu d'aller à droite. Et je ne parle pas du tram, ni des voitures qui passent par là pour monter la rue Verdaine!

Enfin, nous remercions le Conseil administratif pour la proposition PR-775, nous sommes heureux qu'elle soit acceptée ce soir et bientôt suivie de réalisation.

M. Jacques Baud (HP). J'ai une question à poser à M. Pagani. J'ai appris que l'Etat avait prévu un budget de 68 000 francs pour refaire tous les égouts de la rue Neuve-du-Molard, de la place de Longemalle, de la place du Port... Cela me paraît bien peu. Au cas où ce budget serait dépassé – et je suis certain qu'il le sera – la Ville devra-t-elle payer la différence? Ou celle-ci sera-t-elle à la charge de l'Etat? J'aimerais le savoir, afin d'être sûr que nous sommes sur la bonne voie.

M. Jean-Marc Froidevaux (L). Certes, le projet de réaménagement de la place de Longemalle prévu dans la proposition PR-775 a été voté à l'unanimité

Proposition: réaménagement et assainissement de la place de Longemalle

de la commission des travaux et des constructions... Certes, il s'agit maintenant de le réaliser... Mais cela ne nous empêche pas d'exprimer des regrets.

La place de Longemalle est l'une des rares places essentielles de la ville de Genève, et l'aménagement prévu par le Conseil administratif est insatisfaisant aux yeux des libéraux. D'abord, il est peu clair. Ensuite, il n'offre de solution qu'au problème du trafic de transit, et non à celui de l'espace public. Nous le savons fort bien: dès lors que nous décidons de mettre des bornes rétractables sur une place réservée aux piétons, celle-ci n'est plus réservée aux piétons!

Le Conseil administratif nous propose, afin de garantir l'espace protégé de la place de Longemalle, de l'encombrer avec du mobilier urbain. Mais une place n'est pas faite pour cela! C'est un lieu qui devrait être réservé à la population. Or, la place de Longemalle, du fait qu'elle n'est pas complètement excentrée comme celle des Nations, a par excellence la vocation d'accueillir les habitants des environs.

Par conséquent, si nous approuvons le crédit demandé dans la proposition PR-775, nous regrettons très fermement l'incapacité du Conseil administratif de faire de la place de Longemalle un espace totalement piétonnier et de trouver une solution pour la débarrasser complètement du trafic automobile. Surtout, nous déplorons qu'il veuille régler ce problème par l'encombrement du lieu, qui empêchera ou freinera son appropriation par les piétons. De ce fait, nous pouvons imaginer qu'il s'y passera la même chose qu'à la place du Molard, laquelle est encombrée d'automobiles dès le matin. Nous sommes quelques-uns à la traverser quotidiennement dès potron-minet ou un peu plus tard, et nous savons bien que cette place n'est qu'un vaste parking public.

Le Conseil administratif fait donc fausse route en imaginant qu'il résoudra la situation de la place de Longemalle par des aménagements encombrants. Monsieur le magistrat, allez jusqu'au bout de l'idée de piétonisation et renoncez aux bornes rétractables! Renoncez complètement à laisser le trafic automobile accéder à cette place, et trouvez d'autres solutions en vue de l'approvisionnement des hôtels et des commerces adjacents! Nous espérons d'ailleurs qu'il en ira de même pour la place du Molard, quand vous vous pencherez sur son cas. Ces lieux méritent d'être exclusivement destinés aux piétons.

Soyons clairs! Alfred de Musset disait: «Il faut qu'une porte soit ouverte ou fermée.» De même, une rue ou un espace public sont ouverts ou fermés au trafic automobile. Il n'y a pas de porte entrouverte ni d'entre-deux, car personne ne le souhaite et ce serait faire mentir de Musset! Monsieur le magistrat, j'espère que vous trouverez une solution pour que la place de Longemalle soit réaménagée dans l'esprit de la proposition PR-775 et qu'elle devienne une véritable zone piétonnière à la disposition des habitants. Ainsi, elle répondra à la volonté de toute la population genevoise!

Proposition: réaménagement et assainissement de la place de Longemalle

M^{me} Ariane Arlotti (AGT). Le groupe A gauche toute! votera le crédit de la proposition PR-775 pour le réaménagement de la place de Longemalle. Personnellement, je suis toujours ravie quand on peut rénover une place à Genève, même si j'ai le fantasme de places entièrement piétonnières... Mais il ne deviendra peut-être jamais réalité, sauf dans cinquante ou cent ans – qui sait? On peut toujours rêver! Pour le moment, j'essaie d'être pragmatique.

J'ai entendu les points de vue des uns et des autres, en commission, sur la proposition PR-775, et je les entends également ce soir. Je me dis que l'on ne peut pas tout avoir! Pour ma part, je suis toujours contente que l'on puisse installer des bancs publics sur une place, même si je préférerais que les bancs remplacent complètement les voitures. C'est un avis très personnel mais, en tout cas, nous voterons ce crédit.

M. Georges Queloz (L). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, remontons un peu dans le temps. Rappelez-vous: l'aménagement des Rues-Basses et les travaux de canalisation y afférents se sont arrêtés à la place de Longemalle, car la conseillère administrative de l'époque, M^{me} Jacqueline Burnand, n'avait pas obtenu l'autorisation de fermer ladite place au trafic automobile pour en faire une zone piétonnière. Or, le magistrat cantonal qui ne lui avait pas accordé cette autorisation était Bernard Ziegler! On voit que les choses changent...

Aujourd'hui, même dans nos rangs, certains revendiquent une véritable piétonisation de la place de Longemalle et invitent le Conseil administratif à aller jusqu'au bout de ce raisonnement. Voilà le message délivré tout à l'heure par mon collègue Jean-Marc Froidevaux.

Pour ma part, je rappelle que les dalles achetées par la Ville pour l'aménagement de la place du Molard sont toujours stockées quelque part. Je ne les ai jamais vues à l'inventaire, mais je crois qu'elles représentent un montant important et pourraient couvrir beaucoup de mètres carrés. J'aimerais savoir pourquoi nous ne sommes pas capables de les utiliser enfin, par exemple dans le cadre de ce projet de réaménagement de la place de Longemalle. Pourquoi le Conseil administratif nous propose-t-il encore un revêtement différent? Ce fut l'une des préoccupations de la commission des travaux et des constructions à l'étude de la proposition PR-775, et c'est l'une des raisons pour lesquelles nous ne pouvons pas la voter de gaieté de cœur.

J'en profite pour demander à M. Pagani ce qu'il compte faire de ces fameuses dalles. Sont-elles toujours stockées au même endroit? Où compte-t-il les mettre? Il me semble que, à la place de Longemalle, elles auraient offert une certaine continuité esthétique par rapport au revêtement des Rues-Basses.

Je me souviens d'avoir été à l'origine d'un crédit de 2,5 millions de francs pour terminer l'aménagement de surface entre la place de Longemalle et le rond-

Proposition: réaménagement et assainissement de la place de Longemalle

point de Rive, projet voté par l'ensemble du Conseil municipal. En réalité, il émanait d'une motion signée par tous les membres de la commission des travaux de l'époque. On pouvait donc faire quelque chose de bien avec 2,5 millions de francs pour aménager ce tronçon; la réalisation du projet a eu des résultats positifs, peut-être davantage que de l'autre côté, où passent les trams et où les pavés n'ont pas donné satisfaction.

Néanmoins, les fameuses dalles roses que nous aurions dû mettre à la place du Molard sont toujours stockées quelque part. J'espère que le magistrat Pagani nous dira où il entend les utiliser.

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, tout à l'heure, je n'ai dit que le mot «enfin», car j'avais cru comprendre que le Conseil municipal s'apprêtait à voter à l'unanimité le réaménagement de la place de Longemalle prévu dans la proposition PR-775, projet qui traîne depuis vingt ans. J'ai repris ce dossier il y a quatre ans, alors qu'il était complètement embourbé – comme bien d'autres – dans une multitude de problèmes. J'ai fait beaucoup d'efforts: j'ai démarché les commerçants des environs quasiment un par un, pour les persuader de lever leur opposition. Ils étaient tout étonnés de voir le maire se déplacer pour les convaincre de retirer leur recours! Avec mon collègue Pierre Maudet, nous avons également dû organiser deux ou trois séances de négociations, afin de trouver un consensus et de sortir ce dossier de l'ornière. Evidemment, comme dans tous les consensus, certains sont satisfaits et d'autres un peu moins...

D'autre part, je tiens à rassurer M. Finet: il est faux de dire que l'instauration des zones piétonnes rendra caducs les accords que nous avons conclus sur le déplacement des cyclomoteurs et des vélos dans les rues voisines, comme celle de la Tour-Maîtresse. Je crois même que ces dispositions sont déjà en force aujourd'hui. Les cyclomotoristes et les cyclistes seront pris en compte dans le processus de piétonisation, comme c'est le cas pour la place de Longemalle.

Il est vrai que l'on se préoccupe de cette place depuis vingt ans. Comment ne pas s'en soucier encore aujourd'hui? On sait bien le nombre de piétons – et notamment de touristes – qui circulent dans les environs de l'horloge fleurie de la rade. J'ouvre une parenthèse pour dire que nous avons réussi à désencombrer le panorama à cet endroit et, donc, à le rendre plus agréable.

Pour en revenir à la place de Longemalle, il n'était pas possible de se contenter d'un bout de trottoir pour les piétons. Tel est le principal argument qui a permis de trouver un consensus avec les horlogers installés à cet endroit; ils ont dû admettre que ce seul bout de trottoir piétonnier ne suffisait pas pour laisser débarquer des cars entiers de touristes.

Proposition: réaménagement et assainissement de la place de Longemalle

De même, il n'est plus admissible, aujourd'hui – et le Conseil municipal doit s'en préoccuper – d'avoir des Rues-Basses surchargées de monde en plus du tram. A terme, cette situation deviendra vraiment problématique. Nous devons avoir une réelle vision de l'avenir de notre ville et imaginer d'autres itinéraires, notamment pour le tram.

La rue Neuve-du-Molard rejoindra en zone complètement piétonne la place de Longemalle, qui sera l'un des fleurons de notre cité – je remercie le Conseil municipal de voter ce projet – tout comme celle du Molard réaménagée par M. Ferrazino. J'en profite pour rappeler qu'il a créé 150 nouveaux emplois pour les commerçants sur cette place, qui fonctionne très bien.

Pour rassurer M. Queloz, les dalles qu'il évoquait tout à l'heure figurent à l'inventaire et nous savons où elles sont stockées. Pour l'anecdote, Mesdames et Messieurs, je vous signale que nous devons les déplacer tous les trois ans, car elles pèsent très lourd et le terrain s'affaisse sous leur poids; il faut donc régulièrement le consolider. Monsieur Queloz, chaque fois qu'un projet de la municipalité s'y prête, je me dis que l'on pourrait utiliser ces fameuses dalles; malheureusement, on me fait chaque fois comprendre que ce n'est pas une bonne idée! Mais nous réglerons ce problème petit à petit. J'ai déjà pu en caser sur un bon nombre de mètres carrés dans certains projets futurs.

Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, j'espérais que vous voteriez à l'unanimité la proposition PR-775. Je souhaite, après les explications que je viens de donner, que M. Finet se rallie à la position majoritaire pour donner un signe fort en faveur de Genève. Et je répète mon mot du début: enfin! Merci pour les touristes et pour la population de notre ville!

M^{me} Linda de Coulon, rapporteuse (L). Je n'ai pas l'habitude de prendre la parole en séance plénière, car je trouve que tant d'autres que moi la prennent que cela devient vraiment inutile. Par conséquent, je me suis tue au début de ce débat sur la proposition PR-775, estimant que mon rapport PR-775 A était suffisamment clair et explicite pour que nous n'ayons pas besoin de revenir longuement sur la problématique de la place de Longemalle. Mais je constate que, malgré tout, il y a eu un nombre incroyable de prises de parole pour une proposition acceptée à l'unanimité par la commission des travaux et des constructions!

Deuxième débat

Mis aux voix article par article et dans son ensemble, l'arrêté I est accepté à l'unanimité (68 oui).

Mis aux voix article par article et dans son ensemble, l'arrêté II est accepté à l'unanimité (66 oui).

Proposition: réaménagement et assainissement de la place de Longemalle

Mis aux voix article par article et dans son ensemble, l'arrêté III est accepté à l'unanimité (62 oui).

Les arrêtés sont ainsi conçus:

ARRÊTÉ I

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu les articles 22 et suivants de la loi sur les routes du 28 avril 1967;

vu les articles 58 et 84 de la loi sur les eaux du 5 juillet 1961;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 5 467 000 francs destiné au réaménagement de la place de Longemalle, de la rue de la Fontaine et de la rue Neuve-du-Molard, tronçon entre la place de Longemalle et la rue Robert-Céard, parcelles 7283, 7286, 7287, 7305, 7306, 7307, 7308 (Genève-Cité).

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 5 467 000 francs.

Art. 3. – La dépense nette prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 20 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2012 à 2031.

Art. 4. – Le Conseil administratif est autorisé à constituer, épurer, radier ou modifier toute servitude à charge et/ou au profit des parcelles faisant partie du périmètre concerné, nécessaire à l'aménagement projeté.

ARRÊTÉ II

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

Proposition: réaménagement et assainissement de la place de Longemalle

vu les articles 22 et suivants de la loi sur les routes du 28 avril 1967;

vu les articles 58 et 84 de la loi sur les eaux du 5 juillet 1961;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 437 000 francs, après déduction de la participation de l'Etat de Genève de 68 000 francs représentant la part de subvention cantonale au réseau d'assainissement de la Ville de Genève, soit un montant brut de 505 000 francs, destiné aux travaux de construction et rénovation des collecteurs situés sur la place de Longemalle, la rue Neuve-du-Molard et la place du Port.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 505 000 francs.

Art. 3. – La dépense nette prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 30 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2012 à 2041.

Art. 4. – Le Conseil administratif est autorisé à constituer, épurer, radier ou modifier toute servitude à charge et/ou au profit des parcelles faisant partie du périmètre concerné, nécessaire à l'aménagement projeté.

ARRÊTÉ III

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu les articles 22 et suivants de la loi sur les routes du 28 avril 1967;

vu les articles 58 et 84 de la loi sur les eaux du 5 juillet 1961;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 249 000 francs destiné à l'achat et la mise en fonction d'un pavillon commercial sur la place de Longemalle bordant la rue du Rhône.

Proposition: rénovation de l'immeuble du 8, rue Lissignol

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 249 000 francs.

Art. 3. – La dépense nette prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2012 à 2021.

Art. 4. – Le Conseil administratif est autorisé à constituer, épurer, radier ou modifier toute servitude à charge et/ou au profit des parcelles faisant partie du périmètre concerné, nécessaire à l'aménagement projeté.

Un troisième débat n'étant pas réclamé, les arrêtés deviennent définitifs.

La présidente. Le bureau du Conseil municipal tient à saluer à la tribune du public M^{mes} Valérie Bourquin, ancienne conseillère municipale, et Esther Alder, également ancienne conseillère municipale et ancienne députée. (*Applaudissements.*)

4. Rapport de la commission des travaux et des constructions chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 12 mai 2010 en vue de l'ouverture d'un crédit de 2 997 800 francs destiné à la rénovation de l'immeuble situé au 8, rue Lissignol, parcelle N° 5746, feuille N° 43, commune de Genève, section Cité (PR-791 A)¹.

Rapport de M^{me} Andrienne Soutter.

La proposition PR-791 a été renvoyée à la commission des travaux et des constructions par le Conseil municipal lors de sa séance plénière du 8 juin 2010. Elle a été traitée en trois séances, sous la présidence de M. Alexandre Wisard. Le 16 juin 2010, M. Philippe Meylan, chef du Service des bâtiments a présenté la proposition en compagnie de M^{me} Christine Feiss, cheffe de projet, et de M. Morten Gisselbaeck, architecte mandataire. Le 20 octobre 2010, ce sont

¹ Proposition, 77.

M^{mes} Sylvie Bietenhader Deferne, cheffe de la Gérance immobilière municipale, et Valérie Garbani, juriste à cette même gérance, qui ont été auditionnées. Le 10 novembre 2010 a eu lieu la discussion et le vote. Les notes de séances ont été prises avec beaucoup de soin par M. Jorge Gajardo Muñoz et nous l'en remercions.

Présentation de la proposition

M. Meylan explique que le bâtiment de la rue Lissignol est mentionné dans le document Stratus avec le coefficient 0,42 (mauvais état). Cela fait vingt ans que M. Gisselbaek est en charge du dossier architectural de cet immeuble et que les habitants de ce dernier sont en discussion avec la Gérance immobilière municipale (GIM). En fait, il s'agit d'un projet de rénovation participatif lancé sur la volonté du conseiller administratif Claude Haegi. A l'époque, il s'agissait de rénover le moins cher possible afin d'éviter que le coût des travaux n'influe les loyers à la hausse.

Depuis lors, tout en respectant l'esprit de la démarche participative, les habitants successifs de l'immeuble se sont investis dans des travaux d'aménagements intérieurs sérieux. De plus, ils gèrent eux-mêmes l'utilisation des ateliers situés dans les combles et les salles communes du rez-de-chaussée.

Le niveau de confort dans ces immeubles est sommaire, les installations techniques sont en mauvais état et vétustes, le chauffage y est assuré par des poêles à mazout, bois ou gaz. Les appartements ne possèdent pas de salles de bains, hormis celles installées par les locataires, l'aménagement des cuisines est obsolète. En définitive, à l'exception de quelques réparations relatives à l'électricité et aux installations sanitaires et de chauffage, la demande de crédit ne concerne pas l'intérieur des logements, mais essentiellement l'enveloppe, soit l'isolation thermique des façades, la toiture, ainsi que la charpente.

Dans un souci d'économie d'énergie encore, une pompe à chaleur et des panneaux solaires seront installés. Les travaux envisagés permettront d'améliorer sensiblement le confort thermique, sanitaire et acoustique, mais aussi la sécurité incendie et la qualité de l'air intérieur. La pompe à chaleur, située dans la cour du 8, desservira également le 10, rue Lissignol pour lequel une demande de rénovation est imminente.

Réponses aux questions des commissaires

M. Gisselbaek informe qu'il est prévu de conserver ce qui peut l'être, entre autres les travaux d'intérieur réalisés sur l'initiative des habitants, de même qu'il n'est pas prévu de rétablir les typologies d'origine. Quant aux portes palières

Proposition: rénovation de l'immeuble du 8, rue Lissignol

anciennes et en bon état, il semble qu'il n'y ait pas d'opposition à ce qu'elles soient maintenues.

Les loyers seront fixés selon le nouveau règlement de la GIM, prenant en compte le taux d'effort et d'occupation. Une convention entre les locataires et la Ville de Genève est en cours d'élaboration. (*Note du rapporteur: Elle a été signée par les deux parties le 29 septembre 2010, cf. annexe.*) Suit une série de questions auxquelles les personnes auditionnées ne peuvent pas répondre, étant donné que leur réponse est de la compétence de la GIM.

Au vote, l'audition de la conseillère administrative en charge du département des finances et du logement est acceptée à l'unanimité, moins une voix (Ve).

Un deuxième vote, avec un résultat identique au premier, demande l'audition de la GIM, avec visualisation de la convention entre l'association locataire et la Ville de Genève, ainsi que l'état locatif de l'immeuble 8, rue Lissignol.

Auditions

Le président rappelle que la commission avait voté, lors de la séance précédente, les auditions de la conseillère administrative, ainsi que celle de la GIM. Répondant à ces demandes, la magistrate délègue à la commission M^{mes} Sylvie Bietenhader Deferne, cheffe de la GIM, et M^{me} Valérie Garbani, juriste à la GIM. Il attire l'attention sur l'annonce publique récente, par la Ville, d'un groupe de baux associatifs, dont bénéficieront entre autres les locataires du 8, rue Lissignol.

M^{me} Bietenhader Deferne signale tout d'abord que le bail associatif pour la rue Lissignol 8 constitue une première. Elle souligne que l'administration municipale a été attentive à éviter les traitements de faveur et à ce que le contrat de bail ne déroge pas au règlement fixant les conditions de location des logements à caractère social de la Ville de Genève, de 2009.

M^{me} Garbani, qui a conduit les négociations, rappelle, en préambule, que celles-ci prolongent la politique lancée par le conseiller administratif Claude Haegi, qui avait octroyé aux habitants de l'immeuble, constitués en association, un contrat de prêt à usage. Depuis 1989, le loyer des appartements n'a pas varié et les seuls travaux d'entretien ont été réalisés par les locataires.

Les négociations entre l'Association des habitants Conseil-Général Lissignol ont débuté lorsque la rénovation de l'immeuble a été inscrite au plan financier d'investissement (PFI). Dans un premier temps, la Ville s'est d'abord assurée que les membres de l'association vivaient bien dans cet immeuble en suivant un mode de vie communautaire, que les locaux communs du rez-de-chaussée étaient mis à la disposition des habitants du quartier, gratuitement ou à un prix préférentiel. La

négociation a consisté à adapter le contrat de confiance actuel avec le règlement fixant les conditions de location des logements à caractère social de la Ville 2009.

Deux points ont particulièrement été discutés par les parties: d'une part, les souhaits de l'association sur la manière de sélectionner les habitants de l'immeuble et, d'autre part, les prérogatives de l'association sur les décisions en matière de travaux.

Concernant le premier point, la Ville a rappelé que tous les habitants doivent satisfaire aux conditions du règlement de la GIM 2009. Il a été convenu que, en cas de vacance, la commission d'attribution de la Ville sélectionnera quatre candidats désireux de postuler à un logement dans le cadre d'un bail associatif. Puis, elle communiquera les dossiers à l'association qui auditionnera les quatre candidats et choisira parmi eux celui qui deviendra un nouveau membre de l'association et sous-locataire de l'immeuble.

C'est la GIM qui fixera les loyers, sur la base des revenus et du taux d'occupation, et qui préparera les contrats de sous-location. Par contre, l'association aura la charge de récolter la totalité des loyers et des frais accessoires. La GIM ajoutera ainsi une nouvelle offre à son panel de formules de logement.

En ce qui concerne les travaux, M^{me} Garbani rappelle que la Ville doit répondre à des contraintes légales, c'est pourquoi ce sera elle qui aura le dernier mot sur l'enveloppe du bâtiment, sur le gros œuvre et la sécurité. Il a cependant été convenu que l'association et la Ville s'informeront mutuellement des travaux qu'ils souhaitent voir réalisés et d'en discuter autant qu'il sera nécessaire afin d'élaborer des projets d'un commun accord. Par contre, l'entretien courant du bâtiment sera à la charge de l'association. Les clauses du contrat de bail relatives aux travaux ont été discutées avec le chef du Service des bâtiments, M. Philippe Meylan.

La Ville versera 9000 francs par an pour la conciergerie et l'entretien, ce qui constitue une somme moindre par rapport aux prix courants. L'actuelle concierge de l'immeuble, qui s'occupe aussi d'autres immeubles de la Ville, ne sera pas licenciée, ni son taux horaire réduit.

Discussion

A un commissaire libéral qui s'interroge sur la notion de «vie communautaire», M^{me} Garbani répond que c'est plutôt de «vie associative» qu'il faut comprendre, dans la mesure où l'association fait en sorte que l'immeuble s'ouvre sur le quartier, dans la mesure aussi où le bail est géré de manière associative et où l'association organise elle-même l'entretien du bâtiment. Elle ajoute que, à sa connaissance, les habitants sont souvent les uns chez les autres, ils s'organisent

Proposition: rénovation de l'immeuble du 8, rue Lissignol

pour préparer des repas en commun pour les enfants et les voisins. Assurément, les habitants s'organisent de manière collective.

A un autre commissaire de l'Union démocratique du centre qui se demande s'il n'aurait pas été plus avantageux de démolir et reconstruire, M^{me} Bietenhader Deferne réplique que l'immeuble fait partie d'un ensemble de la fin du XIX^e siècle, que la loi sur les démolitions, transformations et reconstructions (LDTR), en cas de démolition-reconstruction, obligerait à offrir davantage de logements et, enfin, que la Ville a laissé sciemment cet immeuble en l'état en attendant des jours meilleurs. Elle ajoute pourtant qu'en confiant l'immeuble à l'association, M. Haegi a permis de freiner sa détérioration, car les habitants se sont beaucoup investis pour l'entretenir.

A une commissaire d'A gauche toute!, M^{me} Garbani répond que les locaux communs sont loués au prix de 30 francs par jour. Ils sont très sollicités pour des réunions, séances de télévision, cours de gymnastique, anniversaires. L'association des parents d'élèves, les contrats de quartier et même la Fondation de la Ville de Genève pour le logement social en ont profité en 2009.

Un commissaire d'A gauche toute! s'inquiète de la concurrence que la distribution de boissons, lors de manifestations publiques, pourrait engendrer avec les cafés et restaurants du quartier. M^{me} Garbani répond que le bail ne prévoit que des activités à but non lucratif, que la capacité d'accueil des locaux est limitée et que le planning d'activités est très chargé. Si les lieux se muaient en restaurant ou bar permanent, le bail pourrait être résilié.

Au même commissaire qui demande si une légère hausse des loyers, qu'il estime pédagogique, peut être envisagée afin de rentabiliser les travaux, M^{me} Garbani signale que toute hausse doit être justifiée du point de vue du Code des obligations, sous peine d'être contestée comme abusive.

Un commissaire libéral s'inquiète du fait que les loyers soient restés inchangés à 43 500 francs par an depuis 1989 et que la situation des habitants a peut-être progressé depuis cette époque. M^{me} Bietenhader Deferne fait remarquer que la fortune est prise en compte dans le revenu déterminant les calculs des loyers, selon le nouveau règlement.

Prise de position des groupes et votes

Les Verts, satisfaits des explications reçues, soutiendront la proposition.

Les socialistes, enthousiastes, saluent l'apparition des baux associatifs et les conditions de leur mise en œuvre par la GIM. Ces contrats permettant, en effet, d'établir des loyers personnalisés tout en favorisant la gestion associative.

A gauche toute! annonce son soutien, également enthousiaste. Le groupe se dit ravi par l'apparition innovante des baux associatifs.

Par contre, l'Union démocratique du centre est d'avis qu'un investissement de presque 3 millions de francs est trop important pour de l'habitat associatif et un immeuble si délabré, il est donc opposé à la proposition.

Les libéraux reconnaissent que l'investissement est nécessaire vu l'état de l'immeuble et voteront la proposition, mais sans enthousiasme.

Le commissaire radical votera favorablement la proposition PR-791, mais seulement pour éviter l'écroulement de l'immeuble. Pour le reste, il se dit sceptique à l'égard de la politique participative en matière de rénovation. Pour lui, le cas Lissignol 8, qui traîne depuis vingt ans, démontre que de telles démarches sont longues et que l'on s'expose à de multiples recours. De plus, à son avis, à l'allure où vont les choses, la municipalité n'aura jamais un parc immobilier en état.

Enfin, le commissaire démocrate-chrétien annonce que son groupe votera favorablement, mais sans enthousiasme. Il est d'avis que la Ville ne devrait pas faire du sur-mesure pour une association, mais garder à l'esprit le bien commun, soit construire et rénover pour le plus grand nombre.

Avant de passer au vote, le président tient à saluer l'excellence du travail fourni par la GIM sur ce dossier.

Soumise à l'approbation de la commission des travaux et des constructions, la proposition PR-791 est acceptée à une large majorité (2 AGT, 3 S, 3 Ve, 2 DC, 1 R, 2 L), seuls les deux commissaires de l'Union démocratique du centre l'ayant refusée.

En conséquence, la commission des travaux et des constructions vous recommande, Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers municipaux, d'accepter le projet d'arrêté ci-dessous. (*Voir ci-après le texte de l'arrêté adopté sans modification.*)

Annexe: bail à loyer entre la Ville de Genève et l'Association Conseil-Général Lissignol

BAIL A LOYER

entre

LA VILLE DE GENEVE

représentée par Madame Sandrine Salerno, Maire,
Conseillère administrative en charge du Département
des Finances et du Logement

(la bailleresse)

et

L'ASSOCIATION CONSEIL-GENERAL LISSIGNOL,

rue Lissignol 8, 1201 Genève,

représentée par son président, Monsieur Marc Calame-Rosset et
son secrétaire Monsieur Marc Borghans

(la locataire)

PREAMBULE

Par le présent bail associatif, qui prône le mode participatif de cohabitation, la Ville de Genève et l'Association des habitants Conseil-Général Lissignol proposent une alternative au bail à loyer individuel d'un logement à caractère social.

Le bail associatif est un outil qui favorise l'implication et la responsabilisation des habitants et permet ainsi de diminuer des problèmes de voisinage, de lutter contre l'isolement et l'insécurité, de réduire certains frais de gestion et de favoriser la conscience de citoyenneté des locataires.

L'Association des habitants gère le bâtiment de « la cave au grenier » d'une manière autonome tout en respectant les règlements existants.



OBJET DE LA LOCATION

Article premier

La bailleresse loue à « l'Association Conseil-Général Lissignol » aux conditions stipulées dans le présent bail et ses annexes, la totalité de l'immeuble sis 8, rue Lissignol à Genève.

Les locaux suivants font l'objet du présent bail, selon les plans annexés :

- 7 appartements de 4 pièces destinés exclusivement à de l'habitation
- 4 appartements de 3 pièces destinés exclusivement à de l'habitation
- 2 appartements de 2 pièces destinés exclusivement à de l'habitation
- une buanderie au rez-de-chaussée à l'usage de locaux communs
- une salle dans les combles à l'usage de local commun
- une cave au sous-sol à l'usage de local commun
- un atelier au sous-sol à l'usage de local commun
- deux arcades au rez-de-chaussée à l'usage de locaux communs ouverts au public
- un dépôt au rez-de-chaussée à l'usage de locaux communs ouverts au public

L'immeuble fera l'objet d'une rénovation lourde entre 2010 et 2012.

Les états des lieux d'entrée effectués à l'issue des travaux dans les parties communes et les appartements individuels seront annexés au présent bail et en feront partie intégrante.

L'immeuble relève du patrimoine financier de la Ville de Genève et y est enregistré comme destiné à du logement social. Il est donc soumis au Règlement fixant les conditions de location des logements à caractère social de la Ville de Genève du 18 février 2009, entré en vigueur le 8 avril 2009.

Handwritten signatures and initials in the bottom right corner of the page. There are three distinct marks: a large 'MC' on the left, a stylized signature 'DK' on the right, and the initials 'PB' below 'DK'.

Proposition: rénovation de l'immeuble du 8, rue Lissignol

3

DUREE DU BAILArticle 2

Le présent bail est conclu pour une durée déterminée de 30 mois à compter de l'achèvement des travaux de rénovation. La date précise du début du bail sera communiquée à la locataire par la bailleresse en temps utile.

Six mois avant l'échéance du bail, à l'initiative de la bailleresse, les parties se réuniront pour exprimer leurs intentions quant au renouvellement ou non de leurs relations contractuelles sous la forme d'un « bail associatif » et, dans l'affirmative, pour en redéfinir, si nécessaire, les modalités.

RESILIATION ANTICIPEEArticle 3

Le présent bail peut être résilié avec effet immédiat par la bailleresse en cas de violation par la locataire de ses articles 5 et/ou 7 et/ou 13 et/ou 15.

SOUS-LOCATIONArticle 4

Avec l'approbation du Conseil administratif, en dérogation à l'article 8 du Règlement fixant les conditions de location des logements à caractère social de la Ville de Genève du 18 février 2009, la locataire est autorisée à sous-louer les appartements à ses membres.

Article 5

A réception d'une résiliation d'un bail de sous-location, la locataire a l'obligation d'en informer immédiatement la bailleresse.

La Commission d'attribution interne à l'administration municipale (article 6 al. 3 du règlement fixant les conditions de location des logements à caractère social de la Ville de Genève du 18 février 2009, ci-après « le Règlement 2009 ») sélectionne quatre candidats parmi les requérants ayant manifesté leur intérêt à résider dans un habitat associatif et pouvant attester du soutien écrit de l'Association « Conseil-Général Lissignol » à leur candidature. Pour permettre cette sélection, la bailleresse libellera de manière idoine les formulaires d'inscription de recherche de logement de la Gérance immobilière municipale. Après que la locataire ait auditionné les quatre candidats retenus par la Commission d'attribution, elle communiquera à la bailleresse la candidature de son choix.



Article 6

Tout-e nouvel-le habitant-e de l'immeuble acquière automatiquement la qualité de membre de l'Association locataire principale, sous réserve de son acceptation, par écrit, des buts et des statuts de ladite Association, des règlements liés à l'organisation de l'immeuble ainsi que du présent bail à loyer et du bail de sous-location.

Article 7

La locataire a l'obligation de communiquer sans délai à la bailleresse toute modification de revenu de ses membres et du taux d'occupation des logements.

CONDITIONS D'OCTROI DES LOGEMENTS DESTINES A L'HABITATArticle 8

Les sous-locataires doivent satisfaire aux conditions fixées aux articles 4, 5, 6, du Règlement 2009 et accepter que ledit règlement leur soit appliqué.

Article 9

La locataire s'engage à faire contracter, par chacun de ses membres habitant dans l'immeuble, une assurance responsabilité civile. La locataire supporte seule les conséquences du non-respect de cette obligation, à la décharge complète de la bailleresse.

Article 10

Les baux de sous-location seront établis par la bailleresse au nom de la locataire principale et remis à cette dernière pour signatures par elle-même et les sous-locataires. Cette disposition a pour but de permettre à la bailleresse de s'assurer que les sous-locataires satisfont aux critères d'octroi d'un logement social et aux conditions fixées par le Règlement 2009. Elle a également pour but de permettre à la bailleresse de calculer le loyer et les charges dues par les sous-locataires au sens de l'article 17 du présent bail après que ces derniers lui aient fournis toutes les informations requises au sens du Règlement 2009.

CONDITIONS D'OCTROI DES LOCAUX COMMUNSArticle 11

L'usage des locaux communs ouverts au public mentionnés à l'article premier du présent bail est cédé gracieusement par la bailleresse à la locataire.



Article 12

Les locaux communs ouverts au public sont destinés à accueillir des activités à but non lucratif sociales et culturelles des habitants-es du quartier des Grottes Saint-Gervais, dans l'esprit de contribuer à pallier l'absence de maison de quartier dans le périmètre Lissignol.

Article 13

La locataire met à disposition les locaux à l'usage commun ouverts au public à toute personne morale ou physique intéressée par l'organisation d'activités à but non lucratif. Elle refusera toute demande ayant, de son point de vue, un caractère illicite, contraire aux mœurs, discriminatoire ou raciste.

Article 14

La locataire assumera la gestion des locaux à l'usage commun ouverts au public ainsi que de la cour publique adjacente à l'immeuble, à savoir : planification des activités, organisation des manifestations, accueil des hôtes, conciergerie, entretien, encaissement des redevances de location, mise à disposition du mobilier, à l'exception de l'entretien des arbres de la cour qui est assuré par le Service des espaces verts de la Ville de Genève.

Article 15

La locataire fera valider par la bailleresse les tarifs appliqués pour l'utilisation des locaux communs ouverts au public.

LOYER ET FRAIS ACCESSOIRES

Article 16

Le loyer annuel total des locaux d'habitation ne pourra excéder le maximum prévu par la loi sur les démolitions, transformations et rénovations des maisons d'habitation, du 21 janvier 1996, (LDTR), soit 3'363 francs la pièce par année selon l'arrêté du Conseil d'Etat du 21 juin 2006. Le loyer minimum total des locaux d'habitation est fixé par la bailleresse en application de l'article 11 du Règlement 2009.

Article 17

Les loyers et les charges des appartements individuels des sous-locataires sera calculé par la bailleresse en application des articles 9, 10, 11, 12, 13, 14 du Règlement 2009.

Article 18

La locataire principale assume la responsabilité du paiement à la bailleresse, mensuellement et par avance, de la totalité des loyers dus par l'ensemble des sous-

locataires. Elle est également responsable vis-à-vis de la bailleresse du paiement, mensuellement et par avance, de la totalité des acomptes pour frais accessoires concernant l'ensemble de l'immeuble.

Article 19

La bailleresse établira le décompte annuel des frais accessoires au sens de l'article 16 des conditions générales et règles et usages locatifs appliqués dans le canton de Genève pour les locaux communs et pour les locaux d'habitation. La locataire assume la responsabilité du paiement à la bailleresse des montants dus, tant pour les locaux communs que pour les locaux d'habitation.

CONCIERGERIE ET ENTRETIEN

Article 20

La locataire assumera la conciergerie et l'entretien de l'ensemble du bâtiment en gestion autonome. Elle s'engage à le maintenir en état et à veiller au bon fonctionnement des services généraux (eau, éclairage, chauffage).

Article 21

La locataire informera la bailleresse lorsqu'elle constatera que les travaux à réaliser excèdent des interventions telles que peinture, petite serrurerie, petite plomberie.

Article 22

La locataire ne doit aucunement intervenir dans la chaufferie. Si une intervention lui apparaît nécessaire, elle contactera le Service de l'énergie de la Ville de Genève.

Article 23

En respectant le principe de la neutralité des coûts de la gérance immobilière municipale, la bailleresse accordera à la locataire une enveloppe annuelle de 9'000 francs au titre de couverture des frais de conciergerie et d'entretien.

Article 24

Une fois l'an, à l'initiative de la bailleresse, les parties effectueront une visite du bâtiment pour procéder au suivi des travaux d'entretien effectués par la locataire et pour déterminer s'il y a lieu d'effectuer d'autres travaux et, cas échéant, d'en définir les modalités d'exécution et de prise en charge.



TRAVAUX

Article 25

La bailleresse et la locataire s'informent mutuellement des travaux qu'elles souhaitent entreprendre dans l'immeuble.

Les parties élaborent les projets et interventions de travaux d'un commun accord en se rencontrant aussi souvent que nécessaire. Si ce processus ne devait pas aboutir à un accord, la bailleresse, compte tenu de sa responsabilité juridique, reste décisionnaire sur le sort du projet, en particulier pour ce qui concerne tous les travaux portant sur l'enveloppe du bâtiment, tous travaux résultant du gros œuvre et tous travaux portant sur l'aspect sécuritaire du bâtiment.

DISSOLUTION DE L'ASSOCIATION

Article 26

La locataire est tenue d'indiquer à la bailleresse toute décision prononçant sa dissolution, que ce soit par son assemblée générale ou par voie judiciaire.

Article 27

Le bail est réputé résilié par la bailleresse au jour de la dissolution.

Article 28

Dès la connaissance de la dissolution, la bailleresse prendra contact avec les sous-locataires pour leur faire part de sa détermination quant à la poursuite ou non des relations contractuelles et, dans l'affirmative, selon quelles modalités.

DISPOSITIONS FINALES

Article 29

Les dispositions du code des obligations relatives au bail à loyer, les conditions générales et règles et usages locatifs appliqués dans le canton de Genève, annexées au présent bail, s'appliquent pour le surplus.

Article 30

Le présent contrat de bail remplace et annule le contrat signé le 11 octobre 1989 entre, d'une part la Ville de Genève, alors représentée par Monsieur le Conseiller administratif Claude Haegi, et, d'autre part, l'association Conseil Général Lissignol alors représentée par Messieurs Nicolas Wadimoff et Enrico Gastaldello.



Fait et signé en deux exemplaires à Genève, le 29 septembre 2010

L'ASSOCIATION



M. Marc Calame-Rosset



M. Marc Borghans

LA BAILLERESSE



Mme la Maire Sandrine Salerno
Conseillère administrative en
charge du Département des
Finances et du Logement

Annexes au bail :

- Plans de l'immeuble après travaux de rénovation
- Procès-verbaux des états des lieux d'entrée
- Règlement fixant les conditions de location des logements à caractère social de la Ville de Genève du 18 février 2009
- Conditions générales et règles et usages locatifs appliqués dans le canton de Genève (édition 2006)
- Contrat-type de sous-location

Proposition: rénovation de l'immeuble du 8, rue Lissignol

M^{me} Andrienne Soutter, rapporteuse (S). Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers municipaux, bien que la proposition PR-791 ait été acceptée à l'unanimité de la commission des travaux et des constructions, si je me souviens bien, je prends la parole pour vous dire mon enthousiasme, ma satisfaction et même ma joie de voir aboutir ce projet de rénovation du 8, rue Lissignol. Pour le Parti socialiste, il est exemplaire. En effet, comme on peut s'en apercevoir en lisant attentivement la proposition PR-791, le rapport y afférent et le bail signé par M^{me} Salerno et l'Association des habitants Conseil-Général Lissignol, qui figure en annexe, il s'agit d'une offre nouvelle et originale de rénovation participative.

Je remercie l'ex-conseiller administratif Claude Haegi, qui avait eu l'intelligence et la créativité de conclure un bail associatif avec les habitants de cet immeuble, au début probablement des squatters déplacés d'un autre squat. Évidemment, étant un homme de droite, il a peut-être plutôt agi en vue d'économiser sur le prix de la rénovation – je le dis dans mon rapport – que pour trouver des solutions bon marché en faveur des jeunes à la recherche d'un toit. A cette époque déjà, le problème du logement se posait de manière aiguë, surtout pour les jeunes pas encore très fortunés ou qui avaient choisi de vivre avec peu d'argent.

J'aimerais aussi remercier les habitants du 8, rue Lissignol, qui se sont battus pendant vingt ans en se contentant d'appartements vraiment vétustes. Certains représentants de la droite à la commission des travaux et des constructions ont dit que les habitants de cet immeuble – ou de certains autres aux Grottes – étaient des privilégiés. Pour ma part, je mettrais ce terme entre guillemets, car je ne crois pas qu'il y ait beaucoup de gens – à droite, en tout cas, mais peut-être même à gauche – qui auraient accepté de vivre aussi longtemps dans des logements sans salle de bains, avec une cuisine minimaliste, le chauffage par appartement, des fenêtres mal isolées et très peu de confort. Je le sais, car je les ai visités récemment. A l'époque déjà, ce n'était pas fantastique, mais ces gens-là étaient bien contents d'habiter dans des appartements aussi bon marché, et ils se sont battus pour qu'une solution soit trouvée.

D'ailleurs, le confort est une notion très relative: pour moi, ce n'est pas posséder une myriade d'appareils électroménagers et vivre dans un logement où il fait 23 degrés, mais c'est aussi avoir un peu plus d'espace en échange du chauffage limité; c'est le charme des vieux appartements en pierre au lieu du béton, et bien d'autres choses encore. Certaines personnes acceptent d'occuper des logements peu luxueux qui ne soient pas du haut de gamme, car elles ont d'autres valeurs et privilégient la vie associative et sociale.

Il y a quelques mois, une fête a été organisée dans la rue Lissignol. Ceux qui s'y sont rendus ont vu ce que signifie mener une vie sociale: c'est faire la fête dans son quartier avec les voisins – des choses simples, mais sympathiques.

Les habitants du 8, rue Lissignol ont aussi créé une bande dessinée à plusieurs auteurs; je ne sais pas si vous l'avez lue, chers collègues. En outre, ils organisent plusieurs activités ouvertes à tout le quartier. Je les remercie donc de leur travail et de l'exemple qu'ils ont donné.

Je remercie aussi – et ce n'est pas parce que je les cite en dernier que je leur accorde moins d'importance – les services de la Ville de Genève et les conseillers administratifs responsables de cette rénovation, ainsi que la Gérance immobilière municipale (GIM) qui signera les baux avec les futurs habitants de l'immeuble. Je souligne que les instances municipales ont été très créatives dans leur manière de négocier avec ces personnes et dans les solutions qu'elles ont trouvées. A mon avis, elles ont fait un excellent travail de concertation pour aboutir à la proposition PR-791. J'espère que ce plénum la trouvera aussi intéressante que nous et la votera avec enthousiasme, comme le Parti socialiste et la gauche en général.

Premier débat

M. Mathias Buschbeck (Ve). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, je ne vous cacherai pas que les Verts avaient une petite appréhension, en renvoyant la proposition PR-791 à la commission des travaux et des constructions. En effet, nous étions soucieux de la manière avec laquelle la Ville concilierait le besoin légitime d'égalité de traitement entre les personnes souhaitant habiter un logement de la GIM, et la sauvegarde du fonctionnement associatif et participatif du 8, rue Lissignol.

Au vu du résultat, nous sommes extrêmement satisfaits des solutions qui ont été trouvées, car ces deux impératifs ont été respectés grâce au compromis sur l'attribution des logements. Nous en sommes d'autant plus heureux qu'il s'agit d'une première, en Ville de Genève, et que nous souhaiterions appliquer ce mode de faire à d'autres immeubles analogues – par exemple, celui qui est situé aux 1-3, rue Lissignol. Pour toutes ces raisons, les Verts voteront ce projet de rénovation avec enthousiasme.

M. Guy Dossan (R). Moi, j'ai un problème! Je me demande si j'ai fumé quelque chose d'illicite pendant la pause dînatoire... ou si je devrais commencer à le faire maintenant, après ce que je viens d'entendre! Quand la rapporteuse dit que le Parti socialiste salue la réussite de ce projet de rénovation du 8, rue Lissignol avec enthousiasme, satisfaction et joie, les chaussettes m'en tombent! Il a fallu vingt ans pour en arriver là, Mesdames et Messieurs! Je ne vois pas comment vous pouvez être aussi enthousiastes! Vingt ans pour rénover l'une des ruines que possède la Ville! D'ailleurs, vu le nombre de ruines qui font partie de

Proposition: rénovation de l'immeuble du 8, rue Lissignol

son patrimoine, nous les aurons bientôt en miettes sur les bras, si tous les projets de rénovation prennent autant de temps...

Et voilà ensuite que M^{me} Soutter remercie les habitants de l'immeuble concerné... Mesdames et Messieurs, si la rénovation a mis vingt ans pour faire l'objet d'une proposition acceptée par le Conseil municipal, c'est justement parce que lesdits habitants ont systématiquement fait opposition aux divers projets antérieurs! Voilà pourquoi nous en sommes là! Soyons donc raisonnables dans les propos que nous tenons: d'accord, nous parvenons enfin à rénover un bâtiment en ayant concilié tout le monde – grand bien nous fasse! – mais n'allons pas jusqu'à nous dire enthousiastes, quand il a fallu vingt ans pour aboutir à cette situation... On n'est pas chez les Bisounours, ici! On est dans la vraie vie! Nous ne pouvons pas continuer ainsi!

Quant à la démocratie participative, vous savez bien que ce n'est pas ma tasse de thé. Chaque fois que les habitants sont associés à un projet de rénovation, je m'élève là contre, car la Ville de Genève est le seul propriétaire qui demande à ses locataires comment ils veulent qu'on rénove leur immeuble – c'est tout juste si on ne les laisse pas choisir la couleur des peintures! Moi, j'habite chez un propriétaire privé et, quand il rénove ses bâtiments, il ne me demande pas mon avis! La GIM est le plus gros propriétaire à Genève, qu'elle continue ainsi! Moi, cela m'est égal...

Néanmoins, nous voterons la proposition PR-791 – mais pas de notre plein gré, et sans enthousiasme! Nous avons pris cette décision pour que le bâtiment concerné ne s'écroule pas, tout simplement, car c'est bien de cela qu'il s'agit. Nous sommes inquiets du nombre d'immeubles propriété de la Ville qui sont dans un état déplorable. Si nous mettons chaque fois vingt ans pour envisager leur rénovation, qu'advient-il? Dans un sens, cela résoudreait le problème, car il n'y aurait alors plus besoin d'hésiter à choisir ou non la démolition-reconstruction: ils seront tous tombés tout seuls entre-temps!

Je ne comprends vraiment pas comment on peut prétendre voter la proposition PR-791 avec «enthousiasme», «joie» et «satisfaction»... Il faut arrêter de rêver! Ce projet est peut-être satisfaisant, mais penser qu'il a fallu vingt ans pour l'élaborer fait peur. Nous le voterons donc sans enthousiasme du tout!

M. Olivier Tauxe (UDC). En premier lieu, Madame la présidente, je vous prie de transmettre à M^{me} Adrienne Soutter que la commission des travaux et des constructions n'a pas voté la proposition PR-791 à l'unanimité, puisque les représentants de l'Union démocratique du centre l'ont refusée.

A nos yeux, la rénovation du parc immobilier de la Ville de Genève est une excellente chose, vu le manque d'appartements dont souffre notre cité. Mais il

n'est pas acceptable de vouloir engager de telles dépenses pour un simple rhabillage d'immeuble, quelques panneaux solaires et une vague installation sanitaire et électrique; au contraire, il faut refaire de nouveaux appartements au 8, rue Lissignol, afin de permettre aux gens d'y habiter décentement.

Je rappelle à cette assemblée que la liste d'attente des personnes souhaitant louer un appartement de la GIM compte plus de 4500 demandes – et je suis gentil, quand j'articule ce chiffre! Or, que se passera-t-il avec les loyers du 8, rue Lissignol? On laissera en l'état l'intérieur de ce bâtiment, pour protéger un mouvement associatif de longue durée. C'est moi qui vous le dis! L'Union démocratique du centre estime qu'il n'est pas normal de favoriser ces citoyens-là par rapport à d'autres, tout en faisant dépenser 3 millions de francs au peuple. Et pour quoi? Pour permettre à un mouvement associatif de bénéficier d'appartements bon marché, voire gratuits.

Pour cette raison, l'Union démocratique du centre refusera la proposition PR-791.

M^{me} Ariane Arlotti (AGT). A gauche toute! votera ce crédit de près de 3 millions de francs pour la rénovation de l'immeuble du 8, rue Lissignol. J'ai beaucoup de plaisir à dire que je suis aussi enthousiaste que M^{me} Soutter! Je pense même que cet enthousiasme peut faire remonter les chaussettes de certains... et je le souhaite!

Je m'adresse surtout à ceux qui ne sont pas convaincus par l'intérêt du bail associatif. Evidemment, je ne parviendrai pas à persuader M. Dossan, puisqu'il nous dit toujours la même chose au sujet des rénovations. Mais je vous rassure, Monsieur le conseiller municipal: malheureusement pour nous, il ne reste plus beaucoup d'immeubles destinés à être gérés sur le mode du bail associatif ou de la coopérative. Pourtant, je trouve que c'est une excellente expérience.

Il est vrai que les habitants du 8, rue Lissignol ont vécu dans des conditions qui ne sont pas celles des autres locataires de la GIM ou du privé. Certes, ils ont bénéficié d'un loyer réduit, mais ils ont dû se passer des commodités habituelles et du luxe des autres appartements. C'est un choix de vie, et je pense qu'il faut favoriser la diversité dans ce domaine.

Pour ma part, je voterai la proposition PR-791 avec enthousiasme, même s'il a effectivement fallu vingt ans pour mener à terme ce projet de rénovation. Les négociations ont été lentes, il y a eu des refus et d'autres contradictions, malgré la très bonne initiative de Claude Haegi.

J'ajoute que le système du bail associatif a cela d'intéressant qu'il constitue toujours une ouverture sur le quartier concerné. Les habitants dont il est ques-

Proposition: rénovation de l'immeuble du 8, rue Lissignol

tion ici ne sont pas des gens qui ne s'intéressent qu'à leur logement, mais des citoyens qui mettent sur pied des activités permettant à tout un chacun de louer des locaux, et cela sans déroger au règlement de la GIM. Je tiens à le rappeler à ceux qui ne sont pas convaincus. Ainsi, on peut louer dans ce genre d'immeuble des locaux à 30 francs par jour, par exemple pour organiser une soirée, un anniversaire, un cours de dessin académique... Je crois que les endroits où cela est possible peuvent se compter sur les doigts d'une main. Nous invitons donc le Conseil municipal à voter avec nous la proposition PR-791.

M. Mathias Buschbeck (Ve). J'aimerais répondre à M. Dossan; vous lui transmettez mes propos, Madame la présidente. On peut avoir l'avis que l'on veut – et nous ne serons pas d'accord là-dessus – mais on ne peut pas dire tout et son contraire dans la même phrase! Selon M. Dossan, il est scandaleux que la Ville n'ait pas rénové l'immeuble du 8, rue Lissignol pendant vingt ans, alors que des gens vivaient dedans; mais, en même temps, il prétend que ce retard est de la faute des habitants! Il faudrait savoir, Monsieur Dossan! Vous ne pouvez pas affirmer que ce délai est problématique pour les habitants et les en accuser ensuite!

Vous laissez sous-entendre que le fait que les habitants aient été associés à ce projet de rénovation aurait non seulement pris un temps fou, mais également induit des surcoûts. Justement, c'est tout le contraire! Je crois que la Ville a rarement rénové un immeuble de son patrimoine en dépensant aussi peu d'argent. En effet, prendre un peu de temps pour discuter du projet a permis d'envisager certaines économies, ce qui est plutôt favorable pour la collectivité.

Pour cette raison, je répète que nous voterons avec enthousiasme la proposition PR-791.

M^{me} Andrienne Soutter, rapporteuse (S). J'aimerais juste adresser une petite remarque à M. Schreyer, qui m'a accusée tout à l'heure d'avoir évoqué un vote de commission unanime sur la proposition PR-791. Je prie le Conseil municipal d'excuser cette inexactitude, car les deux commissaires de l'Union démocratique du centre ont effectivement voté non. C'était une petite erreur de ma part, tout comme M. Schreyer fait l'erreur de m'appeler Adrienne et non pas Andrienne, alors que nous siégeons ensemble depuis quatre ans. Il aurait pu mémoriser mon prénom!

J'aimerais également répondre à M. Dossan. Il est vrai que la concrétisation de ce dossier a demandé vingt ans, mais notre enthousiasme est dû au fait que ce processus a abouti à une nouvelle formule d'offre de logements destinée à faire école. Dans d'autres immeubles de la rue Lissignol, aux Grottes, aux Pâquis et ailleurs, nous pourrions à nouveau appliquer cette innovation qui s'appelle le bail

associatif. Et cela ne mettra pas vingt ans, mais peut-être un an ou deux! Donc, bravo aux habitants du 8, rue Lissignol!

M^{me} Nicole Valiquer Grecuccio (S). Madame la présidente, vous transmettez également mes propos à M. Dossan au sujet de cette rénovation du 8, rue Lissignol. Il est vrai que l'aboutissement de ce projet a demandé beaucoup de temps, mais il faut quand même rappeler que ce dossier a d'abord été géré par M. Muller, libéral, d'une manière qui ne nous convenait pas du tout – je parle bien de M. Pierre Muller et non de son collègue de parti Mark Muller, car il convient de faire cette distinction. En effet, M. Pierre Muller avait l'habitude de coupler le montant des loyers avec celui des travaux d'entretien.

L'originalité de l'opération menée aujourd'hui au 8, rue Lissignol vient du fait qu'elle est l'émanation d'une politique de gauche qui ne plaît pas à la minorité de droite, j'en suis tout à fait consciente, et M. Queloz n'a pas besoin de gesticuler comme cela pour me le signifier! Ce travail sur la rénovation du bâti permettra de rattraper le défaut d'entretien.

En outre, grâce au règlement de la GIM, ses locataires – y compris ceux qui sont au bénéfice d'un bail associatif – paient un loyer proportionné à leurs revenus. Lorsqu'ils dépassent les barèmes établis, ils n'ont plus droit à un logement subventionné. C'est donc à la faveur de cette politique sociale du logement que nous pouvons offrir aux habitants du 8, rue Lissignol non seulement l'opportunité du bail associatif, mais également des loyers adaptés à une catégorie de population dont les revenus sont bas.

Quant à la rénovation du patrimoine, M. Dossan a tort de prétendre que la Ville possède un grand nombre de bâtiments qui tombent en ruine. Je suppose que le magistrat Pagani pourra rectifier tout à l'heure, puisqu'il nous a dit en commission des travaux et des constructions qu'il avait réactualisé l'évaluation des immeubles de la GIM selon la méthode Stratus. En tout cas, déjà dans le cas des rénovations précédemment votées par le Conseil municipal, on peut dire qu'un effort considérable a été accompli par la municipalité en matière d'entretien de son patrimoine. Il est donc faux de le qualifier de «dégradé».

On peut dire, par rapport aux gérances privées, que, sans les efforts des associations de quartier pour maintenir un habitat abordable et bon marché en ville, et sans la promotion de la méthode d'évaluation rapide, le patrimoine ordinaire n'aurait jamais été rénové. Je parle de ce même patrimoine que l'on bradait, à une certaine époque, à coups de démolitions-reconstructions. C'est donc grâce à la politique des partis de gauche et des groupements associatifs comme les associations de quartier que l'on a pu maintenir en ville des logements à loyer abordable et un patrimoine dit «ordinaire». Le Parti socialiste s'en félicite!

Proposition: rénovation de l'immeuble du 8, rue Lissignol

M. Georges Queloz (L). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, le groupe libéral votera la proposition PR-791 pour une seule et unique raison: nous voulons entretenir le patrimoine de la Ville de Genève. Peut-être faisons-nous là une grave erreur, peut-être devrions-nous plutôt attendre encore cinq ou dix ans que cet immeuble s'écroule... En tout cas, dans cinq ans, on pourrait certifier qu'il n'est plus habitable et le faire évacuer, afin de le reconstruire avec un autre «rendement», pour ainsi dire.

Mais le vote de la proposition PR-791 est une victoire pour l'Alternative, évidemment, parce qu'elle soutient le mode de vie alternatif dont les habitants du 8, rue Lissignol sont les représentants. J'ai déjà eu l'occasion de dire que notre société est basée sur la famille; ce que l'on appelle l'«habitat alternatif» est un autre mode de vie que la gauche veut nous imposer pour l'offrir à la population.

Cela me rappelle la rénovation d'un immeuble aux Grottes, à la rue des Gares, qui prévoyait l'installation d'un W.-C. à l'étage pour deux appartements – pour favoriser les contacts avec les voisins! Il faut quand même aller chercher loin, pour oser dire cela! Eh bien, à Genève, c'est possible! J'avais dit alors que c'était manquer gravement d'inventivité: on aurait pu imaginer une salle avec une série de cuvettes en cercle! Maintenant, on n'invite plus ses voisins à partager un verre ou un repas – malgré l'organisation annuelle de la Fête des voisins – mais on les convie plutôt à partager... le repas de la veille! Il faut appeler un chat un chat!

Ce soir, les représentants des bancs d'en face se tapent sur le ventre en criant: «Victoire! L'Alternative a gagné!» Eh bien, moi, je dis: vivement que la population comprenne ce qui se passe, pour que nous changions de majorité politique! Je ne suis pas sûr que ce soit demain la veille, mais j'en ai quand même l'espoir!

M. Alexandre Wisard (Ve). Les immeubles de la Ville ne se répartissent pas en immeubles accueillant des familles et d'autres fonctionnant sur le mode associatif – mais sans familles. La vie est plus subtile et complexe que cela, Monsieur Queloz! En l'occurrence, au 8, rue Lissignol, vivent 15 enfants de moins de 17 ans, à ce que je sais, c'est-à-dire plusieurs familles. Le mode associatif est simplement une autre façon de vivre ensemble, de manière un peu plus décloisonnée qu'ailleurs. On peut aimer ou pas, c'est ainsi!

Nous voulons offrir une certaine diversité de l'habitat et entretenir le patrimoine de la Ville. Mais ne venez pas dire que la rénovation du 8, rue Lissignol est une opération anti-familles! Nos collègues et amis démocrates-chrétiens devraient s'insurger contre de tels propos, et je m'étonne de leur silence!

M. Jean-Charles Lathion (DC). J'interviens, puisque le Parti démocrate-chrétien a été interpellé. Nous maintenons la position que nous avons défendue

en commission. Mais j'aimerais signaler aux donateurs de leçons qu'il y a tout de même certaines choses assez cocasses, dans notre débat de ce soir. M. Tauxe s'est adressé à M^{me} Soutter en l'appelant Adrienne au lieu d'Andrienne, puis M^{me} Soutter s'est à son tour adressée à lui en l'appelant «Monsieur Schreyer»... pour le gronder d'avoir prononcé faux son prénom alors que, depuis quatre ans qu'ils siègent ensemble, ils devraient se connaître! Je crois que nous devrions surtout cesser de nous donner des leçons les uns aux autres.

Je le dis sous forme de clin d'œil, pour détendre un peu l'atmosphère que je sens de plus en plus tendue. Plus les élections approchent, plus nous sommes tendus et plus nous nous donnons mutuellement des leçons. Mais soyons au moins sérieux! Essayons d'utiliser des termes plus justes!

M. Guy Dossan (R). Je n'ai jamais dit que la Ville de Genève ne possédait que des ruines dans son patrimoine. Cependant, elle a pas mal de bâtiments en mauvais état qu'il faudra bien rénover. Et si nous mettons chaque fois vingt ans pour rénover un immeuble, il aura le temps de se dégrader largement avant que nous intervenions! Voilà ce qui m'inquiète un peu, dans ce dossier.

D'autre part, je m'insurge chaque fois – et le groupe radical avec moi – quand j'entends dire qu'il s'agit d'offrir un autre mode de vie et une alternative au logement conventionnel... Très bien, je n'ai absolument rien contre les personnes qui veulent vivre les unes chez les autres, avec une seule cuisine commune et que sais-je d'autre, mais cela me dérange que la Ville rénove des immeubles pour ces gens-là aux frais du contribuable! Si certains veulent faire des essais de vie en communauté, en association ou en tout ce que vous voulez, qu'ils le fassent... mais seulement si ce n'est pas le contribuable qui paie! Qu'ils assument leur choix! Les habitants du 8, rue Lissignol n'ont qu'à trouver 3 millions de francs pour rénover, et alors, ils vivront comme ils l'entendront! Mais cela me dérange énormément que la Ville leur fasse tous les travaux gratuits alors que ce sont les autres qui paient, car il s'agit bien de cela! (*Applaudissements.*)

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, contrairement à certains, je n'ai pas d'états d'âme, dans ce dossier. J'interviens simplement pour ajouter quelques éléments au débat. Monsieur Dossan, je trouve que vous avez une vision de la société quelque peu réductrice.

Pour ma part, j'ai été séduit par une expérience menée à Berne, où la municipalité a mis à la disposition de personnes âgées se retrouvant seules une structure d'habitat adaptée qui leur permet de vivre ensemble. J'ai vu une émission

Proposition: rénovation de l'immeuble du 8, rue Lissignol

de télévision à ce sujet, il y a une année et demie. Il me semble normal qu'une municipalité se préoccupe non pas seulement de construire des établissements médico-sociaux (EMS) – et nous en construirons – mais également de trouver des solutions en fonction des périodes de vie des citoyens. Voilà comment je conçois le sens de la collectivité et de la solidarité. Si Genève pouvait, un jour, adopter de telles mesures en faveur des personnes âgées qui vivent isolées et voudraient faire l'expérience de vivre en communauté comme dans leur jeunesse, j'en serais heureux.

La Ville de Genève met à la disposition des étudiants des immeubles où, de fait, ils doivent vivre en communauté pour économiser de l'argent; nous faisons de même pour des familles «normales» et monoparentales à la rue De-Grenus, et cela ne pose aucun problème.

Je le répète, je n'ai pas d'états d'âme. Nous avons examiné, selon la méthode Stratus, 650 immeubles sur les 800 qui appartiennent à la Ville de Genève, et il y en a 40 qui n'ont pas été entretenus. Entre parenthèses, si l'on veut absolument attribuer la responsabilité de la situation à quelqu'un, il faut chercher de part et d'autre... Je rappelle que la municipalité devait économiser 50 millions de francs par année, à l'époque de Guy-Olivier Segond, entre autres. C'est pourquoi nous n'avons pas entretenu régulièrement ces immeubles – je dis «nous», car j'assume cette responsabilité.

Mais, aujourd'hui, nous avons et nous nous donnons les moyens d'entretenir notre patrimoine. Je proposerai au Conseil municipal la rénovation de cinq immeubles par année. Ainsi, j'espère que nous parviendrons, en sept ans, à mettre l'ensemble du patrimoine de la Ville au-dessus du coefficient 0,5 de la méthode Stratus. D'ailleurs, Mesdames et Messieurs, les résultats de cette étude sur 650 immeubles vous seront communiqués dans quelques mois.

J'estime que nous devons tous tirer la corde dans le même sens et rénover ces 40 immeubles, dont certains sont effectivement en très mauvais état. Nous devons également entretenir le reste de notre patrimoine, afin qu'il ne sombre pas lui aussi dans la même décrépitude. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, je vous remercie, une fois de plus, de faire droit à la rénovation du 8, rue Lissignol, ainsi que des autres immeubles dont nous vous avons soumis ou nous vous soumettrons le cas au cours de la prochaine législature.

M^{me} Sarah Klopmann (Ve). J'interviens, car les Verts ne peuvent pas supporter certains propos tenus il y a quelques instants par le représentant radical. Le contribuable paie cette rénovation, certes, mais pour quoi? Pour rénover le patrimoine de la Ville et offrir du logement! En échange, la collectivité récolte des loyers. Les habitants du 8, rue Lissignol paient un loyer, comme tous les loca-

taires de la GIM. Ce n'est pas parce qu'ils sont au bénéfice d'un bail associatif et qu'ils vivent d'une manière que – je ne sais pas pourquoi – la droite ne tolère pas depuis des années qu'ils ne paient pas leur loyer!

Les collectivités publiques doivent proposer plusieurs modes d'habitat et modes de vie, car les gens ne sont pas tous calqués exactement sur le modèle de société prôné par la droite. La population est variée, et la collectivité doit proposer ce genre d'immeuble associatif si elle veut que tout le monde puisse vivre ensemble à Genève d'une façon agréable. En effet, si elle ne le fait pas, personne ne le fera! Jamais le marché immobilier ne le permettra!

Ce qu'il faut surtout comprendre, c'est que le logement associatif est le système le plus rationnel qui soit. C'est lui qui nous sortira de la crise du logement, car vivre de manière associative en se partageant certains locaux communs permet une plus grande rationalité des places de logement occupées sur le territoire de la Ville, ainsi que de la consommation d'énergie, notamment. Par conséquent, il faut cesser de râler là contre! Il y a des gens qui souhaitent vivre de manière un peu plus associative et communautaire que d'autres, et c'est cela que l'on appelle le «vivre ensemble». Nous soutenons pleinement cette tendance, et nous aimerions que les radicaux cessent de prendre ces gens pour des alternatifs rebuts de la société. Ce n'est absolument pas vrai!

Une voix. Bravo!

M^{me} Christiane Olivier (S). J'aimerais insister sur certains points. Je remercie M. Pagani de nous avoir présenté ce projet de rénovation du 8, rue Lissignol. Vous le savez, Monsieur le magistrat, la commission des finances s'était demandé s'il fallait sortir cet immeuble du plan financier d'investissement pour le remettre aux normes actuelles. J'en ai personnellement fait la demande à plusieurs reprises. Je vous remercie donc d'avoir élaboré la proposition PR-791. Je suis souvent critique par rapport à certains dossiers que vous nous soumettez mais, dans le cas présent, je vous suis vraiment reconnaissante d'avoir mis en avant celui-là.

Je ne reviendrai pas sur toutes les interventions de mes préopinants, mais sur les propos du représentant radical. Selon lui, les personnes qui ont adopté un mode d'habitat associatif mènent une vie communautaire, mangent dans la même cuisine et utilisent la même salle de bains... Je m'insurge contre cette définition. Il ne s'agit pas d'une vie communautaire, mais d'une vie associative. Pour bien connaître le fonctionnement du 8, rue Lissignol, Monsieur Dossan, il vous aurait peut-être fallu le visiter! Il n'y a pas de cuisine commune, et chacun vit dans son appartement.

Proposition: rénovation de l'immeuble du 8, rue Lissignol

De plus, je corrobore les propos de M. Wisard en signalant que neuf logements sur dix, dans cet immeuble, sont occupés par des familles avec enfants. Ce ne sont donc pas des squatters, ni des alternatifs – il y a même des fonctionnaires parmi eux!

M. Tauxe a prétendu que la Ville rénovait cet immeuble pour offrir à ses habitants des loyers très bas, voire gratuits. Comme l'a dit M^{me} Klopmann, tous les habitants du 8, rue Lissignol paient scrupuleusement un loyer établi en fonction de l'état de l'appartement qui leur est confié. Ces appartements n'ayant pas de chauffage central, chaque famille doit fournir son chauffage à bois ou au mazout; j'en connais qui paient jusqu'à 600 francs par mois uniquement pour cela. Alors, il faut cesser de les traiter de squatters ou de privilégiés!

Le dossier de la rénovation du 8, rue Lissignol stipule bien qu'il s'agira d'un système de bail associatif. Si on le lit attentivement, on constate que, une fois la rénovation effectuée, un trois-pièces reviendra à 840 francs par mois – ce n'est donc ni gratuit, ni sous-estimé – et un quatre-pièces à 1120 francs par mois. Et cela, pour des appartements dont l'intérieur ne sera pas rénové, je tiens à le rappeler, car la réfection concerne essentiellement l'enveloppe extérieure de l'immeuble.

La présidente. Je remercie les conseillères et conseillers municipaux de veiller à ne pas s'adresser directement à l'un ou l'autre de leurs collègues, mais bien à la présidente, qui transmettra scrupuleusement leurs remarques.

M^{me} Véronique Latella (R). Bonsoir à tous! D'abord, Mesdames et Messieurs, je vous adresse à toutes et à tous mes meilleurs vœux pour 2011, afin d'attirer votre attention sur moi. Voilà qui est fait! Madame la présidente, je vous remercie de me laisser la parole.

Je voudrais dire à cette assemblée que je suis apparemment dans les rangs des bourgeois. Cependant, je représente le peuple! Or, je paie un loyer mensuel de 2500 francs pour un cinq-pièces – voilà qui pourrait paraître scandaleux – dans un immeuble qui était une habitation à loyer modéré (HLM) jusqu'en 2009. Donc, je paie un loyer de 2500 francs alors que j'en gagne 6000, et cela, dans un parti prétendument bourgeois!

Mesdames et Messieurs, je vous demande tout d'abord de respecter le peuple. Et cessez de dire qu'il n'y a que des bourgeois de ce côté de l'hémicycle! (*Brouhaha.*) Madame la présidente, je vous prie de bien vouloir demander aux membres de cette assemblée d'arrêter de parler pendant que je m'exprime, car c'est très désagréable.

Aujourd'hui, nous constatons – c'est intéressant! – que des habitants ont le droit de faire ce qu'ils veulent pendant vingt ans dans un immeuble de la GIM, alors que les locataires des régies privées n'ont pas le droit de toucher à leur appartement. Mais il est vrai que ces gens-là vivent dans des logements qu'ils ne paient que 100 francs par mois, dans des conditions immondes...

Mon père est arrivé en Suisse en 1964, je suis Suisse et je m'exprime au nom du peuple! Ce peuple qui, après sa venue ici, a travaillé dur. Le sablage en ville de Genève a été assuré par ces étrangers qui vivent en Suisse. Et eux, paient-ils 100 francs par mois leur loyer? Je m'insurge contre cette injustice! Je suis très en colère! La gauche n'est pas la seule à prôner non seulement l'écologie, mais aussi le respect de l'humain! Qu'est-ce que cela veut dire? Que parce que l'on est de gauche, on est les meilleurs? Malheureusement, ce n'est pas vrai!

En l'occurrence, le peuple s'exprime par ma voix et il en a ras le bol de payer pour les autres, alors qu'on ne lui offre rien! Et pendant ce temps, il y en a qui ont droit à des privilèges que le peuple n'obtient jamais! Je suis indignée! C'est dégoûtant!

M^{me} Salika Wenger (AGT). Tu t'es trompée de parti, ma poule! (*Rires et exclamations.*)

M^{me} Véronique Latella. En tout cas, ce qu'il faut dire, c'est: «En avant la révolution radicale et libérale! Changeons de majorité, les enfants!»

Des voix. Dehors! Dehors! (*Brouhaha.*)

La présidente. S'il vous plaît, Mesdames et Messieurs! Madame Wenger, je vous prie de retirer vos paroles, pour que tout le monde soit content. Je crois que votre trait d'humour a été peu apprécié...

M^{me} Salika Wenger (AGT). Madame la présidente, il me sera extrêmement difficile de ne pas parler le langage de mes faubourgs!

M^{me} Linda de Coulon (L). Je trouve inadmissible, de la part d'une conseillère municipale d'un certain âge et qui se prévaut de son expérience, de ne pas laisser s'exprimer une jeune personne qui vient d'entrer au Conseil municipal.

Proposition: rénovation de l'immeuble du 8, rue Lissignol

Vous n'avez pas honte, Madame Wenger, d'utiliser ces termes-là en lui criant «ma poule»? Moi, la poule, je me demande qui c'est!

M^{me} Salika Wenger (AGT). J'appelle tout le monde «ma poule»! (*Brouhaha.*)

La présidente. Mesdames et Messieurs, s'il vous plaît! Un peu de silence!

M^{me} Sandrine Salerno, maire. Les allusions aux gallinacés étant closes, je souhaite prendre la parole pour rappeler deux ou trois faits. Sur les 5000 baux de la GIM, il n'y en a actuellement que deux qui soient de type associatif. La cautèle posée lors de la négociation de ces baux est le respect en tous points du règlement de la GIM.

Mesdames et Messieurs, vous savez que la réforme du logement social en Ville de Genève et l'élaboration du règlement y afférent furent un long combat. Aujourd'hui, nous commençons à appliquer ce règlement, et nous viendrons vous rendre compte de ses incidences financières et de ses résultats dès qu'ils seront pertinents, comme M. Fiumelli, du Parti radical, nous l'a souvent demandé. Les locataires concernés sont tous traités à la même enseigne, à savoir que leur loyer est établi en fonction de deux indicateurs principaux, leurs revenus et le taux d'occupation des logements. La GIM a une commission d'attribution qui jouera également son rôle dans le cadre du logement associatif.

Vous voyez donc, Mesdames et Messieurs, que, malgré la forme particulière de logement négociée entre la GIM et les personnes qui habitaient depuis longtemps le 8, rue Lissignol, nous avons respecté toutes les cautèles posées pour le logement social. Je rappelle que ce type de bail est vraiment minoritaire, puisque seuls deux immeubles de la GIM sont concernés; leurs habitants sont tous traités à la même enseigne, et il n'y a aucune crainte à avoir au sujet d'une quelconque discrimination.

Evidemment, l'habitat associatif et les enjeux de ce mode d'occupation d'un espace de vie au quotidien préoccupent tous les partis. Mesdames et Messieurs, à l'issue des rénovations du 8, rue Lissignol – mais également du 10 et, dans quelques mois, des 1-3 de la même rue – je vous invite à vous rendre sur place avec la commission du logement, la commission des travaux et des constructions ou toute autre délégation, afin de voir concrètement ce que nous aurons fait comme rénovations et quelle est la dynamique sociale de ce genre d'immeubles dans nos quartiers.

En effet, l'un des attraits particuliers du bail associatif, à mon sens, est qu'il n'implique pas un simple engagement concernant son propre logement, mais une

véritable ouverture sur la vie du quartier. Certaines salles communautaires ne sont pas utilisées uniquement par les habitants de l'immeuble, mais par ceux du quartier également. Ces espaces de socialisation et de créativité sont comme des bouffées d'oxygène qui font beaucoup de bien aux habitantes et aux habitants de nos quartiers; ils s'avèrent souvent beaucoup plus efficaces que d'autres politiques du lien social, qui coûtent beaucoup plus cher et n'ont pas toujours les mêmes résultats que les petites opérations à l'échelle d'un immeuble. C'est notamment le cas pour la rue Lissignol.

Je vous invite donc, Mesdames et Messieurs, à voter la proposition PR-791, mais également à pousser la curiosité jusqu'au bout en vous rendant sur place – je le dis surtout pour celles et ceux qui ont encore des réserves, des réticences ou des interrogations quant à ce mode d'habitat associatif. La GIM vous fera volontiers rencontrer les associations d'habitants et visiter les immeubles dont nous avons parlé ce soir.

Enfin, j'aimerais aborder un dernier point important. Je rappelle que, si la Ville de Genève et la GIM n'avaient pas négocié avec les habitants des quartiers qui sont aujourd'hui nos locataires, nous n'aurions pas pu lever l'ombre d'un recours pendant devant la justice, et le Conseil municipal ne serait pas en train de voter ce projet de rénovation ce soir!

M^{me} Patricia Richard (R). Je prends la parole en tant que deuxième vice-présidente du bureau du Conseil municipal et représentante des trois groupes de l'Entente: le Parti démocrate-chrétien, le Parti libéral et le Parti radical. Mesdames et Messieurs, je rappelle que ce Conseil municipal a un règlement, dont l'article 87 sur la violation d'ordre est très clair, je vous le lis: «Toute expression ou tout geste outrageants sont réputés violation d'ordre, qu'ils atteignent une personne de l'assemblée en particulier ou qu'ils s'adressent à plusieurs membres collectivement désignés ou à toute personne étrangère à l'assemblée. La personne responsable de telles infractions est passible du rappel à l'ordre et, en cas de récidive, du blâme prononcé par le président ou la présidente.»

Lors de l'examen du budget 2011, en décembre dernier, il y a déjà eu un précédent qui a obligé la première vice-présidente à rappeler à l'ordre une personne dans cette enceinte. Ce soir, pendant la prise de parole de M^{me} Latella, cette même personne l'a interpellée et l'a appelée «ma poule» à travers la salle. Au nom de nos trois partis et en tant que deuxième vice-présidente du bureau, je demande officiellement des excuses de ladite personne.

Madame la présidente, je vous demande de faire respecter le règlement du Conseil municipal, car vous êtes ici pour cela. De tels propos ne sont pas admissibles dans ce parlement, qui est en train de sombrer dans une dérive certaine.

Ces écarts donnent une image pathétique de notre Conseil aux personnes qui ont la gentillesse et la patience de regarder nos débats à la télévision, parce qu'elles s'intéressent à ce qui se passe dans leur ville. C'est absolument lamentable, et nous ne souhaitons pas que cela continue! Madame la présidente, nous vous demandons formellement l'application du règlement. Sinon, pourquoi ne nous mettrions-nous pas, nous aussi, à invectiver nos collègues? (*Applaudissements.*)

La présidente. Madame Richard, si vous aviez bien écouté ce que j'ai dit tout à l'heure, vous sauriez que j'ai demandé à M^{me} Wenger de bien vouloir formuler des excuses. Vous avez toutes et tous entendu sa réponse... Nous en prenons acte et, si vous le voulez bien, Madame Richard, nous traiterons de cet incident lors d'une prochaine séance du bureau du Conseil municipal.

M. Jean-Charles Lathion (DC). Madame la présidente, je rebondis sur vos propos car, pour ma part, je n'ai pas entendu d'excuses dans la réponse de M^{me} Wenger. M^{me} Latella, lors de son intervention, a exprimé son indignation devant une certaine situation, c'est son droit! Elle a été élue et elle représente des citoyens, donc elle n'a pas à être traitée comme elle l'a été. Je pense que le comportement de M^{me} Wenger est le signe d'un manque de respect envers l'ensemble du Conseil municipal et envers vous-même aussi, Madame la présidente. L'Entente exige donc des excuses. C'est normal, cela s'est déjà fait dans le passé, et je ne vois pas pourquoi ce principe ne s'appliquerait pas à M^{me} Wenger!

La présidente. Je demande donc pour la deuxième fois à M^{me} Wenger de bien vouloir retirer ses paroles, lesquelles n'ont pas été appréciées par les personnes qui viennent de s'exprimer et par la plupart des membres du Conseil municipal.

M^{me} Salika Wenger (AGT). Il se peut que j'en aie choqué certains. Mais, dans ses propos, la personne en question s'est montrée absolument odieuse en parlant des étrangers d'une manière inadmissible. Donc, je ne présenterai d'excuses à cette dame que lorsqu'elle se sera excusée à l'égard de toute la communauté étrangère de Genève!

La présidente. Madame Wenger, je me vois dans l'obligation de vous dire que, si nous pouvons ne pas être d'accord sur le fond d'une intervention et sur les

convictions des uns et des autres, cette conseillère municipale s'est néanmoins exprimée de manière correcte. Vous pouvez juger ses propos insultants, elle ne s'en est pas moins exprimée en restant dans les limites de la politesse – ce qui, de son point de vue, n'a pas été votre cas. Par conséquent, Madame Wenger, afin que nous puissions poursuivre nos travaux, je vous demande de retirer ce mot malheureux.

M^{me} Salika Wenger. D'une certaine manière, tout le monde a raison. Toutes les personnes qui siègent dans cette enceinte savent que j'appelle «ma poule» tous mes amis! En l'occurrence, cette dame n'est pas mon amie, c'est pourquoi je retire ce mot!

Une voix. Bravo!

La présidente. Merci, Madame Wenger. De mon point de vue, cette expression est peut-être un peu trop familière pour être prononcée lors d'une séance plénière du Conseil municipal. Maintenant que nous avons rétabli l'ordre, j'espère que vous êtes satisfaits, Madame Richard et Monsieur Lathion! Nous poursuivons nos travaux.

M. Gérard Deshusses (S). Madame la présidente, j'ai moi aussi quelque chose à dire sur cet incident survenu en séance plénière. Au nom du groupe socialiste, je vous demande de convoquer une réunion entre le bureau du Conseil municipal et les chefs de groupe, afin de discuter des formes langagières autorisées dans ce cénacle. Mais cessons d'en discuter ici, ce n'est pas l'objet de nos débats ce soir! Quand nous avons des conflits, nous devons les résoudre en petit comité et non pas dans ce plénum.

En ce qui concerne le groupe socialiste, nous avons entendu M^{me} Latella avec beaucoup d'intérêt. Ses propos ne se limitaient pas à quelque chose de désagréable à nos oreilles et nous avons parfaitement compris son discours. Nous n'en partageons qu'une partie – et c'est tout à fait normal – mais nous avons eu beaucoup de plaisir à l'écouter!

Deuxième débat

Mis aux voix article par article et dans son ensemble, l'arrêté est accepté par 59 oui contre 4 non (1 abstention).

Il est ainsi conçu:

ARRÊTÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre e), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 2 997 800 francs destiné à la rénovation de l'immeuble situé au 8, rue Lissignol, parcelle N° 5746, feuille 43, commune de Genève, section Cité.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 2 997 800 francs.

Art. 3. – Un montant de 58 781 francs sera prélevé sur le crédit indiqué à l'article premier et attribué au Fonds d'art contemporain de la Ville de Genève institué par la délibération du Conseil municipal du 16 décembre 2008.

Art. 4. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine financier, et amortie au moyen de 30 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2013 à 2042.

Un troisième débat n'étant pas réclamé, l'arrêté devient définitif.

5. Rapport de la commission des arts et de la culture et de la commission des finances chargées d'examiner:

- la proposition du Conseil administratif du 3 juin 2009 en vue de l'adoption d'une résolution relative au budget préalable de la saison 2010-2011 du Grand Théâtre de Genève (PR-712 A)¹;
- la proposition du Conseil administratif du 9 décembre 2009 en vue de l'approbation du budget de la saison 2010-2011 du Grand Théâtre de Genève (PR-764 A)².

Rapport de M. Thierry Piguet.

Les commissions se sont réunies le 26 janvier 2010, sous la présidence conjointe de M^{me} Frédérique Perler-Isaaz et de M^{me} Christiane Olivier. Puis la commission des arts et de la culture s'est réunie le 18 février sous la présidence de M^{me} Christiane Olivier.

Que M^{me} Sandrine Vuilleumier qui a assuré la prise de notes soit vivement remerciée pour ce travail.

Audition du conseiller administratif en charge du département de la culture, M. Patrice Mugny, accompagné de M^{me} Martine Koelliker, codirectrice du département, de M^{me} Lorella Bertani, présidente de la Fondation du Grand Théâtre, de M. Tobias Richter, directeur général, et de M^{me} Marie-Thérèse Lamagat, directrice administrative et financière du Grand Théâtre

M. Richter annonce que la saison 2010-2011 ne sera plus une saison transitoire, en rappelant qu'il y a encore des projets imaginés par son prédécesseur dans la saison en cours. C'est pourquoi la future saison comportera huit opéras et deux ballets, complétés par quatre récitals de chant, auxquels on ajoutera trois spectacles de danse invités, afin qu'il soit possible de proposer un abonnement pour le ballet. A cette formule traditionnelle, il souhaite ajouter un opéra pour les jeunes (version plus courte de 90 minutes, telle que celui de la *Flûte enchantée*) prévu pour cinq représentations. Concernant les recettes de billetterie, celles-ci ont été revues à la baisse parce qu'il y a un phénomène général de moindre fréquentation des spectacles en début de saison dans l'ensemble des grands opéras européens.

¹ «Mémorial 167^e année»: Proposition, 430. «Mémorial 168^e année»: Motion d'ordre, 2175. Renvoi en commissions, 2183.

² «Mémorial 167^e année»: Proposition, 4337. «Mémorial 168^e année»: Motion d'ordre, 2175. Renvoi en commissions, 2183.

La saison s'ouvrira donc par une nouvelle production du *Barbier de Séville* en dix représentations avec en alternance les deux versions de cet opéra (soprano et mezzo soprano) et donc deux distributions. Peu de théâtres se permettent d'offrir une telle alternance et cette ouverture sera sans doute spectaculaire.

Il y aura ensuite, comme le veut la tradition, un ballet avec orchestre. (Il précise qu'un nouvel accord a été trouvé avec l'OSR (Orchestre de la Suisse romande), incluant l'effectif des musiciens et les périodes de planification, et qu'il entrera en vigueur dès l'année prochaine. De cette manière, les ballets continueront d'être accompagnés par un orchestre). La troisième production sera un grand ouvrage du répertoire classique. La formule du spectacle de fin d'année, qui s'était un peu perdue, a été remise au goût du jour pour correspondre à cette période festive. Ce sera un ouvrage très connu qui sera présenté avec un des grands metteurs en scène actuels, en coproduction avec l'Opéra de Berlin.

M. Richter souhaite que le Grand Théâtre soit considéré comme une scène internationale et qu'il puisse trouver des partenariats avec d'autres institutions. Jusque là, les services du Grand Théâtre ont été très prudents sur les dépenses artistiques en comparaison de la saison qui s'achève. Ils ont essayé de trouver une bonne harmonie entre les partenariats d'autres scènes pour ne pas faire exploser les frais de production et de confection. Parmi les dix productions principales, deux seront jouées au BFM (Bâtiment des Forces Motrices) très apprécié du public. Si la scène de la place Neuve est très grande, elle ne convient pas à la mise en scène de toutes les œuvres et elle nécessite un important budget.

Il poursuit en expliquant qu'il y aura ensuite un deuxième ballet au BFM, dont la musique sera partiellement jouée par une bande enregistrée et partiellement par des solistes (la dernière production prévue par Jean-Marie Blanchard, un ouvrage du bel canto produit à Amsterdam), puis un troisième spectacle de danse et une ou deux pièces de la célèbre chorégraphe Pina Bausch, décédée dernièrement. Sera présenté ensuite *Orphée et Eurydice* dans une version «chœur et ballet», dont le concept a été créé il y a trois ans pour l'Opéra royal de Stockholm, puis une création suisse d'un ouvrage d'un grand compositeur vivant qui permettra une collaboration avec d'autres ensembles instrumentaux et une coproduction sur un ouvrage de Verdi, avec l'Opéra d'Amsterdam. La saison se terminera par un ouvrage qui n'a pas été joué depuis très longtemps et qui fut la dernière mise en scène de Beno Besson avant sa mort.

Dans cette programmation qui veut s'adresser à tous les publics, deux ouvrages n'ont jamais été donnés à Genève et il y aura trois productions du Ballet du Grand Théâtre, qui poursuit également son activité dans des tournées, ce qui présente un apport artistique et des recettes non négligeables.

Concernant le budget, il ajoute qu'ils ont été prudents en ce qui concerne les paramètres du budget et les coûts variables (production, artistes) afin de faire du

Grand Théâtre une scène de niveau international, tout en respectant les données matérielles. De même, ils essayent aussi de rassurer les privés qui contribuent également au bon fonctionnement du Grand Théâtre.

Etude de la proposition PR-764 page par page.

Page 2

Qu'est-ce qui a changé lors de l'harmonisation des statuts de droits privé et public? Est-ce possible d'obtenir une grille permettant de voir comment s'est réalisée cette harmonisation?

M^{me} Bertani rappelle que le statut de 1962 prévoyait qu'il appartenait à la Ville d'engager tous les employés du Grand Théâtre à l'exception des métiers artistiques. En ce sens, la Ville poursuit la municipalisation de ces postes (6 en 2008, 3 en 2009, 4 en 2010 et encore 3 en 2011, 2 en 2012 et 2 en 2013 prévus dans le PFQ). Il resterait encore une trentaine de personne à municipaliser, dans des fonctions non artistiques (le personnel administratif à l'exception du dramaturge, du chargé de production artistique, de la régie et éventuellement de la chargée de communication. Néanmoins, il existe des fonctions non artistiques qui resteront sous contrat de droit privé. En contrepartie, la subvention directe de la Ville de Genève a diminué d'un million entre 2007-2008 et 2009-2010.

De plus, un grand nombre de mesures d'harmonisation ont été mises en place dès le début de la saison 2007-2008:

- unification des commissions du personnel pour n'avoir qu'un seul interlocuteur;
- octroi de cinq semaines de vacances pour tous les contrats;
- énorme opération de classification des fonctions, d'après celles de la Ville, qui implique une revalorisation des salaires;
- augmentation des frais d'exploitation pour les années à venir;
- assurance de tout le personnel pour une perte de gain maladie (730 jours), régularisation de beaucoup de temporaires structurels;
- révision des types de contrats pour n'avoir qu'un seul modèle;
- négociation de la convention collective du chœur qui entraînera aussi des coûts;
- adoption d'un nouveau règlement pour le fond de solidarité afin d'avoir des projets de reconversion sérieux pour les danseurs;
- organisation de rencontres mensuelles avec les syndicats, etc.

Mais on ne pourra pas harmoniser complètement les mécanismes salariaux entre les deux statuts. C'est un problème de finances (annuités, primes de fidélité, CAP, etc.).

Combien de temps faut-il pour aboutir à la révision des statuts, des conventions et des règlements et est-ce qu'il est prévu que toutes ces révisions soient terminées au même moment?

M^{me} Bertani précise que le premier point leur est propre, mais que la décision politique concernant la loi régissant le Grand Théâtre ne leur appartient pas et que c'est aux politiciens de décider ce qu'ils veulent faire.

M. Mugny précise le coût d'une municipalisation pour autant qu'il soit question de municipaliser tout le monde. Cela représenterait, avec le passage à la CAP, un ajout de 3 à 6 millions. S'il s'agit de faire une régie, les fonctionnaires ne renonceraient pas à leur statut sans d'autres avantages et cela coûtera encore plus cher, bien qu'il y ait un gain possible à très long terme. S'il s'agit de supprimer le statut de fonctionnaire (200 personnes concernées), il y aura une grève dans toute la fonction publique et de toute façon cette solution est impraticable. Mais s'il y avait une motion très majoritaire du Conseil municipal (CM) en faveur d'une municipalisation, tout irait très vite ensuite. Cela dit, on en revient toujours à l'argent. Pour le magistrat, les personnes qui réclament le plus l'amélioration des conditions des employés du Grand Théâtre sont aussi celles qui sont les plus hostiles à cette institution qui coûte très cher. Pour preuve, la baisse de la garantie de déficit par le CM de 500 000 francs, montant supplémentaire octroyé par les communes au Grand Théâtre.

Sur ce dernier point, M^{me} Bertani informe les commissaires que cette décision a incité plusieurs sponsors à se retirer parce qu'ils ont reçu un message très négatif.

Sous quelle rubrique voit-on que la municipalisation a pour effet une baisse de la subvention de la Ville?

M^{me} Bertani répond que cela se trouve à la dernière page et que le coût de la municipalisation pour 2010-2011 est de 372 000 francs.

M. Mugny explique que la subvention diminue une fois, mais que les salaires sont augmentés à long terme. Il ajoute que la fondation accorde de meilleures conditions à son personnel mais perd un peu d'argent depuis que les employés sont mieux payés.

A-t-on un comparatif d'une année à l'autre en ce qui concerne la participation globale de la Ville de Genève.?

M^{me} Bertani répond qu'il est possible de faire la comparaison avec les comptes 2008-2009 qui sont dans la proposition PR-763. De même, on voit l'évolution de la subvention sur quatre ans dans le PFQ. *(En annexe le calcul du montant de la subvention d'exploitation inscrite au projet de budget par rapport à au montant de la subvention votée par le CM. N.d.l.r.)*

(Nous attendons également un bilan consolidé élaboré par le département des finances. Celui-ci peut prendre du temps. N.d.l.r.)

Si constat est fait que le fonds du problème n'est pas d'aimer ou non l'opéra mais que la Ville de Genève n'a plus à elle seule les moyens de financer le Grand Théâtre, alors que cette institution veut se comparer avec les scènes internationales, est-ce que, pour le budget 2010-2011, une démarche formelle a été entreprise auprès du Canton?

M. Mugny répond que la responsabilité de la culture attribuée à la Ville est inscrite dans la répartition des tâches genevoises. Il indique que la péréquation compense en partie ce fait et que si le Canton reprenait cette prestation, il reprendrait aussi l'argent pour la payer. Il rappelle qu'il a écrit chaque année au Canton jusqu'en 2007 et que le Conseil d'Etat ne juge même pas nécessaire de répondre.

M^{me} Bertani rappelle qu'elle a essayé d'aborder la question du financement du Grand Théâtre avec les conseillers d'Etat à chaque occasion possible et qu'elle n'a reçu que des fins de non recevoir. Presque tous les partis ici représentés siègent au Grand Conseil, et donc rien ne les empêche de déposer une motion ou un projet de loi. Le CM peut arrêter de subventionner le Grand Théâtre, cela ne fera pas bouger le Canton.

Page 3

Comment fonctionne le protocole d'accords avec l'OSR du point de vue financier?

M. Mugny rappelle que l'OSR a une double vocation, lyrique et symphonique, et qu'il doit des services au Grand Théâtre dans le cadre d'un accord négocié.

M^{me} Bertani précise que la convention est tripartite entre la Ville, la fondation et l'OSR et qu'elle fixe le nombre de saisons, le nombre de services dus par l'OSR mais aussi les effectifs qui sont différents selon les œuvres.

M. Richter ajoute que les deux conventions (l'ancienne et la nouvelle) prévoient la participation de l'OSR à huit productions sur dix. C'est un nombre de représentation maximum que l'OSR peut assumer pour l'opéra. Il est donc nécessaire d'engager au moins une fois par saison un autre orchestre et de prévoir une dixième pièce avec de la musique enregistrée ou des solistes. De plus, il faut savoir que chaque fois qu'un musicien d'orchestre paraît en scène – comme c'est le cas dans *Don Juan* – c'est une prestation supplémentaire rémunérée, de même si le musicien doit porter un costume ou un maquillage. Cela coûte évidemment plus cher à la production.

Page 5

Pourquoi a-t-on transformé quatre postes de danseur en postes de stagiaire? Est-ce que cela ne va pas préjudicier les autres danseurs?

M. Mugny répond qu'il est question de faire des économies sans licencier et que cela implique d'engager des stagiaires qui coûtent moins cher au moment du départ de quatre danseurs. Il n'y aura pas de réduction de salaire pour les danseurs. Cette mesure est définitive, tant qu'il n'y aura pas plus d'argent.

Où retrouve-t-on la diminution financière relative aux trois postes de choriste?

M^{me} Bertani répond que l'on a arrêté le chœur à 42 membres au lieu des 45 prévus. Il ne s'agit donc pas d'une diminution, mais d'une absence d'augmentation.

Est-ce que la diminution de 30% du personnel temporaire de plateau et des ateliers implique que du personnel fixe sera engagé?

M^{me} Bertani répond qu'elle a reçu des directives de faire des économies. Il s'agira donc de diminuer de 30% les effectifs du personnel temporaire grâce à la négociation des inter-services et à une nouvelle planification du travail. Par exemple, il faut engager 20 maquilleuses pour les membres du chœur qui, selon leur contrat, arrivent trente minutes en avance. Si le chœur arrivait une heure en avance, il ne faudrait engager que 10 maquilleuses, ce qui permettrait d'avoir recours à moins de temporaires intermittents. De même, la réalisation des décors en matériaux moins lourds nécessiterait moins de manutentionnaires.

Il semble pourtant qu'il n'était pas question de supprimer du personnel, mais de remplacer du personnel temporaire par du personnel fixe. Qu'en est-il exactement?

M^{me} Bertani répond que les municipalisations ont été faites et elle ne sait pas où elle pourrait encore trouver des économies. Le budget est plus que serré, il faut traverser une crise économique, remplacer les sponsors qui s'en vont suite au message négatif de la Ville, etc. Elle ne sait plus où faire des économies.

On constate pourtant qu'il y a un supplément pour du personnel technique de 393 000 francs dont une partie provient d'une autre ligne (page 19). Est-ce que ce personnel n'a pas fait que de transiter du personnel temporaire au personnel fixe?

M^{me} Lamagat répond qu'il y a du personnel auxiliaire pour le plateau et les ateliers (comptes 4000 et 5000) et que c'est un casse-tête pour la comptabilité. Elle explique qu'elle a décidé cette année de les réunir, qu'ils sont tous inscrit dans le compte 4000 et qu'il n'y a plus rien dans le compte 5000. Il ne s'agit donc pas d'une augmentation, mais d'un transfert comptable.

Page 6

Qu'est-ce qui explique la baisse du financement du Grand Théâtre par la Ville par rapport à la saison précédente (baisse de la subvention et baisse des dépenses budgétaires directes de 20 913 078 francs à 20 529 000 francs)?

La diminution d'environ 380 000 francs s'explique principalement par deux groupes imputés par les services compétents: le groupe 390 qui enregistre une diminution des intérêts répartis et le groupe 314 qui enregistre une diminution du montant consacré à l'entretien des bâtiments. Il faut relever que chaque année le Service des bâtiments consacre un montant très important à l'entretien des 3 bâtiments mis à disposition du Grand Théâtre. Durant les années 2007-2008 et 2009, un effort supplémentaire a été réalisé suite aux audits et suite à l'exigence des services cantonaux pour ce qui concerne l'évacuation du public dans le bâtiment de la place Neuve.

(Nous attendions plus d'explications de la part dudit service, qui ne nous sont, à ce jour, pas parvenues. N.d.l.r.)

Cela dit, on constate deux importantes modifications: l'augmentation du financement de l'ACG (Association des communes genevoises) et la baisse de financement propre par le Grand Théâtre dû à une baisse des recettes des spectacles. De quoi cela provient-il?

M^{me} Bertani reprend la réponse de M. Richter à cette question et rappelle que tous les théâtres européens ont connu une baisse de fréquentation en automne 2009, et qu'il a donc fallu en tenir compte dans les prévisions.

Serait-il possible d'augmenter le nombre de représentations (85 pour la saison 2010-2011)?

M. Richter trouve la question justifiée. Actuellement, le Grand Théâtre exploite l'ensemble du personnel pour les représentations et les répétitions. En tant que telle, il n'est pas possible d'en demander plus. Une nouvelle convention avec le personnel technique est en cours de négociation. Si elle abouti, elle permettra d'obtenir plus de flexibilité, de telle sorte que cela devrait améliorer l'exploitation. Dans un sens, il pourrait être intéressant d'augmenter le nombre de représentations, mais il faut savoir que le cachet des artistes dépasse presque toujours les recettes escomptées. Dans chaque représentation supplémentaire, en l'état, coûte plus qu'elle ne rapporte. Cela dit, un théâtre qui ne joue pas perd un peu de sa valeur. Dans ce budget, il convient de limiter les frais variables, tout en gardant la qualité.

Qu'est-ce que M. Richter entend par augmentation de la flexibilité du personnel technique, sachant que des employés sont requis pour le montage, les répétitions et les spectacles?

M. Richter répond qu'il y a pour l'instant des normes rigoureuses qui ne répondent pas aux besoins du monde du spectacle. Il explique que les répétitions ont lieu uniquement l'après-midi et le soir en raison de l'horaire des artistes, que les temps de travail sont divisés en périodes de quatre heures et que si les répétitions débutent une heure plus tôt, des interservices de quatre heures doivent être payés en rémunérant l'équipe entière, même s'il n'y a pas besoin de tout l'effectif. Il précise que ce système coûte très cher et que cette augmentation de flexibilité pourrait présenter des avantages pour tous, mais que cela fait partie des négociations en cours.

Qui discute le cachet des artistes? Est-ce que des négociations salariales sont envisageables?

M. Richter répond qu'à Genève on pratique le système latin des *stagione*, à savoir qu'il n'y a pas d'engagement annuel ou de rémunération forfaitaire. On verse des cachets à la représentation uniquement. L'artiste qui travaille durant quatre mois pour les répétitions ne touche un cachet que pour les représentations qu'il donne. Dans ce système, l'artiste assume le risque de ne pas être payé pour tout le travail de préparation s'il est malade ou si la représentation n'a pas lieu. Par conséquent, pour des questions éthiques, il ne veut pas négocier à la baisse le cachet d'un artiste qui s'engage à ce point, d'autant plus que les économies seraient marginales par rapport aux torts causés.

Comment se situent les salaires du Grand Théâtre par rapport à d'autres institutions? Pouvons-nous avoir un comparatif avec Zurich?

M^{me} Bertani répond que toutes les fonctions du Grand Théâtre ont été placées sur la même échelle que la Ville (employés de la Ville et emplois de la fondation). Elle rappelle que les salaires sont confidentiels.

M. Mugny ajoute que l'on peut faire une demande à Zurich, sans avoir la certitude qu'ils répondront. Il propose de répondre par écrit.

M^{me} Lamagat ajoute qu'une recherche sur toute l'Europe avait montré que les salaires des choristes et des danseurs se situaient dans les standards.

Page 7

Le budget prévoit un déficit de 1 767 000 francs. Il est alors à se demander si la fondation n'est pas tenue de présenter un budget à zéro.

M^{me} Bertani répond par la négative et explique que le budget de fonctionnement est réaliste.

M. Mugny répond que c'est une des choses qui empêche la Ville et le Grand Théâtre de signer une convention de subvention car elle n'autorise pas le déficit.

Il n'existe que des accords entre les deux institutions. Le Grand Théâtre est dans une situation délicate depuis des années et qu'il doit chercher chaque année à combler près de 2 millions de francs de déficit, dont 500 000 francs sont garantis par la Ville. Le Grand Théâtre a reçu environ 900 000 francs de la Loterie suisse romande mais seulement pour deux ans. On ne peut pas à la fois municipaliser et couper les vivres.

A quoi cela sert alors que le CM vote un budget s'il faut accepter dès maintenant un déficit qu'il faudra combler ensuite. Qu'est-ce qui oblige la fondation à rendre des comptes à la Ville?

M. Mugny répond que jusqu'à maintenant la fondation n'a pas rendu de comptes déficitaires parce que l'argent a été trouvé. Il répète qu'il n'est pas possible de demander à la fois des progrès sociaux et une diminution des coûts et il faudra un jour se décider. Les 230 employés de la Ville qui travaillent au Grand Théâtre constituent déjà un bon lien entre les deux institutions.

M^{me} Bertani rappelle que la fondation emploie 130 collaborateurs et fait remarquer que leur municipalisation coûterait très cher si l'on prend en compte un salaire annuel entre 100 000 et 150 000 francs, auquel il faut rajouter les rachats de la CAP.

Page 8

Dans quelle direction se dirige le développement de la politique de captation des spectacles et quelle est la vision de M. Richter pour l'avenir?

M. Richter répond que chaque théâtre doit définir une politique de l'audiovisuel, que l'on peut gagner un peu de gloire et de visibilité mais que l'on ne gagne pas d'argent par ce biais. Il explique qu'il y a deux philosophies opposées – l'une conventionnelle (DVD) et l'autre en faveur d'internet – et qu'il est en train de définir un tel projet à court terme et à moyen terme. Ils sont en train de préparer trois diffusions de spectacle, pour cela il faut considérer le coût des frais de production et de négociation des droits.

Comment est constituée la jeune troupe en question et le soutien octroyé par la Banque BNP Paribas est-il temporaire ou à long terme?

M. Richter répond que ce projet prévoit au maximum huit jeunes chanteurs (deux par registre) pour une durée d'environ deux ans, dans le but de distribuer les deuxièmes et troisièmes rôles. Il ajoute qu'il doit chercher les bons artistes, disposés à se consacrer à un tel projet et que la Fondation BNP Paribas s'est engagée pour trois ans avec un projet sur deux saisons et demie.

Est-ce que cela viendra en déduction des frais de production.

Dans l'idéal c'est exact, ajoute M. Richter qui espère également présenter d'autres petits programmes et c'est pour cela que quelques outils vocaux à disposition l'aideraient beaucoup.

Peut-on imaginer qu'une réflexion soit amenée sur la mise en place d'un tarif AVS?

M^{me} Bertani répond que beaucoup d'abonnés de première ont plus de 65 ans.

Page 9

D'après ce qu'on peut lire dans la presse, le Théâtre de Zurich sera subventionné par le canton voisin. La Confédération soutient le Théâtre de la ville de Berne. Compte tenu de la présence des ONG à Genève, la Confédération pourrait également participer au financement du Grand Théâtre. Y a-t-il une réelle volonté du CA (Conseil administratif) d'entreprendre toutes les démarches utiles auprès de la Confédération afin d'obtenir un financement?

M. Mugny répond que la Confédération refuse d'être saisie par la Ville. Il précise que, malgré ses demandes, le Canton a refusé de le faire pour la Ville. Il indique que l'attitude de la Suisse romande par rapport à Genève se résume à la réponse qui lui a été faite: «Tant que vous serez assez fous pour mettre 230 millions de francs pour la culture, nous ne mettrons pas un sou de plus». Berne dispose de 70 millions de francs pour la culture, ce qui ne représente que le tiers du budget genevois. Il faudra payer ce choix politique ou bien s'arrêter. *(La Ville de Genève a la possibilité de saisir directement le Département fédéral de la culture et n'est pas obligée de passer par le Canton. N.d.l.r.)*

Existe-t-il un dossier ou une analyse qui montre le rôle économique du Grand Théâtre et ses retombées fiscales?

M. Mugny répond qu'il existe une étude peu récente qu'il peut transmettre.

(Ce document est disponible sur le site intraCm. Il date cependant de 1989. Une nouvelle étude serait vraiment appropriée à l'heure actuelle. N.d.l.r.)

Page 14

Pourquoi la garantie de déficit ne figure-t-elle pas dans le budget?

M^{me} Bertani répond que c'est parce qu'elle n'était pas encore votée.

Va-t-on recevoir un tableau modifié dans ce sens?

M^{me} Koelliker répond que cela figurera aux comptes.

Pourquoi le montant de la subvention d'exploitation est différent du budget voté?

M^{me} Koelliker répond que c'est parce que l'on est à cheval entre deux exercices et que le détail du calcul avait été précisé. Elle renverra un tableau comparatif du budget voté et de la subvention par saison.

Page 15

Est-ce que les salaires des employés de la fondation seront indexés au même niveau que ceux des employés de la Ville?

M^{me} Bertani répond que cela fait partie des avantages octroyés aux employés de la fondation et que tout le monde sera indexé à la même date et du même montant.

Est-ce que l'indexation sera corrigée pour les employés du Grand Théâtre?

En 2009 la subvention avait été indexée à 1%. L'indexation réelle ayant été au final de 0,68%, il restait un montant de 42 952 francs à pourvoir, soit le solde restant de 0,32%. Comme la subvention 2010 n'avait pas été indexée à 1% et que l'indexation réelle a été au final de 0,48% soit 62 251 francs, il fallait donc calculer la différence manquante et donc due par la Ville de Genève au Grand Théâtre en 2010, soit 19 298 francs.

Est-ce qu'on a déjà essayé de négocier la mise à disposition du bâtiment du BFM?

Cette mission a été confiée à la Fondation Art fluvial qui n'a pas pour vocation de faire des bénéfices.

Est-il possible de constater l'effet de l'augmentation des places de première et de la création du Carré d'Or?

M^{me} Bertani répond par la négative parce que l'on n'est pas encore à mi-saison.

Page 17

Combien de personnes sont concernées par les traitements de direction?

M^{me} Lamagat répond qu'il s'agit de deux personnes: le directeur général et la directrice administrative.

Pourquoi une augmentation de 5000 francs a été prévue pour les frais de représentation et de réception.

Pour la saison 2008-2009, ces frais avaient été budgétés à 30 000 francs, pour une dépense effective de 25 528 francs. Pour la saison 2009-2010, au vu de l'expérience 2008-2009, le budget a été ramené à 25 000 francs. Cela étant,

par mesure de prudence, il a été choisi de mettre 30 000 francs au budget pour la saison 2010-2011, tout en sachant que le but est d'arriver à l'équilibre sur l'ensemble des comptes 32 «Frais de bureau et d'administration».

Page 19

Pourquoi a-t-on ventilé sur le poste 4000 les 393 000 francs du personnel d'exploitation?

M^{me} Lamagat répète qu'elle a réuni le contenu des comptes 4000 et 5000 parce que la distinction était trop arbitraire et qu'elle préfère avoir tout au même poste. Elle tient aussi une comptabilité analytique qui lui permet de connaître le détail de la ventilation.

Page 21

Est-ce qu'il a été fait appel à la Ville, qui vient de renégocier ses contrats, pour revoir les contrats de nettoyage du bâtiment?

M^{me} Lamagat répond qu'elle a mené sa propre négociation. Le nettoyage est soumis à une convention collective. A chaque fois que c'est possible, elle essaie d'obtenir les mêmes conditions que celles de la Ville.

L'exploitation du bar, buvette et restaurant a vu son déficit prévu augmenter de 32 000 francs. On peut bien considérer que la buvette soit un lieu social moins cher qu'ailleurs, pour autant qu'on ne subventionne pas les coupes de champagne des premières. Comment en est-on arrivé là?

M^{me} Bertani répond que l'on ne paie pas le champagne qui est offert par un sponsor et que, d'après les analyses faites, c'est bien la buvette qui plombe le budget. Cette question est en cours d'étude pour savoir s'il faut continuer à exploiter ce lieu ou s'il faudrait le confier à un tiers, auquel cas les recettes échapperaient aussi au théâtre.

On remarque que l'on arrive à 84 000 francs dans le tableau de comparaison et qu'il manque une entrée. Comment est-ce que ça se fait?

M^{me} Lamagat ajoute qu'elle fera attention l'année prochaine.

Page 22

Où en est la réserve pour le projet informatique?

M^{me} Bertani répond qu'elle est entièrement dépensée selon ce qui avait été prévu avec le Service financier.

Page 23

Pourquoi constate-t-on une augmentation des cotisations sociales alors que les dépenses pour le personnel diminuent?

M^{me} Bertani répond qu'il y a probablement eu plus de contrats avec des chanteurs suisses.

M^{me} Lamagat ajoute que le forfait de base non soumis à l'AVS pour les chanteurs étrangers a aussi largement diminué.

Page 26

Pourquoi les frais d'inscription ont été supprimés?

M^{me} Bertani répond que c'était à peu près le seul théâtre au monde dans lequel les abonnés n'étaient pas avantagés.

Pourquoi est-ce que les tournées du ballet seront aussi déficitaires?

M^{me} Bertani répond que les tournées dépendent aussi de la situation économique de leurs correspondants.

M^{me} Lamagat explique qu'il y a uniquement une diminution de gains prévus.

Page 28

Quelle politique et quel fonctionnement en ce qui concerne le sponsoring et le mécénat (interne ou délégué)?

M^{me} Bertani répond qu'il y a une personne au sein du Grand Théâtre qui recherche des contrats.

M^{me} Lamagat répond que toutes les possibilités sont exploitées: sponsoring, mécénat pur, contre-affaires avec des journaux ou des distributeurs de champagne, location de foyers, partenariat d'échange avec Keaser Training, etc.

En sus

Pourquoi n'y a-t-il pas dans le budget d'augmentation de la demande de financement, ce qui permettrait de ne pas revenir chaque année sur la garantie de déficit?

M. Mugny répond qu'un référendum lui avait été annoncé s'il allait dans ce sens et que, sans cette menace, il demanderait volontiers 1 million de francs supplémentaire au budget

Est-il possible de recevoir le pré-budget plus tôt dans l'année?

M^{me} Bertani répond que la fondation a pris la résolution d'une nouvelle procédure budgétaire qui prévoit de faire parvenir au CM le 31 août de chaque année le PFQ lissé, le budget définitif et les comptes.

Pour conclure, la présidente rappelle que l'on attend les réponses écrites dans les meilleurs délais et que le vote du budget s'effectuera au sein de la commission des arts et de la culture (CARTS) afin d'éviter une nouvelle séance conjointe. Elle rappelle que la proposition PR-712 sera aussi renvoyée à la CARTS et qu'elle sera traitée en même temps.

Séance de commission, discussion et vote du 18 février 2010 sur la proposition PR-764

Le groupe A gauche toute! (AGT) juge que la couverture du déficit est activée systématiquement, et que ce procédé est hypocrite puisque le Grand Théâtre a un déficit structurel d'un million chaque année. Il est nécessaire d'avoir enfin un bilan consolidé, donc d'inclure ce million au budget. Cela permettrait d'avoir une discussion plus saine. En outre, de nombreux efforts financiers ont été demandés au Grand Théâtre (GTG), et l'Etat pourrait intervenir davantage, tout comme les communes riches, dont les habitants utilisent cette infrastructure. Il n'empêche que le budget de la Ville est conséquent. AGT votera donc cette proposition de budget, mais souhaite à l'avenir qu'il leur soit soumis un véritable budget qui tienne compte des dépenses effectives.

L'Union démocratique du centre (UDC) aimerait avoir des précisions quant à la déclaration d'AGT: le groupe souhaiterait donc que le million de garantie de déficit soit compris dans la subvention de base des 13 millions.

AGT répond que le groupe demande que le million y soit ajouté, afin que ce budget soit représentatif du budget nécessaire au fonctionnement du GTG, et que cette ligne de garantie de déficit saute.

Les libéraux pensent au contraire qu'étant donné l'importance du budget de cette institution, et ses nombreuses fluctuations, la garantie de déficit n'est pas inutile. Le GTG a en effet dû renforcer sa direction générale, ce qui représente un coût certain. Le retrait des mécènes est en outre temporaire.

Le Parti démocrate-chrétien (PDC) salue la prudence des gestionnaires pour cette première saison complète, les partenariats accrus avec les autres scènes, et ce qui a été entrepris afin que le GTG soit remarqué sur la scène internationale, tout cela en temps de crise économique. Le PDC salue également les efforts pour rassurer les partenaires privés, qui se sont bel et bien retirés à la suite de la décision du CM. Le groupe juge au contraire la garantie de déficit proportionnelle au budget de l'institution: le déficit chronique enregistré s'élève à 2 165 000 francs,

tout en reconnaissant le travail fait par le conseil de fondation pour le combler. Il estime que la garantie de déficit permet à ce navire de 54 millions de pouvoir naviguer, et insiste sur la responsabilité des Verts et d'AGT dans les récents aléas. Par ailleurs, le PDC encourage toutes les pistes possibles, notamment l'augmentation du nombre de représentations.

Les radicaux adopteront ce budget, mais soutient le PDC dans son grief à l'encontre de la majorité qui a voté la diminution de la garantie de déficit de 500 000 francs, ce qui a entraîné le retrait de mécènes.

Les Verts saluent également les efforts du conseil de fondation et le CM pour la gestion du GTG. Les Verts soutiennent cet opéra, qui est important pour Genève, mais regrettent qu'étant donné son aura sur la scène internationale, seule la Ville le subventionne. Le groupe votera donc le budget de la saison du GTG, mais rappelle que la suppression des 500 000 francs sur le million de déficit au budget n'était pas un mouvement d'humeur, mais bien un signal politique de l'Alternative, qui souhaite voir entrer d'autres instances dans la subvention de cette institution. S'agissant de la proposition d'AGT d'intégrer le million au budget ordinaire, les Verts n'y sont pas opposés. D'autre part les Verts souhaiteraient entendre le conseil de fondation sur les problèmes et sur l'erreur qui a été commise de manière sereine. En effet, le groupe veut bien admettre son erreur, mais souhaiterait que le conseil de fondation ait une attitude différente à leur égard. Les Verts comprennent en effet que ce dernier soit agacé, mais ils se sentent méprisés par celui-ci. Car enfin, l'objectif n'est pas de mettre en danger l'institution, mais bien de faire l'étude attentive et constructive du budget, afin de savoir précisément où l'argent manque.

Le Parti socialiste (PS) souscrit à la déclaration du groupe des Verts. Le budget est voté en fonction du plan quadriennal, et il serait souhaitable qu'une réflexion globale soit entreprise, non pas sur la question de savoir qui va combler ce déficit, mais bien d'établir un budget en fonction des nécessités. Le groupe précise en outre que rien n'a été retiré du GTG ; il s'agit de la passation d'un fond à un autre, et si le mécène en question est la Fondation Wilsdorf, cette dernière s'est retirée il y a déjà trois ans. Le PS pense enfin que la municipalisation se fait et ne représente pas un supplément de charge pour le SGG. Pour toutes ces raisons, son groupe s'abstiendra sur ce budget.

L'UDC adoptera ce budget, mais aimerait rappeler qu'autrefois la subvention de la Ville devait couvrir les frais généraux, et que la subvention actuelle ne couvre même pas les frais directs des spectacles. En outre, la Ville devrait permettre au conseil de fondation de se consacrer à la production des spectacles et ne pas s'enliser dans de continuelles soucis liés aux frais généraux d'exploitation. Son groupe regrette donc que le CA présente un projet de subvention inférieur aux frais des spectacles et demande qu'à l'avenir, la subvention couvre les frais

d'exploitation. Il serait plus correct d'ajuster le budget, incluant la garantie de déficit.

AGT juge la proposition d'offrir au GTG un budget qui couvrirait ses frais de gestion totalement incongrue: aucune institution ne bénéficie d'un tel traitement de faveur.

Les libéraux déplorent le fait qu'il soit si difficile d'aller vers l'autre afin de mettre en place un mode de subventionnement mixte, comme c'est le cas pour la ville de Zurich, qui s'est alliée avec l'Etat et trois cantons voisins et a pu ainsi obtenir une consolidation de son budget à hauteur de 110 millions.

Enfin, le PDC estime qu'il ne s'agit pas de 180 000 personnes qui constituent le public potentiel du GTG, mais de toute l'agglomération genevoise au sens large, ce qui représente un million de personnes. Il faut donc travailler avec cette composante, et trouver des stratégies qui permettent aux communes de participer aux productions de cette institution, et non pas s'ingénier à déstabiliser l'institution en favorisant le retrait des sponsors.

La présidente passe au vote de la PR-764: Proposition du Conseil administratif du 9 décembre en vue de l'approbation du budget de la saison 2010-2011 du Grand Théâtre de Genève.

La proposition PR-764 est acceptée par 11 oui (1 AGT, 3 Ve, 2 DC, 1 R, 2 L, 2 UDC) et 3 abstentions (S).

Discussion et vote du 18 février 2010 sur la proposition PR-712

La présidente propose de classer cette proposition, devenue obsolète, étant donné que le vote du budget définitif a eu lieu ce soir, mais, pour la forme, elle soumet au vote de la commission la PR-712, Proposition du Conseil administratif du 3 juin 2009 en vue de l'adoption d'une résolution relative au budget préalable de la saison 2010-2011 du Grand Théâtre de Genève.

Mise aux voix, la proposition PR-712 est refusée à l'unanimité de la commission.

PROJET D'ARRÊTÉ PR-764

LE CONSEIL MUNICIPAL,

sur proposition du Conseil administratif et conformément à l'article 10, alinéa 6, lettre b), du statut du Grand Théâtre de Genève,

arrête:

Article unique. – Le budget de la saison 2010-2011 de la Fondation du Grand Théâtre de Genève est approuvé.

PROJET DE RÉOLUTION PR-712 REFUSÉE

Le Conseil municipal prend acte du budget préalable de la saison 2010-2011 du Grand Théâtre de Genève.

Sur décision du Conseil municipal lors de sa séance du 27 septembre 2010, le rapport PR-712 A et PR-764 A a été renvoyé à la commission des arts et de la culture et à la commission des finances pour complément d'information.

Rapport complémentaire de la commission des arts et de la culture et de la commission des finances.

Rapporteur: M. Thierry Piguet.

Séance du lundi 8 novembre 2010 sous les présidences de M^{me} Theubet (commission des arts et de la culture) et de M. Pattaroni (commission des finances).

Remerciements à M^{me} Vuilleumier pour ses notes de séance.

Audition de M. Mugny, conseiller administratif en charge du département de la culture, de M^{me} Bertani, présidente de la Fondation du Grand Théâtre, de M. Segond, vice-président de la Fondation du Grand Théâtre, de M. Richter, directeur général du Grand Théâtre, de M^{me} Bono, secrétaire générale du Grand Théâtre.

(Comme il est difficile de différencier les données entre ce qui appartient à la proposition PR-764 et ce qui est au budget global 2011 de la Ville à proprement parler, rapporté par M. Breguet dans le rapport PR-805 A, je vous fais par avance mes excuses pour cet empiètement. N.d.l.r.)

M. Mugny rappelle qu'il a été annoncé en définitive 1,7 million de déficit. Celui-ci sera couvert par le million de garantie de déficit de la Ville de Genève,

pour autant que ce montant soit voté en décembre, plus les 500 000 francs concédés par les communes. Le solde est d'ores et déjà couvert par la réserve. Le déficit supérieur annoncé au printemps à été entièrement couvert par le fonds de réserve et un donateur anonyme. Ainsi, il n'y aura pas de demande supplémentaire de crédit au CM.

En outre, le magistrat signale qu'un budget rectifié a été élaboré mais qu'il n'est pas présenté aux deux commissions car il n'a pas encore été validé par le conseil de fondation, ce qui arrive souvent en cours d'année.

M^{me} Bertani souhaite parler du bilan d'étape fait en juin 2010. Elle livre un chiffre clé: à la fin de la saison 2010, le Grand Théâtre a employé d'une manière ou d'une autre 1079 personnes (fixes, temporaires, solistes, musiciens) qui tirent un revenu complet ou partiel des activités du Grand Théâtre.

La présidente de la fondation note de très grosses améliorations pour le personnel, grâce au soutien de la Ville et que cette collaboration a été sans faille pendant trois saisons. En effet, la mise sur pied de discussions entre le personnel, la fondation et le Grand Théâtre a abouti en particulier à l'établissement d'un catalogue exhaustif des fonctions, ce qui a permis d'avoir une classification de toutes les fonctions inhérentes au Grand Théâtre. Cette nouvelle classification a aussi impliqué un coulisement des salaires qui a abouti à une augmentation de la masse salariale de 1,45%. Ainsi, les employé-es travaillant sous contrat fondation ont pratiquement les mêmes avantages que ceux travaillant sous contrat Ville. De plus, 23 temporaires ont été régularisés, une assurance perte de gain maladie a été conclue et le salaire des couturières a été amélioré. L'effort sur le personnel a donc porté ses fruits grâce à une plateforme de dialogue existante. C'est, pour M^{me} Bertani, dans ce cadre que s'inscrit la demande de municipalisation, après que l'on a distingué les fonctions artistiques des fonctions administratives. La classification des métiers s'est faite selon la définition de l'OLT 2, qui s'applique aux maisons de spectacles, et cette différenciation s'est faite paritairement avec les représentants du personnel. C'est principalement parce que c'est la loi que la municipalisation de 52 personnes est demandée, puisque le statut du Grand Théâtre a été accepté et qu'il stipule très précisément que toutes les fonctions techniques et administratives doivent dépendre de la Ville. Pour M^{me} Bertani, la municipalisation faciliterait le processus si le Grand Théâtre devenait un établissement autonome de droit public. Il s'agirait alors de considérer un grand bloc municipal et deux blocs avec une convention collective (chœur et ballet). Ainsi, la municipalisation envisagée n'empêche pas du tout une décision future quelle qu'elle soit.

Par ailleurs, il est apparu au terme de ce bilan que la structure formée de trois directions n'était pas adéquate pour le Grand Théâtre et qu'il était important qu'une personne puisse assurer une transversalité, raison pour laquelle ils ont

décidé de revenir à la formule du Secrétariat général, ce qui a permis d'accueillir M^{me} Bono dès le 1^{er} juillet 2010.

Comme c'est à chaque fois le cas lors des polémiques autour du Grand Théâtre, des sponsors ont été perdus. Cela dit, la fondation a pu mettre en place un nouveau service de sponsoring qui fait son maximum pour obtenir du sponsoring privé et du mécénat. Son taux d'autofinancement reste le troisième d'Europe (30%).

Un commissaire déclare que la stratégie de municipalisation préparant à une autonomisation lui irait bien si c'était vraiment celle du conseil de fondation et du CA. Il demande si c'est bien la stratégie de M^{me} Bertani et de M. Mugny.

M^{me} Bertani répond que pour elle il y a trois solutions: une régie directe, le *statu quo* ou une transformation en établissement autonome de droit public dont il faudrait définir la forme. Elle estime que la décision appartient aux politiques et déclare que le conseil de fondation planche sur la question, mais que c'est au CA et au CM d'y répondre.

M. Mugny redonne lecture de la phrase ajoutée à la proposition: «L'avenir du Grand Théâtre fera l'objet d'une résolution qui sera déposée devant le CM au printemps 2011 avec plusieurs options concernant la structure juridique du Grand Théâtre». Il rappelle que le CA a donné mandat à M. Segond de présenter une proposition en ce sens au conseil de fondation et au CA, puis le CM décidera de l'option qu'il souhaite retenir.

Ce même commissaire comprend cette volonté, mais demande s'il n'aurait pas été mieux de retarder la municipalisation d'une année puisque l'on sait qu'elle ne coûte rien la première année, ce qui n'est pas le cas pour les suivantes.

M. Mugny répond qu'il est impossible de créer une autonomie en dégradant les conditions de travail des employés. Il explique qu'il fallait déjà mettre tout le monde à niveau afin d'entamer les discussions, sans quoi les syndicats seraient intervenus. Il ajoute que l'idée était de municipaliser pour payer des salaires équitables, avant de pouvoir faire une proposition pour un nouveau statut du Grand Théâtre.

Une commissaire rappelle que la CARTS a déjà voté ce budget. Elle est interpellée par le fait qu'il n'y ait pas un budget actualisé. En effet, les 500 000 francs de garantie de déficit pour 2010 ont été employés pour combler le déficit et il manquera à tout le moins 250 000 francs. Elle veut bien que l'on vote une enveloppe globale alors qu'il y a un déficit pérenne et structurel chaque année, mais note qu'il y a tout de même eu des restructurations indépendamment du reste. Elle aurait souhaité avoir un budget réactualisé, et se demande comment on peut

voter un budget dont la réactualisation n'a pas été votée par le CA. Même s'il s'agit d'un coulissage, on aurait voulu voir la subvention adaptée en fonction des 52 postes municipalisés. Elle demande donc si les exigences légales invoquées impliquent que l'on a été hors la loi depuis des années.

M. Mugny rappelle qu'il y a un chevauchement de l'année civile et de la saison et que l'on votait d'habitude en décembre la garantie de déficit qui était utilisée deux ans plus tard. Il indique que les 500 000 francs de déficit ont ainsi été votés en décembre 2009 pour la saison 2010-2011. Mais, la surveillance des communes a précisé que l'on n'avait pas le droit de mêler les années civiles qui devaient être le plus étanches possible, ce qui fait que l'on s'est retrouvé avec plus d'argent en 2010. Comme on avait le million voté en 2008 pour la saison 2009-2010, on a rajouté les 500 000 francs votés pour la saison suivante dans la même saison. Ainsi, il ne manque pas d'argent puisque si le million prévu pour la saison 2010-2011 est voté en décembre 2010, il y aura bien un million à disposition pour éponger le déficit. Il ajoute qu'avec les 500 000 francs des communes votés pour 2011, on dispose de 1,5 million sur le budget en cours. M. Mugny ajoute qu'il manque le rectificatif budgétaire pour les 52 postes municipalisés qui sera présenté le lendemain à la commission des finances (CFI).

Un autre commissaire rappelle le problème du chevauchement des saisons et des années civiles et ajoute qu'il se souvient d'avoir assisté à des exercices acrobatiques de la part de l'ancien directeur qui roulait dans la farine la CARTS en jouant sur deux exercices. Il demande pourquoi on ne changerait pas l'exercice comptable en prenant l'année civile.

M. Segond répond que c'est rendre les choses compliquées. Il ajoute que l'Université fonctionne de septembre à août, les HUG d'octobre à septembre et même le DIP de septembre à août. Il précise que lorsqu'il y aura une convention quadriennale, ce problème sera réglé.

Ce commissaire rappelle que ni l'université ni l'école ne dépendent des aléas d'une programmation et de l'opinion du public. Il ajoute qu'il en va de même dans les hôpitaux où il y a tout le temps des malades.

M. Richter répond que dans la plupart des théâtres, on est revenu à une année comptable qui suit les saisons. Cependant, il est vrai qu'un contrat de subventionnement sur plusieurs années permettrait de voir une période plus longue.

Un commissaire précise que la CARTS a reçu l'ACG qui a précisé qu'elle n'exigeait pas une augmentation de la garantie de déficit de la Ville mais l'augmentation du soutien financier de la Ville, quelle qu'en soit la forme. Il remarque que la Fondation du Grand Théâtre est déjà une fondation autonome de droit public.

M. Mugny déclare qu'il ne faut pas être naïf et que si la garantie de déficit n'a pas été transformée en une subvention ordinaire, c'est parce que l'extrême gauche avait annoncé un référendum. Il ajoute que le CM, dans sa grande sagesse, pourrait décider de faire cette transformation, ce qui serait parfaitement logique puisque cette garantie est utilisée chaque année.

Un commissaire demande quel est l'avis de la fondation par rapport à la garantie de déficit qui devrait permettre à une institution de pouvoir s'y retrouver.

M^{me} Bertani estime que ce serait plus clair si ce montant était intégré à la subvention.

Un commissaire demande si les 3 millions de déficit par rapport à la problématique de la jauge 2009-2010 n'ont pas du tout influencé le budget 2010-2011.

M. Mugny répond qu'il n'y a pas 3 millions d'erreur, mais un million couvert par la garantie de déficit de la Ville, un million pour la jauge et un million de déficit excédentaire. Il ajoute que le million de recettes dû à l'erreur a été constaté assez tôt et a pu être corrigé.

M^{me} Bertani rappelle que le budget 2009-2010 prévoyait un déficit de 2 millions et qu'il y a eu un déficit de 3 millions à l'arrivée. Elle ajoute que l'erreur de tarification a été corrigée par 500 000 francs de correction.

Ce même commissaire demande quand est-ce que cela a été corrigé et si c'était déjà le cas dans le budget présenté en février.

M^{me} Bertani répond que l'erreur a été découverte en fin d'année et que le correctif a été immédiat. Elle explique que l'erreur a consisté à calculer les prix d'entrée du ballet au même tarif que le lyrique, ce qui a conduit à une surestimation qui n'existe plus en 2011.

Une commissaire remarque une différence de plusieurs centaines de milliers de francs en ce qui concerne le sponsoring. Elle demande pourquoi des sponsors se désistent et s'ils ne seraient pas effrayés par la municipalisation. Elle aimerait aussi savoir ce qui se passerait si on perdait tous les sponsors.

M. Mugny rappelle que le principal sponsor ne s'est pas retiré, mais qu'il a mis fin à l'accord prévu sur un certain nombre d'années, au terme de celui-ci.

M^{me} Bertani répond qu'il faut faire la distinction entre le mécène et le sponsor. Elle explique que le don du mécène est fait à une institution à laquelle il est attaché. Le sponsor, quant à lui, a un contrat qui définit les échanges et qu'il doit y trouver son compte. Elle cite l'exemple du sponsor qui couvre la jeune troupe. Il faut que l'institution soit dans une gestion sereine afin de les rassurer et qu'il y ait une touche de glamour (objet précieux et de prestige) pour les inciter. Il faut allier les deux aspects et cela est indépendant du statut du personnel.

M. Richter déclare que chaque partenariat a des circonstances particulières. Il rappelle que 2009 était une année difficile et que l'on a perdu un sponsoring. Les mécènes et les sponsors sont intéressés à s'associer à un projet artistique plutôt qu'à une structure de fonctionnement.

Une commissaire revient sur la municipalisation. Elle constate qu'il y a 139 personnes fixes et fonctionnaires et qu'avec les 52 postes, on arriverait à 191 collaborateurs. Or, il n'y a jamais eu un nombre aussi élevé de fonctionnaires au Grand Théâtre. Elle demande si ce sont de nouveaux postes ou des postes engagés par la fondation alors qu'il s'agissait de postes de fonctionnaires parce que c'était plus facile pour le directeur d'engager sans passer par la Ville. Elle constate en outre une explosion dans le personnel administratif et s'étonne que la municipalisation implique un simple coulissage de 4,4 millions de francs alors qu'on a toujours dit qu'il y avait un delta.

M. Mugny précise que le delta est de 160 000 francs à charge de la Ville.

Cette commissaire répond que pour municipaliser 4 postes, on avait prévu une différence de 120 000 francs et s'étonne que ce montant soit si bas.

M. Mugny répond que le travail de rattrapage a été fait depuis des années et que plus on diminue les différences de statut, plus le delta est faible.

M^{me} Bertani rappelle que le catalogue des fonctions a engendré une augmentation de la masse salariale et qu'après la revalorisation des postes, le coulissement peut se faire. La problématique des postes remonte au temps du *personal stop*, lorsque le Grand Théâtre avait besoin de collaborateurs qui ont été engagés sous contrat de droit privé. Il y a aussi de nouveaux postes et un bureau d'études qui correspond au besoin de mieux réfléchir aux décors a été créé, ce qui permettra de gagner du temps lors du montage et du démontage. Tous les postes sont occupés.

M. Richter ajoute que le profil des métiers techniques a vu une évolution. Il donne l'exemple de l'informatisation et indique qu'un dessin ne suffit plus pour construire un décor. Il ajoute qu'il faut aussi tenir compte des mesures de sécurité.

Cette commissaire constate que cinq personnes s'occupent des ressources humaines (RH) au Grand Théâtre. Cela lui pose un problème que 5 personnes soient nécessaires pour gérer 200 collaborateurs, surtout si on compare avec la Ville. Elle pense qu'il sera indispensable que les ressources humaines soient gérées par la Ville, et demande une explication sur les 8 postes de fonctionnaires qui n'avaient pas été repourvus au moment des comptes 2009. Cela lui pose un problème de municipaliser 52 postes dans ces conditions.

M^{me} Bertani répond que les personnes travaillant aux ressources humaines ne sont pas toutes à 100% et qu'il ne faut pas confondre les personnes et les postes.

Elle ajoute que ce service sera restructuré si la municipalisation est votée mais rappelle que les RH doivent assurer la gestion des horaires de travail, ce qui se fait en collaboration avec les RH de la Ville.

M. Second répond qu'effectivement l'équivalent de 8 postes, soit environ 800 000 francs, a été restitué à la Ville et que lorsque le CA a voulu transférer cette somme sur l'année budgétaire suivante, la Surveillance des communes est intervenue. Il estime que c'est le signe d'une gestion stricte du personnel.

Cette commissaire répond que le Grand Théâtre n'a rien rendu puisqu'il s'agissait de postes de fonctionnement, mais qu'il y a eu une économie sur les comptes de la Ville. Elle ajoute qu'il n'y a pas de gestion stricte du personnel sur les fonctionnaires. Elle demande pourquoi ces 8 postes de fonctionnaires n'ont pas été repourvus. Elle veut savoir où cela a pêché dans la gestion pour que ces 8 postes ne soient pas repourvus sur une partie de l'année.

M^{me} Bono indique que le poste de tailleur a été repourvu par la promotion et la formation d'une tailleuse qui est déjà à la Ville.

M^{me} Bertani pense à un autre poste dont la personne qui était censée l'occuper n'était pas en phase avec cette fonction. Il peut donc y avoir des éléments humains qui entrent en ligne de compte et certains métiers sont très difficiles pour recruter les personnes qualifiées.

Un commissaire est gêné de devoir décider rapidement sur la municipalisation sans avoir plus de données. Il apprend que le Grand Théâtre fonctionnait avec moins de monde il y a dix ans et que le personnel a été augmenté par la fondation et il a l'impression que la fondation a augmenté tant qu'elle voulait ou pouvait son personnel pour dire ensuite qu'on allait le municipaliser. Il aimerait avoir l'évolution des postes demandés sur dix ou quinze ans. Il trouve dommage de devoir réfléchir à cela maintenant et se demande pourquoi il n'y a pas eu une proposition en tant que telle, comme pour la petite enfance, pour la municipalisation. Il regrette que l'on doive se précipiter.

M. Mugny rappelle que l'on était à deux doigts du tribunal, parce qu'on était dans l'illégalité, et qu'on avait les syndicats sur le dos. Il indique qu'on les a freinés en faisant des municipalisations annuelles. Il était inadmissible de laisser travailler côte à côte des gens avec des statuts différents. Le CA et le conseil de fondation ont décidé de se mettre en conformité et s'il n'y a pas une majorité, il n'y aura pas de municipalisation. Le CM en assumera la responsabilité.

M^{me} Bertani rappelle que ces gens travaillent et ne comptent pas leurs heures et qu'on ne les a pas engagés juste pour les engager.

Un commissaire rappelle que l'ancien conseil de fondation s'est opposé à la municipalisation pendant des années, alors que les syndicats la réclamaient. Il

précise que c'était une demande exclusive de ces derniers et de la commission du personnel. La municipalisation va avoir une influence sur la structure financière du Grand Théâtre, puisque la prise en charge par la Ville sera beaucoup plus importante par rapport à la subvention. De plus, la réduction de la part de la subvention réduira aussi l'autonomie de la fondation. Il considère que ce n'est pas seulement une municipalisation du personnel mais aussi de l'institution, quel que soit le statut juridique du Grand Théâtre. Il se réjouit que le CM et le conseil de fondation réclament d'une seule voix la municipalisation.

M. Second répond que c'est un recentrage sur la vocation initiale de la fondation et une clarification de sa mission. Il explique que d'après les votes de 1954-1956, il y a d'une part la permanence de l'institution qui est prise en charge par la Ville et le projet artistique qui est à la charge de la fondation.

Une commissaire s'interroge sur l'opportunité de municipaliser certains postes. Il y aura un impact à la CAP dès 2012. Elle souscrit à l'argumentation légale, mais considère que selon l'OLT 2, il faudrait aussi municipaliser le personnel administratif et technique de la FAD et de la Fondation Saint-Gervais.

M^{me} Bertani répond que les statuts mentionnent clairement que le personnel administratif et technique doit dépendre de la Ville et que l'OLT 2 définit si les postes sont artistiques ou techniques.

Cette commissaire demande si un PFQ a été réactualisé ou s'il est en préparation.

M. Mugny répond qu'une séance est prévue jeudi.

Le président rappelle que le projet de budget a déjà été étudié en détails à la CARTS, qu'il a déjà été approuvé en commission par 11 oui et 3 abstentions.

La séance conjointe de la commission des arts et de la culture et de la commission des finances sur le budget du Grand Théâtre est levée.

M. Thierry Piguet, rapporteur (S). Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers municipaux, en date du 27 septembre 2010, le rapport sur les propositions PR-712 et PR-764, daté du 7 juin 2010, a été renvoyé en commission par notre plénum pour complément d'information. Vous trouverez donc, à la fin de ce rapport, mon rapport complémentaire sur la séance du 8 novembre 2010 que les commissions des arts et de la culture et des finances ont consacrée à cet objet.

S'agissant de la proposition PR-712, elle a forcément été refusée, puisqu'il s'agissait d'un budget préalable de la saison 2010-2011 du Grand Théâtre. Il est un peu dommage que nous ayons reçu ce document quasiment en même temps que le budget lui-même; à l'avenir, il conviendrait que le budget préalable nous

soit remis plus à l'avance, afin que nous puissions nous pencher dessus de manière valable, au lieu de perdre du temps à l'examiner après coup, alors qu'il n'est ni détaillé, ni réellement développé.

En ce qui concerne la proposition PR-764, je signale, en tant que rapporteur, qu'il est inutile d'en reparler, puisque nous l'avons en fait déjà votée en acceptant le budget 2011 de la Ville de Genève, au mois de décembre dernier. En effet, en acceptant le budget municipal, nous avons du même coup entériné celui du département de la culture, qui incluait le budget 2010-2011 du Grand Théâtre, la municipalisation des postes de cette institution et la garantie de déficit de 500 000 francs. Il est donc inutile d'en débattre ce soir. (*Des conseillers municipaux de l'Entente discutent avec M. Maudet.*) Je vois que cela intéresse le Parti libéral-radical, groupé autour du magistrat en charge des chasse-neige... et de la réforme de l'armée! Faites attention, j'ai appris que les chasse-neige glissaient! Or, le Grand Théâtre est un terrain glissant!

En réalité, nous n'avons jamais réussi à parler de la proposition PR-764. D'abord, elle nous a été soumise bien tard. Sur ce point, je tiens à répondre à M. Hämmerli, qui a accusé le rapporteur d'avoir mis trop longtemps à rendre son rapport. Ce document est daté du 3 mars, et je l'ai envoyé immédiatement au Secrétariat du Conseil municipal. Mais les lois de l'informatique sont souvent impénétrables, et j'ignore ce qui s'est passé entre son envoi et sa réception bien plus tardive. Au mois d'avril, je ne me suis pas vraiment inquiété de ne pas voir ce document à l'ordre du jour, me disant qu'il était peut-être arrivé un peu en retard. Au mois de mai, je m'en suis inquiété, M^{me} Cabussat a fait des recherches et ne l'a pas trouvé! Voilà pourquoi il a été soumis si tard au Conseil municipal.

Au vu de la crise interne au Grand Théâtre et des 3 millions de francs de déficit annoncés pendant la rédaction du rapport, juste après le vote du budget 2010-2011 de l'institution en question par la commission des arts et de la culture, nous avons renvoyé la proposition PR-764 à la commission des finances et à celle des arts et de la culture, afin d'en savoir davantage et d'obtenir, si possible, un projet de budget rectifié. Or, nous n'avons rien obtenu du tout! Mais il valait la peine de réexaminer ce dossier, car nous avons pu ainsi discuter de certains points, comme les bons rapports entre la Ville et le Grand Théâtre. Voilà qui est positif.

Quant à la municipalisation, il faut comprendre qu'il s'agit de 52 postes, et non de 52 personnes. Bien que le procès-verbal de nos séances de commission mentionne 52 personnes, je pense quand même qu'il s'agit plutôt de 52 postes, comme je l'ai écrit dans mon rapport – sauf à la page 2 où j'ai hésité mais, ensuite, j'ai toujours parlé de 52 postes.

Mesdames et Messieurs, en tant que rapporteur, je vous demande de débattre quand même de la proposition PR-764 ce soir, bien que nous ayons voté le budget 2010-2011 du Grand Théâtre en acceptant le budget 2011 de la Ville de Genève.

Je ne sais pas trop s'il faut l'accepter, la refuser ou s'abstenir, puisqu'elle est déjà comprise dans le budget municipal.

J'avais demandé au bureau, en son temps, de pouvoir discuter de la proposition PR-764 le jour du débat budgétaire mais, dans sa grande sagesse, il a refusé, sous prétexte d'éviter l'ajout à l'ordre du jour de tout imprévu risquant de prendre du temps. Cela ne nous a pas empêchés de mettre quarante heures de plus que d'habitude pour voter le budget 2011 de la Ville... Nous aurions mieux fait de parler un peu du Grand Théâtre, car il ne faut pas occulter ce débat.

Ce dernier comporte trois axes. Premièrement, il y a le débat sur l'institution elle-même. Une fois de plus, une fondation créée initialement au sein d'une institution afin de contrôler et de vérifier son bon fonctionnement ne remplit pas son rôle. La même situation s'est déjà produite avec la Fondation d'art dramatique (FAD) et la Fondation pour les arts de la scène et de l'image Saint-Gervais Genève.

La Fondation du Grand Théâtre ne s'est pas aperçue, à un moment donné, de certaines erreurs comptables sur les recettes qui ont conduit à une augmentation considérable du déficit enregistré par l'institution. Elle a réussi à le combler en puisant dans des réserves et grâce à un mécène mais, maintenant, il n'y a plus de réserve au Grand Théâtre.

Si ma mémoire est bonne, un projet d'arrêté ou de résolution devrait prochainement nous être soumis, afin de modifier éventuellement les statuts de cette institution pour la rendre plus autonome. Je crois qu'il est temps de nous interroger sur ce que nous attendons de la Fondation du Grand Théâtre et de son conseil de fondation, qui est un organe vital – il se réunit chaque semaine – et devrait suivre ce qui se passe sur le plan budgétaire et financier. Jusqu'à présent, tel n'a pas été le cas, au Grand Théâtre comme dans d'autres organismes culturels fonctionnant comme fondations de droit public ou privé. C'est un point sur lequel nous devons vraiment revenir, sans occulter le débat.

Le deuxième axe est de nature financière. Grâce à un tour de passe-passe via les communes, la garantie de déficit du Grand Théâtre a augmenté de 500 000 francs, sans que nous ayons pu en discuter – et c'est dommage. De toute façon, le Grand Théâtre nous annonce chaque année un déficit structurel de plus de 1 million de francs! A un moment donné, il faut vraiment se demander ce que l'on veut et ce que l'on ne veut pas! M. Hämmerli me signale que le Grand Théâtre aimerait 2 millions de francs... Pourquoi pas 5? Nous devons nous interroger sur le fonctionnement de cette institution.

La garantie de déficit du Grand Théâtre ne signifie rien sous cette appellation puisque, de toute façon, elle est comprise dans le budget de la Ville. Il s'agit donc, en fait, d'une subvention. Voulons-nous augmenter de 1 million de francs

la somme versée par la Ville au Grand Théâtre? Il faudrait vraiment que nous puissions en débattre, afin que cette rengaine de la garantie de déficit ne revienne pas chaque année.

Le troisième axe du débat concerne la municipalisation de postes au Grand Théâtre. C'est fait – tant mieux, je m'en réjouis – mais nous sommes un peu frustrés, car nous aurions quand même voulu connaître les raisons d'une telle envolée sur certains métiers, depuis dix ans. Nous avons demandé plusieurs fois des explications concrètes que nous n'avons jamais reçues; j'en suis vraiment navré, car cela aurait constitué une partie intéressante de mon rapport.

Voilà ce que je voulais dire en tant que rapporteur. J'espère que, le jour où nous réussirons à nous mettre d'accord sur le montant total de la subvention versée par la Ville au Grand Théâtre – en l'augmentant éventuellement – nous cesserons d'entendre le sempiternel discours de la présidente du conseil de fondation au sujet des sponsors qui se retirent, parce que la municipalité supprime 500 000 francs par-ci ou par-là. Mais une aussi petite somme, sur un budget total de presque 50 millions de francs, ce n'est rien du tout!

Je crois également qu'il y a un travail à mener avec l'Etat et les communes, et je me réjouis qu'il ait été engagé par l'Association des communes genevoises (ACG). Je l'en remercie, mais je pense qu'il faut aller encore plus loin.

Mesdames et Messieurs, je termine là mon intervention en tant que rapporteur, mais je laisse à votre sagacité le soin de savoir s'il faut voter ou non la proposition PR-764 que nous avons, en réalité, déjà ratifiée. Si nous la refusions ce soir, nous serions en porte à faux avec le budget 2011 de la Ville que nous avons accepté en décembre 2010!

Premier débat

M. Jacques Hämmerli (UDC). Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers municipaux, je précise tout d'abord, pour être bien clair, que je n'estime pas avoir été mis en cause. Ce n'est donc pas pour cette raison que j'ai demandé la parole.

Le 27 septembre dernier, je me suis opposé au renvoi du rapport PR-712 A et PR-764 A en commission, vous prédisant que vous n'y apprendriez rien de nouveau. Le rapporteur vient de nous en faire la démonstration. Je le répète, le débat sur la fondation du Grand Théâtre réclamé par M. Pignet devra se dérouler lorsque nous parlerons des comptes de l'institution concernée. C'est alors, comme Edmond Dantès, que je pourrai régler les comptes que j'ai à régler, et vous aurez toute la vérité, rien que la vérité, seulement la vérité! Naturellement, elle ne sent pas très bon! Elle sera peut-être même nuisible à la réputation poli-

tique de certains... Mais nous en parlerons lorsque M. Fiumelli déposera son rapport sur les comptes du Grand Théâtre pour la saison 2009-2010, avec le fameux déficit.

M. Olivier Fiumelli (R). Je l'ai déjà déposé!

M. Jacques Hämmerli. Ce que je dirai simplement, ce soir, c'est qu'à tout malheur il y a quelque chose de bon. Le Conseil municipal, en votant le budget 2011 de la Ville de Genève – je n'étais pas dans la majorité qui l'a adopté – a non pas municipalisé des postes au Grand Théâtre, mais rétabli la légalité. Je l'ai dit et répété: la légalité a été violée par le conseil de fondation lorsque la Ville de Genève a bloqué l'engagement de personnel et la subvention. Evidemment, je veux parler de la majorité dudit conseil de fondation, moins le petit mouton noir minoritaire que j'étais et qui s'opposait à ces tripatouillages.

La secrétaire générale du Grand Théâtre s'est exprimée devant la commission des finances à propos des comptes de l'institution pour la saison 2009-2010. J'ose espérer que le rapporteur, qui prétend avoir déjà déposé son rapport, aura eu l'honnêteté et la franchise de transcrire tout ce qui a été dit en commission des finances, faute de quoi je me ferai fort de le rappeler dans ce plénum.

Je n'ai jamais changé de discours, Mesdames et Messieurs! Au mois de septembre 2010, en tant que membre du conseil de fondation du Grand Théâtre, j'ai dit que le Conseil municipal avait été trompé, car le Grand Théâtre nous présentait des situations financières qui ne correspondaient pas à la réalité. Mais la vérité finit toujours pas être dévoilée: naturellement, la saison 2009-2010 s'est terminée avec un déficit.

J'en reviens maintenant au vote du budget 2011 de la Ville par le Conseil municipal, au mois de décembre 2010. Aujourd'hui, hormis le personnel artistique, tous les employés du Grand Théâtre ont le statut de la fonction publique – ils ne sont plus des «fonctionnaires», mais des «employés», selon la teneur du nouveau statut du personnel voté par la majorité de gauche. Cet état de fait est positif pour la sérénité du travail au Grand Théâtre. Il était choquant de penser que deux personnes qui exerçaient les mêmes tâches n'avaient pas le même statut, ni les mêmes rétributions.

Voilà ce que je voulais dire ce soir. Mais je vous donne rendez-vous dans un mois, avant les élections du nouveau Conseil administratif – l'affaire n'en aura que plus de sel – afin de parler des comptes du Grand Théâtre pour la saison 2009-2010. Je vous préviens, Mesdames et Messieurs, que j'ai beaucoup de choses à dire qui intéresseront le Conseil municipal, la presse et la population. Pendant des années, on m'a fait passer pour un malade et un menteur, avec ce

dossier, et je répète que, comme Edmond Dantès, je ne tournerai pas la page. Je refermerai le livret non d'un drame lyrique, mais d'un drame politique plein de mensonges. J'en ai terminé – pour l'instant.

M^{me} Anne Carron-Cescato (DC). L'évolution de la situation au Grand Théâtre, depuis la crise de 2007, conforte les démocrates-chrétiens dans l'idée qu'il est temps d'entamer des réformes profondes, si nous ne voulons pas nous retrouver confrontés de manière répétée au même problème. Nous ne pouvons d'ailleurs que nous réjouir de l'annonce du dépôt prochain par le Conseil administratif d'une résolution concernant la structure juridique du Grand Théâtre.

Pour l'heure, si les démocrates-chrétiens réaffirment chaque année leur soutien à cette institution en votant son budget, ils n'en demeurent pas moins circonspects, pour ne pas dire inquiets de ce qui s'y passe. La séance de la commission des arts et de la culture du 8 novembre dernier nous aura permis de nous faire une idée plus précise de la situation.

En ce qui concerne le budget de fonctionnement de façon générale, à la lumière des explications de la présidente du conseil de fondation et du directeur du Grand Théâtre, nous avons bien compris que toutes les mesures d'économie possibles avaient été prises, et qu'il n'y avait plus beaucoup de marge de manœuvre. Les impacts négatifs de la crise, le retrait de plusieurs sponsors à la suite de messages politiques négatifs, sont autant d'éléments ayant contribué à creuser un déficit qui se répète année après année.

Tout en faisant abstraction des erreurs comptables et autres problèmes de cet ordre qui semblent avoir été réglés, il nous paraît impératif, une fois de plus, de revoir dans les meilleurs délais la clef de répartition des charges financières du Grand Théâtre, afin d'assurer un meilleur équilibre entre la Ville, les communes et le Canton, voire la région. N'oublions pas que cet opéra draine son public dans une agglomération dont la population s'élève à près de 1 million de personnes, ce n'est pas rien!

Quant à la question de la garantie de déficit qui revient à l'ordre du jour lors de chaque étude du budget du Grand Théâtre, comme le rappelait M. Piguet, nous pensons qu'il conviendrait d'intégrer une fois pour toutes ce montant à la subvention. Vu que cet argent manque chaque année, nous nous épargnerions ainsi des luttes politiques homériques et inutiles sur l'utilisation de cette fameuse garantie de déficit.

J'en viens maintenant au fonctionnement proprement dit du Grand Théâtre. Quelles que soient les mesures prises pour l'améliorer en optimisant l'organisation du travail, cette institution restera un important pourvoyeur d'emplois.

N'oublions pas non plus qu'elle assure le maintien d'un grand nombre de métiers spécifiques qui disparaissent ailleurs.

Pour ces raisons, il importe, de notre point de vue, de tout mettre en œuvre afin d'éviter des tensions au sein du personnel du Grand Théâtre, comme celles qui ont été à l'origine de la crise de 2007. Dans ce sens, nous ne pouvons qu'appuyer le processus de municipalisation du personnel administratif et technique; cela permettra de mettre fin aux inégalités de traitement qui ont été une source grave de problèmes. Si le Parti démocrate-chrétien, rappelons-le, n'a jamais été un fervent partisan de la municipalisation en général, dans le cas du Grand Théâtre, il s'y est plié de bonne grâce, pour répondre à la loi et faciliter les réformes à venir. En effet, seule la sérénité permettra d'avancer dans cette direction. Pour ce faire, il convient que les relations de travail soient les meilleures possibles dans cette institution, et que chaque employé y trouve sa place.

Pour toutes ces raisons, nous avons approuvé le budget 2010-2011 du Grand Théâtre présenté dans la proposition PR-764.

M^{me} Florence Kraft-Babel (L). Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers municipaux, j'interviens très brièvement. Pour le groupe libéral-radical, il est assez désagréable de rouvrir ce débat ce soir, après le vote du budget 2010-2011 du Grand Théâtre dans des circonstances qui ne sont pas très nettes. En effet, nous voyons clairement que certains reproches adressés à cette institution sont en fait ceux que l'on veut nous faire à nous. M. Piguet est mal placé pour demander la gestion parfaite d'un organisme culturel aussi important, alors qu'il n'a pas été capable de rendre son rapport dans les délais impartis! Vraiment, cette situation nous met mal à l'aise.

Il n'est pas question, ce soir, d'ouvrir le débat sur notre institution phare. La discussion d'aujourd'hui nous semble plutôt l'occasion de lui réaffirmer notre soutien, car nous comprenons qu'elle est en pleine évolution, qu'elle se transforme et que des améliorations sont en cours.

Pour notre part, nous serons très attentifs à tout ce qui concerne notamment le traitement du personnel. Il y a eu des inégalités difficiles à assumer, certes, mais la situation actuelle est imparfaite à nos yeux, non pas tant du point de vue du personnel que de celui du Grand Théâtre en tant que tel. Devant le danger de municipalisation rampante, nous n'imaginons pas faire du Grand Théâtre un futur service supplémentaire de la Ville de Genève, mais nous entendons confier sa direction à des personnes responsables.

Je sais qu'une réflexion dans ce sens est en cours à la Constituante, qu'elle aura également lieu au Grand Conseil et que le Conseil municipal sera, lui aussi,

appelé à s'exprimer. Le conseil de fondation du Grand Théâtre a mandaté Guy-Olivier Segond pour nous faire des propositions, et c'est alors que nous parlerons de l'avenir de cette institution.

En ce qui concerne les propositions PR-764 et PR-712, je pense qu'il doit y avoir une prise de position formelle du Conseil municipal, sinon je ne comprends pas pourquoi cet objet figure à notre ordre du jour, bien qu'il paraisse effectivement en décalage avec la situation actuelle. Je suggère donc que nous prenions tout de même position; Madame la présidente, c'est vous qui en déciderez.

Les libéraux refuseront le projet de résolution de la proposition PR-712, uniquement pour des raisons d'inadéquation temporelle, puisqu'il s'agit d'un budget préalable et que le budget définitif fait l'objet de la proposition PR-764. Nous ne voyons pas l'utilité d'accepter un objet qui ne sert à rien! En revanche, nous accepterons évidemment la proposition PR-764, qui comporte le projet de budget définitif du Grand Théâtre pour la saison 2010-2011. Nous suivrons avec attention l'évolution de cette institution.

M. Yves de Matteis (Ve). J'aurais voulu parler, dans le cadre de mon intervention, des nombreux aspects positifs du programme 2010-2011 du Grand Théâtre, mais je me limiterai uniquement au volet plus spécifiquement politique de la proposition PR-764, à savoir le budget 2010-2011 de cette institution.

Tout d'abord, comme d'autres avant moi, j'aimerais relever avec satisfaction la poursuite de la municipalisation d'un certain nombre de postes au sein du personnel du Grand Théâtre. En effet, on ne peut pas en même temps se plaindre du fait que le Grand Théâtre coûte trop cher et demander une plus grande égalité des salaires au sein de cette institution en faveur du personnel. De telles mesures ont un coût qu'il faut savoir accepter.

En outre, l'un des thèmes plus spécifiquement abordés en commission a été la garantie de déficit de la Ville de Genève. Plusieurs personnes ont déclaré qu'il serait plus simple, plus transparent et plus orthodoxe, au plan comptable, de supprimer cette garantie de déficit pour la transformer en augmentation de ligne budgétaire.

Les Verts sont favorables à un examen de cette solution dans un proche avenir, mais il faudrait aussi que, comme le disait M^{me} Carron-Cescato, d'autres instances de l'agglomération – dont naturellement l'Etat de Genève – s'impliquent davantage financièrement. C'est d'autant plus évident à la lecture d'une étude qui nous a été fournie par le magistrat en charge de la culture, M. Patrice Mugny. Cette étude, menée par M. François Abbé-Decarroux, montre clairement que les retombées économiques du Grand Théâtre sont très importantes, puisque chaque

franc investi dans cette institution équivaut à pas moins de 2 francs au bénéfice de l'économie genevoise cantonale, que ce soit de manière directe, indirecte ou induite.

Le Canton bénéficie donc grandement de la présence du Grand Théâtre, sans pour autant participer de manière significative à son financement, il faut le souligner. Nous le répétons d'ailleurs lors de l'examen du budget de chaque saison. Cette étude montrait que le public du Grand Théâtre ne se limite pas au territoire de la Ville de Genève. Si 42% des spectateurs y résident – ce qui est assez normal, puisque la Ville compte la moitié des habitants du canton – 36%, soit presque autant, vivent dans d'autres communes genevoises, 12% viennent d'autres cantons suisses et 10% d'autres pays.

On le voit, le Grand Théâtre est une institution dont les usagers résident bien au-delà des frontières de la Ville, alors qu'elle alimente toute la région sur le plan économique. Il est donc étrange et injuste que les contribuables de la Ville de Genève en financent à eux seuls le fonctionnement.

Même si des erreurs ont pu être commises dans le passé, les Verts saluent les efforts du conseil de fondation et de la direction du Grand Théâtre concernant la gestion de cette institution, car ce n'est pas une tâche facile, étant donné sa taille. Pour l'avenir, nous voulons croire que l'orientation prise par le conseil de fondation et la direction permettra à ce paquebot qu'est le Grand Théâtre d'arriver à bon port, année après année, en contournant les éventuels écueils.

Pour cela, il faudrait que des représentantes et des représentants de tous les partis siégeant aussi bien au Grand Conseil qu'au Conseil municipal, voire dans d'autres communes, se réunissent, afin de trouver en commun une solution de financement pérenne pour cette institution.

Pour toutes ces raisons, Mesdames et Messieurs, le groupe des Verts vous demande d'accepter les conclusions du rapport, c'est-à-dire d'accepter le budget 2010-2011 du Grand Théâtre, même si cela a déjà été fait lors du vote du budget municipal 2011, en décembre dernier, et de refuser la proposition PR-712, qui se retrouve du coup sans objet, comme l'a fait la commission à l'unanimité.

M^{me} Vera Figurek (AGT). Ma collègue Ariane Arlotti s'était déjà exprimée au nom du groupe A gauche toute! Pour ma part, je souhaite insister sur le fait que nous approuvons, bien évidemment, la municipalisation des postes de travail du Grand Théâtre telle qu'elle nous a été présentée, voire, à terme – nous devrions en discuter au sein de l'Alternative – la municipalisation totale de l'institution.

En tout cas, je réponds à M^{me} Kraft-Babel – Madame la présidente, vous lui transmettez mes propos – que nous préférerions largement la municipalisation

de la totalité du Grand Théâtre à son autonomisation telle qu'elle a été proposée par la majorité au conseil de fondation. Je rappelle que ce dernier est à majorité de droite, comme tout le monde le sait, malgré le fait que des représentants de l'Alternative y siègent également. Et que nous propose-t-elle, cette majorité bourgeoise? Sous couvert d'autonomisation, une fondation autonome alimentée par les deniers publics – c'est-à-dire que nous n'aurions pas le contrôle de ses activités et de sa gestion, car elle serait en quelque sorte «semi-privatisée».

Nous n'aimerions pas non plus, à terme, avoir un partenariat privé-public. Nous revendiquons donc ici le droit du Conseil municipal et de la collectivité publique de gérer cette fondation, car le Grand Théâtre est une institution alimentée par les deniers publics. Nous adopterons la même position pour toutes les fondations culturelles que nous finançons, nous, Ville de Genève à majorité de gauche.

J'aimerais encore répondre sur un autre point à M^{me} Kraft-Babel, qui trouve la gauche irresponsable en matière de gestion des deniers publics. Il me semble que nous en avons déjà débattu il n'y a pas si longtemps, au sujet des finances de la Ville de Genève, et que nous pouvons être plutôt fiers de notre gestion. La gauche a toujours géré la Ville de manière responsable, tout en sachant éviter de couper dans les prestations offertes à la population – ce qui n'est pas le cas de la majorité cantonale de droite.

J'en viens maintenant à la garantie de déficit du Grand Théâtre. Comme l'a rappelé tout à l'heure le rapporteur Thierry Piguet, ce déficit revient chaque année. En votant le budget municipal 2011, nous avons même épongé un déficit supplémentaire! Par conséquent, je crois que nous avons fait plus que notre devoir.

Comme je le rappelle chaque année, le budget du Grand Théâtre s'élève actuellement à 50 millions de francs, et il nous demande toujours 1 ou 2 millions de francs supplémentaires. Certains envisagent de rajouter une ligne budgétaire supplémentaire pour ce montant récurrent, voire de l'intégrer à la subvention du Grand Théâtre. Pour nous, il n'en est pas question! Nous avons encore fait un effort cette année pour éponger le déficit du Grand Théâtre, de multiples bonnes raisons nous ayant été exposées dans ce sens. Mais nous l'annonçons d'ores et déjà: nous ne mettrons pas un sou supplémentaire dans cette institution.

Madame la présidente, j'en ai presque terminé, mais je ne peux conclure sans dire que le vote, ce soir, du budget de la saison 2010-2011 est totalement factice. Nous pouvons bien faire comme il nous plaira en l'approuvant, en le refusant ou en nous abstenant, de toute façon les fonds ont déjà été engagés! En effet, tout le monde sait que la gestion d'une maison d'opéra implique de prévoir les saisons suivantes jusqu'à deux ou trois ans à l'avance. Par conséquent, l'exercice auquel nous sommes en train de nous livrer ce soir est complètement inutile.

Néanmoins, nous saluons le fait que le magistrat a entendu notre demande – ses services s’y emploient – de pouvoir discuter au moins du budget de la saison en cours, de manière à débattre d’un document à peu près actualisé, même si nous savons qu’il est impossible d’avoir un quelconque impact là-dessus.

Pour finir, je rappelle que la Ville de Genève prend en charge la culture à hauteur de 20% de son budget municipal total, alors que le Canton, géré par une majorité de droite, n’octroie que 1% de son budget à la culture. Je trouve un peu fort de café que la droite majoritaire au Grand Conseil – lequel ne met quasiment pas un sou dans le Grand Théâtre, si ce n’est 50 000 francs dérisoires, par rapport à un budget total de 50 millions de francs – vienne nous faire la leçon au Conseil municipal en disant qu’elle veut autonomiser et «semi-privatiser» la Fondation du Grand Théâtre à la sauce *new public management*. Nous savons bien ce que ce mode de gestion a donné au Canton, et nous n’en voulons pas!

Nous préférierions municipaliser cette maison d’opéra, comme à Paris. Il me semble que nous nous accordons tous à reconnaître que l’Opéra de Paris a un rayonnement national, voire international, et qu’il fonctionne très bien ainsi!

M. Pascal Holenweg (S). Le débat de ce soir est une sorte de prémisse de celui que nous aurons lorsque nous discuterons des propositions du Conseil administratif au sujet du statut du Grand Théâtre. En cela, il est tout de même intéressant... Il n’est d’ailleurs intéressant qu’en cela, puisque le vote des propositions PR-712 et PR-764 selon les conclusions de la commission des arts et de la culture n’a plus qu’un aspect formel.

Dans mon intervention, je commencerai par me prendre pour Georges Pérec dans *Je me souviens*, et je terminerai en me prenant pour Pouchkine dans le chant de l’innocent de *Boris Godounov*, qui clôt cet opéra par la voix de celui sur qui tout le monde a tapé – un peu comme tout le monde a tapé sur M. Hämmerli pendant dix ans! En effet, l’innocent finit par dire ce qu’il fallait dire au moment où il ne fallait pas le dire...

Je me souviens d’avoir siégé pendant dix ans au conseil de fondation du Grand Théâtre. Je me souviens que, pendant dix ans, j’ai vu passer des projets de budget surestimant systématiquement les recettes de billetterie et non moins systématiquement la fréquentation des spectacles. Je me souviens que, pendant dix ans, les déficits probables ont été comblés par le recours à des garanties de déficit qui n’étaient que des subventions déguisées.

Je me souviens que, dès le milieu des années 1990 et jusqu’à la fin de la crise qui a secoué le Grand Théâtre en 2007, le conseil de fondation a été réduit au rôle de chambre d’enregistrement de son bureau, et je ne suis pas convaincu

que la situation ait beaucoup changé depuis. Je me souviens de la propension de la direction du Grand Théâtre et du bureau du conseil de fondation à se livrer, à chaque événement désagréable, à l'exercice consistant à faire sauter un fusible ou à virer un lampiste pour éviter qu'on aille chercher des responsabilités plus haut.

Je me souviens que l'audit Sherwood – l'un des deux audits rendus après qu'il fut devenu évident que le Grand Théâtre ne pouvait plus fonctionner comme avant – préconisait de profondes réformes non pas du statut légal de l'institution, mais de sa structure. Je me souviens qu'on avait supprimé le poste de secrétaire général, après avoir placardisé son titulaire. Et je me souviens, enfin, qu'on avait créé une direction administrative et financière, ainsi qu'une direction des ressources humaines.

Je me souviens, je me souviens... Et voilà que mes souvenirs redeviennent réalité: à nouveau, les recettes de billetterie et la fréquentation des spectacles sont surestimées dans les budgets du Grand Théâtre; à nouveau, on nous demande d'adopter des budgets qui ne sont équilibrés que par des subventions additionnelles présentées comme une garantie de déficit, malgré le recours au fonds de réserve et à l'apport d'un généreux mécène que nous sommes priés de faire semblant de considérer comme anonyme.

On nous affirme que, désormais, le Grand Théâtre devra se débrouiller avec les ressources qu'on lui accorde, mais on propose toujours une garantie de déficit qui revient à autoriser cet opéra à consommer plus de ressources que celles qu'on lui a accordées! Je constate que le Canton continue à ne donner princièrement au Grand Théâtre que le millième de ce que la Ville lui accorde, et que l'ACG n'accepte d'augmenter sa subvention que si la Ville, en plus de toute l'aide qu'elle fournit déjà à cette institution à hauteur de dizaines de millions de francs, ajoute 500 000 francs dans le pot!

J'observe que, à nouveau, le conseil de fondation est réduit à être la chambre d'enregistrement de son bureau, qu'il a voté le licenciement de la directrice administrative et financière sans préavis, sans informations précises à ce sujet et sans analyse de ses conséquences. J'observe que le bureau du conseil de fondation et le conseil de fondation ont décidé, dans les mêmes conditions, de recréer le secrétariat général supprimé, et qu'ils ont nommé au cours de la même séance le titulaire de ce poste, sans ouverture de candidature ni audition.

C'est là que je passe de Périclès à Pouchkine, du *Je me souviens* au chant de l'innocent à la fin de *Boris Godounov*. Je m'autorise, ici, à prendre la place de l'innocent qui, après trois heures de complots, de trahisons, de meurtres et de stupres divers et variés, tire sur le parvis de Saint-Basile la morale de l'histoire qui vient de se jouer. Les tsars passent, trépassent, se trucident et se renversent mais, pour le moujik, rien ne change. Au Grand Théâtre, les directeurs et les

conseils de fondation passent mais, pour le Conseil municipal, rien ne change. On lui demande toujours la même chose, toujours sur la base des mêmes arguments et toujours sur le même ton de chantage.

La seule nouveauté, c'est que l'on nous parle maintenant de nous proposer son autonomie. Sur ce point, un certain nombre de questions se posent. Je m'en tiendrai à deux: de quelle autonomie parle-t-on, pour une institution dont les deux tiers du personnel dépendent de la fonction publique municipale? De quelle autonomie parle-t-on, pour une institution dont l'existence même dépend des choix politiques et financiers de la Ville, puisque les 80% de ses ressources financières sont fournis par la municipalité? Dans ces conditions, l'autonomie du Grand Théâtre est un masque, et le discours qui le prône une hypocrisie.

Mesdames et Messieurs, comme l'innocent à la fin de l'opéra *Boris Godounov*, je dirai que c'est peut-être moi qui suis l'idiot du village, mais que c'est vous que l'on roule dans la farine! (*Applaudissements.*)

M^{me} Christiane Olivier (S). Tout à l'heure, quelqu'un s'est demandé s'il était nécessaire de voter aujourd'hui la proposition PR-764, à savoir le budget 2010-2011 du Grand Théâtre. L'une des raisons qui poussent le groupe socialiste à vouloir se prononcer ce soir, c'est qu'il s'était abstenu lors du vote de la commission des arts et de la culture au moins de janvier 2010 – et cela, pour diverses raisons que j'expliquerai plus tard. Malgré le fait que nous avons déjà entériné le budget de fonctionnement 2010-2011 du Grand Théâtre et sa subvention en votant le budget 2011 de la Ville, au mois de décembre dernier, nous ne nous abstenons pas tout à l'heure et nous voterons la proposition PR-764.

Toutefois, je me permettrai de faire quelques remarques sur ce budget, sans parler des comptes qui nous ont été transmis entre-temps, ni de la possible autonomie et de la gestion future de l'institution. Comme cela a déjà été dit au mois de septembre dernier, lorsque le Conseil municipal a renvoyé la proposition PR-764 en commission pour la seconde fois, afin que le budget 2010-2011 du Grand Théâtre soit réactualisé, nous regrettons que le conseil de fondation n'ait pas jugé bon de nous proposer un nouveau projet de budget rectifié comportant la municipalisation des 52 postes. Pendant un certain temps, nous ne savions pas s'il s'agissait de 52 personnes, de 52 postes, de 52 postes et 41 personnes... Toutefois, faisant confiance aux bons comptes qui nous seront transmis plus tard, nous avons accepté cet état de fait.

Nous attendions donc que le conseil de fondation nous propose un budget rectifié et réactualisé, puisqu'il s'agit d'un coulissage de la subvention sur le budget de fonctionnement. Tel n'a pas été le cas. Nous attendions aussi que le conseil de fondation nous présente un plan financier quadriennal revu en fonction des

comptes 2009-2010, qui mentionnaient un déficit de 3 millions de francs. Une fois encore, tel n'a pas été le cas. C'est ainsi que la commission des arts et de la culture s'est retrouvée au mois de novembre 2010 avec exactement le même budget qu'au mois de janvier de la même année! Cela ne nous semble pas très sérieux!

Nous voterons ce soir le budget 2010-2011 du Grand Théâtre, mais nous souhaitons émettre les mêmes réserves que nous avons exprimées lors du premier examen de ce document. Pour nous, groupe socialiste, il n'est pas question de remettre en cause le travail artistique du nouveau directeur, M. Richter, ni le choix de tel ou tel spectacle, car il n'est pas de notre ressort d'en juger. Nous sommes là pour juger d'une politique culturelle globale, mais pas pour édicter des choix artistiques.

Cependant, nous tenons quand même à soulever certains points de ce budget 2010-2011 qui peuvent paraître mineurs par rapport à la problématique de la municipalisation ou de l'autonomisation de l'institution, mais qui ne devront pas moins être repensés pour l'élaboration du budget des saisons futures. Les tournées du ballet, si elles n'engrangent pas quelques bénéfices, devront au moins se dérouler de manière financièrement plus équilibrée. Pourquoi les buffets du Grand Théâtre sont-ils gérés par la fondation et non par la GIM, comme c'est le cas dans les autres institutions culturelles de la Ville? C'est peut-être un choix, comme on nous l'a dit, mais ces buffets sont déficitaires année après année et je ne vois pas pourquoi la municipalité devrait ensuite éponger ce déficit-là.

Nous relevons encore, dans l'élaboration de ce budget 2010-2011 tel qu'il nous a été présenté, certaines propositions de la nouvelle direction entérinées par le conseil de fondation, comme par exemple l'instauration d'une tarification spéciale pour les soirs de première et la création du Carré d'or. Entre parenthèses, ces mesures ne coïncident pas spécialement avec la volonté du Parti socialiste, qui a toujours soutenu la démocratisation de l'accès à la culture et non une culture de classes. Nous aurions pu adhérer à ces deux innovations, pour autant qu'elles soient compensées par la possibilité d'obtenir d'autres places à plus bas prix. Or, tel n'est pas le cas.

Qui plus est – je tiens à le répéter, car c'est l'une de mes professions de foi politiques – le Grand Théâtre est la seule institution culturelle en ville de Genève qui n'offre pas de tarif AVS aux personnes âgées. Je peux comprendre que l'accent ait été mis sur la création d'abonnements pour les jeunes afin de fidéliser le public, mais nos aînés méritent également d'assister aux spectacles du Grand Théâtre, selon leurs moyens.

Tous ces points concernent la gestion interne de l'institution, mais nous sommes sûrs que la direction du Grand Théâtre, qui nous a entendus lorsque nous

l'avons auditionnée, saura y réfléchir. Nous ne manquerons pas de les lui rappeler à chaque occasion!

Pour mémoire, les comptes 2009, qui se chevauchent sur deux saisons, démontrent que le Grand Théâtre a coûté quelque 60 millions de francs à la collectivité publique: 40 millions de francs ont été prélevés sur le budget de la Ville, 19 millions de francs provenaient de subventions directes et de prestations en nature, 280 000 francs des services lyriques et 1 million de francs de la garantie de déficit.

Ce soir, nous ne sommes pas là pour remettre en cause l'existence du Grand Théâtre, ni pour couper dans sa subvention de manière absurde. Mais je pense que nous en sommes à un point où nous devons sérieusement réfléchir à la gestion de cette institution en mettant les choses à plat.

Année après année, comme cela a déjà été expliqué concernant la garantie de déficit, nous courons toujours après 4,50 francs pour atteindre les 5 francs – sauf que, dans le cas présent, il s'agit de millions de francs! Or, le plan quadriennal qui nous est proposé prévoit un déficit structurel – et non conjoncturel – de 1,2 million de francs pour 2010-2011, de 1,5 million de francs pour 2011-2012, et de 2,67 millions de francs pour 2012-2013, tout cela malgré l'apport conséquent du mécénat et du sponsoring.

Le groupe socialiste ne peut continuer à adhérer à cet état de fait. A un moment donné, nous devons stopper cet engrenage, afin de revoir les bases de la mission et les moyens que nous souhaitons donner au Grand Théâtre. Nous avons besoin d'une politique claire de la part du Conseil administratif et du conseil de fondation. Un «budget zéro» sera nécessaire pour définir les priorités et les axes futurs de cette institution, ainsi que les velléités de la Ville à son sujet. Sinon, nous continuerons, année après année, à combler ses déficits et à gérer ses activités à la petite semaine ou au petit mois.

Je souhaite revenir sur un dernier point, à savoir les apports financiers extérieurs que représentent le sponsoring et le mécénat. Je ne peux que saluer et remercier sincèrement les généreux donateurs et mécènes qui, grâce à leur soutien de 2,5 à 3 millions de francs par année, permettent au Grand Théâtre de continuer à fonctionner.

Mais, là encore, nous nous retrouvons dans une situation assez périlleuse. Pour le groupe socialiste, le mécénat et le sponsoring, aussi généreux soient-ils – et ils le sont, dans le cas présent – ne devraient pas couvrir des frais de fonctionnement, mais bien participer, au cas par cas, à l'amélioration d'un spectacle défini, ou à la venue d'un artiste renommé. Ces fonds doivent en quelque sorte améliorer le budget de l'institution, mais non pas en faire partie intégrante. En

effet, le jour où, pour une raison ou une autre parfaitement légitime, un mécène se retirera – comme ce fut malheureusement le cas de la Fondation Hans-Wilsdorf – la Ville devra une fois de plus combler le déficit!

Le conseil de fondation, année après année, se bat et se débat pour établir un budget qui reste malgré tout déficitaire, et qui aboutit à des comptes catastrophiques. Vous l'aurez compris, Mesdames et Messieurs, le groupe socialiste, par son abstention lors du vote de la proposition PR-764 par la commission des arts et de la culture au mois de janvier 2010, ne remettait pas en cause l'existence du Grand Théâtre. Mais, je le répète, nous sommes arrivés au point où nous avons besoin, de la part du Conseil administratif et du conseil de fondation, d'une définition claire et précise de la vision politique que la Ville entend mener par rapport à cette institution – et cela, non seulement pour la saison 2010-2011, mais également pour l'avenir.

Il est faux de croire que la modification de sa structure juridique et sa municipalisation...

La présidente. Il vous faut conclure, Madame la conseillère municipale.

Mme Christiane Olivier. Je conclus. J'ai encore deux points à aborder, mais ils sont suffisamment importants pour que je me permette de m'exprimer à leur sujet, Madame la présidente. Il est faux de croire que la modification de la structure juridique du Grand Théâtre et la municipalisation des 52 postes régleront tous les problèmes. Comme je l'ai dit, une véritable réflexion politique sur l'avenir de l'institution est nécessaire, et elle devra être menée par le Conseil administratif, le conseil de fondation et le Conseil municipal.

Ce soir, j'ai entendu que la droite voulait voter la proposition PR-764, et je l'en remercie. Je tenais simplement à dire que, du moment qu'elle a refusé le budget 2011 de la Ville au mois de décembre dernier...

La présidente. Il vous faut terminer votre intervention, Madame la conseillère municipale.

Mme Christiane Olivier. Je termine, Madame la présidente. Du moment que, au mois de décembre 2010, la droite n'a pas voté le budget 2011 de la Ville, elle peut bien voter oui ce soir, il n'en demeure pas moins que le budget 2010-2011 du Grand Théâtre sera voté uniquement par l'Alternative!

M^{me} Florence Kraft-Babel (L). Chers collègues, l'objet de mon intervention est simplement de tordre le cou aux illusions de celles et de ceux qui, sur les bancs d'en face, s'imaginent qu'un statut juridique donné permettrait de résoudre tous les problèmes d'une institution comme le Grand Théâtre. Je salue la remarque de ma préopinante, qui relevait qu'un simple changement de statut ne réglerait pas tout. J'en veux pour preuve le fait que la fonction publique enregistre jusqu'à 12% d'absentéisme selon les services, mais ce n'est pas du tout ce que nous souhaitons pour notre institution phare.

En outre, la plupart des institutions culturelles de la Ville fonctionnent de manière différente les unes des autres. Prenons l'exemple de l'Orchestre de la Suisse romande: c'est une fondation autonome, subventionnée de manière paritaire par la Ville, le Canton et les privés. Toutes les écoles de musique et les conservatoires fonctionnent de manière autonome, sur la base de conventions collectives pour l'emploi des professeurs, et cela marche parfaitement.

Nous devons mener un large débat sur le Grand Théâtre, mais nous ne le ferons pas ce soir. Il n'y a pas de formule miracle, il n'y a que des gens responsables pour gérer des institutions de valeur!

M. Jacques Hämmerli (UDC). Madame la présidente, je demande le vote à l'appel nominal sur l'arrêté de la proposition PR-764 et sur la résolution de la proposition PR-712.

La présidente. Monsieur Hämmerli, êtes-vous suivi par quatre membres du Conseil municipal au moins? (*Plus de quatre conseillers lèvent la main.*) C'est le cas. Ces deux votes se feront donc à l'appel nominal.

Deuxième débat

Mis aux voix à l'appel nominal, l'article unique de l'arrêté PR-764 est accepté par 52 oui contre 1 non (5 abstentions).

Ont voté oui (52):

M^{me} Fabienne Aubry Conne (L), M. Alexis Barbey (L), M. Thomas Boyer (R), M. Bayram Bozkurt (Ve), M. Simon Brandt (R), M. Georges Breguet (Ve), M^{me} Isabelle Brunier (S), M. Christophe Buemi (S), M^{me} Sandrine Burger (Ve), M. Mathias Buschbeck (Ve), M. Grégoire Carasso (S), M^{me} Anne Carron-Cescato (DC), M^{me} Maria Casares (AGT), M^{me} Marie Chappuis (DC), M. Alexandre

Chevalier (L), M^{me} Renate Cornu (L), M. Marc Dalphin (Ve), M. Yves de Matteis (Ve), M. Guy Dossan (R), M. Alpha Dramé (Ve), M. Christophe Dunner (Ve), M^{me} Hélène Ecuyer (AGT), M. Olivier Fiumelli (R), M. Jean-Marc Froidevaux (L), M. Endri Gega (S), M. Adrien Genecand (R), M^{me} Corinne Goehner-Da Cruz (S), M. Jacques Hämmerli (UDC), M^{me} Claudia Heberlein Simonett (Ve), M^{me} Florence Kraft-Babel (L), M. Julius Kubik (UDC), M^{me} Sophie Kuster (UDC), M^{me} Véronique Latella (R), M. Jean-Charles Lathion (DC), M. Christian Lopez Quirland (S), M^{me} Danièle Magnin (HP), M^{me} Charlotte Meierhofer (AGT), M. Roger Michel (S), M^{me} Christiane Olivier (S), M^{me} Véronique Paris (S), M. Robert Pattaroni (DC), M. Georges Queloz (L), M. Pierre Rumo (AGT), M^{me} Odette Saez (DC), M. Gilbert Schreyer (UDC), M. Armand Schweingruber (L), M^{me} Andrienne Soutter (S), M^{me} Marie-France Spielmann (AGT), M. Olivier Tauxe (UDC), M^{me} Marie-Pierre Theubet (Ve), M^{me} Nicole Valiquer Grecuccio (S), M. Alexandre Wisard (Ve).

A voté non (1):

M^{me} Patricia Richard (R).

Se sont abstenus (5):

M. Gérard Deshusses (S), M^{me} Vera Figurek (AGT), M. Pascal Holenweg (S), M^{me} Annina Pfund (S), M. Thierry Piguet (S).

Etaient excusés à la séance ou absents au moment du vote (21):

M^{me} Ariane Arlotti (AGT), M. Jacques Baud (HP), M. Benaouda Belghoul (Ve), M. Gary Bennaïm (L), M. Rémy Burri (R), M. Sylvain Clavel (UDC), M. Roland Crot (UDC), M^{me} Linda de Coulon (L), M. Alain de Kalbermatten (DC), M. Jacques Finet (DC), M^{me} Sandra Golay (DC), M^{me} Sarah Klopmann (Ve), M^{me} Silvia Machado (S), M^{me} Anne Moratti Jung (Ve), M^{me} Maria Pérez (AGT), M. Pascal Rubeli (UDC), M^{me} Alexandra Rys (DC), M^{me} Martine Sumi (S), M. Salvatore Vitanza (R), M^{me} Salika Wenger (AGT), M. Christian Zaugg (AGT).

Présidence:

M^{me} Frédérique Perler-Isaaz (Ve), présidente, n'a pas voté.

L'arrêté est ainsi conçu:

ARRÊTÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL,

sur proposition du Conseil administratif et conformément à l'article 10, alinéa 6, lettre b), du statut du Grand Théâtre de Genève,

arrête:

Article unique. – Le budget de la saison 2010-2011 de la Fondation du Grand Théâtre de Genève est approuvé.

Un troisième débat n'étant pas réclamé, l'arrêté devient définitif.

Mises aux voix à l'appel nominal, les conclusions de la commission demandant le refus de la résolution PR-712 sont acceptées par 53 oui contre 6 non (1 abstention).

Ont voté oui (53):

M^{me} Fabienne Aubry Conne (L), M. Benaouda Belghoul (Ve), M. Thomas Boyer (R), M. Bayram Bozkurt (Ve), M. Simon Brandt (R), M. Georges Breguet (Ve), M^{me} Isabelle Brunier (S), M. Christophe Buemi (S), M^{me} Sandrine Burger (Ve), M. Rémy Burri (R), M. Mathias Buschbeck (Ve), M. Grégoire Carasso (S), M^{me} Anne Carron-Cescato (DC), M^{me} Maria Casares (AGT), M^{me} Marie Chappuis (DC), M. Alexandre Chevalier (L), M^{me} Renate Cornu (L), M. Marc Dalphin (Ve), M. Yves de Matteis (Ve), M. Gérard Deshusses (S), M. Guy Dossan (R), M. Alpha Dramé (Ve), M. Christophe Dunner (Ve), M^{me} Hélène Ecuyer (AGT), M^{me} Vera Figurek (AGT), M. Olivier Fiumelli (R), M. Jean-Marc Froidevaux (L), M. Endri Gega (S), M. Adrien Genecand (R), M^{me} Corinne Goehner-Da Cruz (S), M. Pascal Holenweg (S), M^{me} Sarah Klopmann (Ve), M^{me} Florence Kraft-Babel (L), M^{me} Véronique Latella (R), M. Jean-Charles Lathion (DC), M. Christian Lopez Quirland (S), M^{me} Danièle Magnin (HP), M^{me} Charlotte Meierhofer (AGT), M. Roger Michel (S), M^{me} Christiane Olivier (S), M^{me} Véronique Paris (S), M. Robert Pattaroni (DC), M^{me} Annina Pfund (S), M. Thierry Piguet (S), M. Georges Queloz (L), M. Pierre Rumo (AGT), M^{me} Odette Saez (DC), M. Armand Schweingruber (L), M^{me} Andrienne Soutter (S), M^{me} Marie-France Spielmann (AGT), M^{me} Marie-Pierre Theubet (Ve), M^{me} Nicole Valiquier Grecuccio (S), M. Alexandre Wisard (Ve).

Ont voté non (6):

M. Jacques Hämmerli (UDC), M. Julius Kubik (UDC), M^{me} Sophie Kuster (UDC), M. Gilbert Schreyer (UDC), M. Olivier Tauxe (UDC), M. Salvatore Vitanza (R).

S'est abstenue (1):

M^{me} Salika Wenger (AGT).

Étaient excusés à la séance ou absents au moment du vote (19):

M^{me} Ariane Arlotti (AGT), M. Alexis Barbey (L), M. Jacques Baud (HP), M. Gary Benaïm (L), M. Sylvain Clavel (UDC), M. Roland Crot (UDC), M^{me} Linda de Coulon (L), M. Alain de Kalbermatten (DC), M. Jacques Finet (DC), M^{me} Sandra Golay (DC), M^{me} Claudia Heberlein Simonett (Ve), M^{me} Silvia Machado (S), M^{me} Anne Moratti Jung (Ve), M^{me} Maria Pérez (AGT), M^{me} Patricia Richard (R), M. Pascal Rubeli (UDC), M^{me} Alexandra Rys (DC), M^{me} Martine Sumi (S), M. Christian Zaugg (AGT).

Présidence:

M^{me} Frédérique Perler-Isaaz (Ve), présidente, n'a pas voté.

6. Réponse du Conseil administratif à la motion du 10 novembre 2008 de MM. Mathias Buschbeck, Miguel Limpo, M^{mes} Sarah Klopmann, Claudia Heberlein Simonett, Marie-Pierre Theubet, Sandrine Burger, Sophie de Weck Haddad, Marguerite Contat Hickel et Frédérique Perler-Isaaz, acceptée par le Conseil municipal le 3 octobre 2009, intitulée: «Le cycliste de la Coulou, espèce en danger à protéger urgemment!» (M-835)¹.

TEXTE DE LA MOTION

Considérant:

- que le pont de la Coulouvrenière est emprunté quotidiennement par plus de 2000 cyclistes;
- que ce pont est un axe important dans le réseau cyclable genevois;
- que les aménagements cyclables sont extrêmement succincts, voire dangereux sur ce pont;
- que la présence des rails du tram représente un danger supplémentaire pour les cyclistes;

¹ «Mémorial 167^e année»: Développée, 1695.

Motion: cyclistes sur le pont de la Coulouvrenière

- que la Ville de Genève a récemment entrepris une campagne de répression contre les cyclistes qui empruntent les trottoirs sur ce pont;
- que de nombreux accidents impliquant des cyclistes ont eu lieu à la sortie de ce pont et que la dangerosité de ce tronçon n'est plus à prouver,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- de prévoir au plus vite un aménagement cyclable sécurisé, dans les deux sens, hors rails de tram, sur le pont de la Coulouvrenière;
- de suspendre, en attendant la réalisation de ces aménagements, la répression des cyclistes qui ne mettent pas en danger les autres usagers du trottoir.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

La sécurité des cyclistes sur le pont de la Coulouvrenière est un problème récurrent et ce depuis de nombreuses années.

Dans le courant des années 1990 déjà, la Ville de Genève insistait auprès du Canton (pilote du projet) afin que soient prévues des mesures en faveur des cyclistes lors de la construction du site du tram sur le pont de la Coulouvrenière. L'espace disponible ne permettait toutefois pas d'envisager des aménagements cyclables sur la chaussée, ce d'autant plus que le site du tram condamnait partiellement une voie de circulation. La Ville de Genève avait alors proposé d'autoriser les cyclistes à emprunter les trottoirs. Cette mesure avait toutefois été écartée et il avait été décidé de favoriser un itinéraire alternatif, passant par les ponts de l'Île. Une signalisation a été mise en place mais, force a été de constater qu'une majorité de cyclistes préférant les itinéraires directs, continuaient à emprunter le pont de la Coulouvrenière.

En 2009, suite à nos demandes réitérées, le Canton a accepté, à titre d'essai, d'autoriser les cyclistes à emprunter le trottoir amont du pont reliant le boulevard Georges-Favon à la rue des Terreaux-du-Temple.

Le bilan de cette mesure, établi en août 2010, a montré que cette dernière n'a provoqué aucune remarque négative des usagers auprès de la police municipale. La pérennisation de la mesure a été mise à l'enquête publique le 11 août 2010. L'arrêté de circulation a paru le 8 octobre 2010. Parallèlement à la mise en place de cette mesure, la Direction générale de la mobilité (DGM) prévoit une campagne d'information rappelant les règles de comportement de base, à savoir la priorité piétonne.

D'ores et déjà, la Ville et le Canton testent la possibilité d'autoriser les cyclistes à emprunter également le trottoir aval dans le sens inverse. Une régle-

mentation locale du trafic pour la circulation des cycles et des piétons sur le trottoir aval, en mesure d'un an à l'essai, a été prise le 18 août 2010.

Si l'entrée au droit du parc de Saint-Jean ne paraît pas problématique, le débouché sur la rive gauche ne permettra pas de rejoindre le boulevard Georges-Favon en raison de l'arrêt du tram situé entre les rues de l'Arquebuse et du Stand. Les cyclistes empruntant ce trottoir seront contraints de poursuivre en direction de la rue de l'Arquebuse pour rejoindre les alentours de la plaine de Plainpalais ou de la place de Neuve (via la rue de la Synagogue).

Pour ce qui est des cyclistes qui continueront à emprunter la chaussée aval du pont de la Coulouvrenière en direction du boulevard Georges-Favon, des discussions sont actuellement en cours avec la DGM afin de mettre en place des panneaux signalant le danger induit par le cisaillement des rails de tram après le passage de la rue du Stand.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:
Jacques Moret

Le conseiller administratif:
Rémy Pagani

M. Mathias Buschbeck (Ve). La motion M-835 a été acceptée le 3 octobre 2009 par une très large majorité du Conseil municipal. Je rappelle au Conseil administratif, et en particulier au magistrat Pagani, qu'il a en principe six mois pour répondre aux motions du Conseil municipal et que, s'il ne peut pas respecter ce délai, il est prié de s'en expliquer. Or, cela fait exactement une année et trois mois que cette motion a été votée...

De plus, nous ne pouvons qu'être déçus par la réponse du Conseil administratif. Après s'être plaint pendant trois ou quatre paragraphes du vilain Canton qui ne saurait accéder à ses demandes, il nous annonce que la seule mesure qui sera prise pour favoriser la circulation cycliste sur le pont de la Coulouvrenière sera la pose d'un panneau signalant la dangerosité des cisaillements des rails de tram après le passage de la rue du Stand. Pourtant, vous n'êtes pas sans savoir, Monsieur Pagani, que le pont de la Coulouvrenière est l'un des principaux axes cyclistes du canton, pas moins de 3300 vélos l'empruntant quotidiennement, malgré l'absence d'aménagements appropriés.

De notre point de vue – et, je pense, de celui de l'ensemble du Conseil municipal – cette réponse ne peut pas être considérée comme satisfaisante, et j'en prends note. Pour cette raison, comme vous l'aurez peut-être appris par la presse, Monsieur le magistrat, nous prendrons nos responsabilités et répondrons nous-mêmes à la motion M-835 en déposant un projet de crédit d'étude pour l'élargissement du pont de la Coulouvrenière.

Motion: cyclistes sur le pont de la Coulouvrenière

Nous souhaitons y créer un aménagement cycliste à la descente qui ne soit pas mixte avec les piétons. Votre collègue Maudet nous annonce qu'il verbalise régulièrement les cyclistes roulant sur les trottoirs – 160 amendes ont été infligées dernièrement – et vous, vous voulez les inciter à emprunter ces mêmes trottoirs sur un pont où, comme je l'ai déjà indiqué, plus de 3000 vélos passent quotidiennement. Nous pensons qu'un aménagement plus conséquent doit être envisagé à cet endroit, et accompagné d'un itinéraire permettant de rejoindre la place du Cirque. En effet, le boulevard Georges-Favon n'est guère plus favorable à la circulation cycliste que le pont de la Coulouvrenière...

M. Jean-Charles Lathion (DC). Les démocrates-chrétiens aimeraient que la Ville privilégie aussi la sécurité des piétons. Il faut garder cela à l'esprit! Les Verts nous annoncent qu'ils déposeront une demande de crédit pour un grand projet qui coûtera quelques millions de francs supplémentaires, mais pourquoi ne pas s'inspirer, tout simplement, de ce qui se passe dans d'autres pays? En Allemagne, par exemple, un marquage au sol permet aux cyclistes et aux piétons de déambuler à des vitesses acceptables.

Pourquoi n'essaie-t-on pas de suivre des pistes de ce type-là sur le pont de la Coulouvrenière, au lieu de prôner des solutions radicales – que l'on soit de gauche ou de droite? Telle est la question que nous nous sommes posée, au Parti démocrate-chrétien, lorsque nous avons étudié cette réponse du Conseil administratif qui ne nous a pas complètement satisfaits non plus, il faut le reconnaître.

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, je veux bien rêver avec nos amis écologistes, mais tout de même! Nous avons discuté tout à l'heure de l'aménagement piétonnier de la place de Longemalle, et vous avez constaté qu'il fallait vingt ans pour réaliser un tel projet en ville de Genève. Eh bien, pour installer une passerelle cyclable séparée en encorbellement sur le pont de la Coulouvrenière, il faudra dix ans!

Je vous rappelle la réalité que vous omettez de souligner, Monsieur Buschbeck: le parti écologiste a des responsabilités importantes à la Direction générale de la mobilité (DGM), ce qui ne nous a pas empêchés de devoir batailler dur pour faire passer les vélos sur le trottoir du côté lac du pont de la Coulouvrenière, et ainsi sécuriser la circulation cycliste à cet endroit. Je me suis astreint à cette bataille, car je conviens avec vous que passer à vélo sur ce pont au milieu du trafic automobile est dangereux.

Mais le projet de la motion M-835 nous demandera de batailler de plus belle. Je prends l'exemple de Bordeaux où, sur les trottoirs des ponts, une emprise est

destinée aux vélos selon une modalité de séparation que nous aimerions pouvoir adopter à Genève. Malheureusement, la DGM, qui est dirigée par M^mc Künzler, ne nous autorise pas à réaliser ce genre d'aménagement. (*Remarque de M. Buschbeck.*) Mais oui, c'est la réalité! Et il s'agit de ne pas le nier, même quand on veut faire de la propagande électorale, Monsieur Buschbeck! Il faut voir les pierres qu'on a dans son jardin!

Je retiens votre idée concernant le pont de la Coulouvrenière, mais je ne passerai pas encore dix ans à ce poste et je sais qu'une telle réalisation demandera au moins ce délai. Il suffit de voir les difficultés que je rencontre – y compris avec la magistrature cantonale Verte – pour installer une piste cyclable qui terminera le U de la rade.

En l'occurrence, pour rester réalistes, la meilleure bataille à mener aujourd'hui consiste à aider le Conseil administratif à séparer les piétons des cyclistes sur les trottoirs, afin de protéger les uns et les autres. J'emprunte souvent le pont de la Coulouvrenière à vélo, et j'ai peur de passer un jour par-dessus la balustrade après avoir voulu éviter un piéton qui se sera brusquement écarté de son chemin. Nous sommes face à des problèmes concrets, auxquels il s'agit de donner des solutions concrètes. M. Lathion a tout à fait raison de prôner le compromis entre cyclistes et piétons, que je soutiens aussi.

M. Mathias Buschbeck (Ve). J'ai une bonne nouvelle, Monsieur Pagani: vous n'aurez pas besoin de batailler! En effet, depuis le début de cette législature, nous avons vu s'opérer un grand changement au sein du Conseil municipal: pratiquement tous les groupes politiques vous encouragent maintenant à faire des aménagements cyclables. Ils vous l'ont demandé sur le pont du Mont-Blanc, mais vous vous êtes refusé à le faire. La pétition P-199 de Pro Vélo, soutenue par tous les groupes d'A gauche toute! à l'Union démocratique du centre, vous a demandé d'augmenter le stationnement sécurisé cycliste, et nous n'avons toujours rien vu venir.

Je pense que la motion M-835 est également soutenue par la majorité des groupes siégeant dans cette enceinte, et que vous n'aurez pas besoin de vous battre, Monsieur le magistrat – vous n'avez qu'à faire ce que vous demande le Conseil municipal!

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Il est tard et tout le monde commence à se lever pour partir, mais j'aimerais tout de même vous citer deux chiffres, Monsieur Buschbeck. Savez-vous que M. Ferrazino a aménagé 12,5 km de pistes cyclables au cours des quatre ans de sa dernière législature? Savez-vous

que j'ai installé 14,5 km au cours de cette législature? Je n'ai donc pas de leçon à recevoir de vous ou d'autres personnes en ce qui concerne mon action pour la sécurisation des cyclistes qui est, à mes yeux, indispensable dans cette ville. En effet, la tendance est au transport en petite reine, que vous soutenez aussi car vous savez bien que certaines personnes ont besoin de se déplacer par ce moyen. Je vous remercie de votre attention, bonne soirée!

7. Propositions des conseillers municipaux.

Néant.

8. Interpellations.

Néant.

9. Questions écrites.

Néant.

Séance levée à 23 h 10.

SOMMAIRE

- | | |
|--|------|
| 1. Communications du Conseil administratif | 4722 |
| 2. Communications du bureau du Conseil municipal | 4722 |
| 3. Rapport de la commission des travaux et des constructions chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 10 février 2010 en vue de l'ouverture d'un crédit pour un montant net total de 6 153 000 francs, soit: | |
| – un crédit de 5 467 000 francs destiné au réaménagement de la place de Longemalle, de la rue de la Fontaine et de la rue Neuve-du-Molard, tronçon entre la place de Longemalle et la rue Robert-Céard, parcelles 7283, 7286, 7287, 7305, 7306, 7307, 7308 (Genève-Cité); | |
| – un crédit net de 437 000 francs, déduction faite de la participation de l'Etat de Genève de 68 000 francs, destiné aux travaux de construction et rénovation des collecteurs situés sur la place de Longemalle, la rue Neuve-du-Molard et la place du Port, soit un montant brut de 505 000 francs; | |
| – un crédit net de 249 000 francs destiné à l'achat et la mise en fonction d'un pavillon commercial sur la place de Longemalle bordant la rue du Rhône (PR-775 A) | 4722 |
| 4. Rapport de la commission des travaux et des constructions chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 12 mai 2010 en vue de l'ouverture d'un crédit de 2 997 800 francs destiné à la rénovation de l'immeuble situé au 8, rue Lissignol, parcelle N° 5746, feuille N° 43, commune de Genève, section Cité (PR-791 A). | 4733 |
| 5. Rapport de la commission des arts et de la culture et de la commission des finances chargées d'examiner: | |
| – la proposition du Conseil administratif du 3 juin 2009 en vue de l'adoption d'une résolution relative au budget préalable de la saison 2010-2011 du Grand Théâtre de Genève (PR-712 A); | |
| – la proposition du Conseil administratif du 9 décembre 2009 en vue de l'approbation du budget de la saison 2010-2011 du Grand Théâtre de Genève (PR-764 A). | 4764 |

6. Réponse du Conseil administratif à la motion du 10 novembre 2008 de MM. Mathias Buschbeck, Miguel Limpo, M ^{mes} Sarah Klopmann, Claudia Heberlein Simonett, Marie-Pierre Theubet, Sandrine Burger, Sophie de Weck Haddad, Marguerite Contat Hickel et Frédérique Perler-Isaaz, acceptée par le Conseil municipal le 3 octobre 2009, intitulée: «Le cycliste de la Coulou, espèce en danger à protéger urgemment!» (M-835).	4806
7. Propositions des conseillers municipaux	4811
8. Interpellations	4811
9. Questions écrites	4811

La mémorialiste:
Marguerite Conus